

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 MARS 2019

PROCÈS VERBAL

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vais commencer par procéder à l'appel."

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à 19 heures 07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de SABLE/SARTHE se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Marc JOULAUD, Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2019.

ETAIENT PRÉSENTS

MM. Marc JOULAUD, Alain LAVOUÉ, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX, Maryline CHAUDET, MM. Alain TESSIER, Laurent FOURNIER, Mme Andrée CASTEL, M. Sullivan DELANDE, Mmes Marie-Paule FREMONT, Danielle HOCDÉ, Marie-Claire PELLERIN, MM. Yves RENOULT, Loïc SAUCET, Bernard TARIN, Mme Paulette TONNELIER, MM. Rémi MAREAU, Bernard JOURNET, Gérard FRETILLIÈRE.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

M. Claude PERRINELLE, Mme BONNAUD, M. Jean-René BEAUVAIS, Mmes Ghislaine BODARD-SOUDÉE, Catherine CAILLEAU, Marie-Laure DA SILVA FERREIRA, Flavie GUIMBERT, MM. Frédéric HARDOUIN, Nicolas LEUDIERE, Mme Michèle MARREAU, MM. Philippe MERCIER, Freddy TESSIER, Mmes Bédia AOK, Marie-Claire KLEIN.

Madame Annie BONNAUD donne procuration à Madame Andrée CASTEL

Monsieur Jean-René BEAUVAIS donne procuration à Monsieur Laurent FOURNIER

Madame Catherine CAILLEAU donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

Madame Flavie GUIMBERT donne procuration à Madame Maryline CHAUDET

Monsieur Frédéric HARDOUIN donne procuration à Madame Paulette TONNELIER

Madame Michèle MARREAU donne procuration à Monsieur Alain LAVOUÉ (valable pour les points 1 à 4 et puis 15 à 21)

Monsieur Philippe MERCIER donne procuration à Monsieur Alain TESSIER

Monsieur Freddy TESSIER donne procuration à Monsieur Sullivan DELANDE

L'ordre du jour suivant a été examiné :

- 1) Désignation des secrétaires de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2018
- 3) Adoption des attributions déléguées
- 4) Vote du Budget Primitif 2019 – Budget Principal
- 5) Taux d'imposition 2019
- 6) Subventions 2019 aux associations et autres organismes – Communication
- 7) Subventions 2019 aux associations et autres organismes - DESC / DVACMT
- 8) Subventions 2019 aux associations et autres organismes - Oeuvres sociales et CCAS
- 9) Subventions 2019 aux associations et autres organismes – Environnement
- 10) Subventions 2019 aux associations et autres organismes – Commerce
- 11) Budget annexe des Transports Urbains – Budget primitif 2019

- 12) Budget annexe de la ZAC de Gastines – Budget primitif 2019
- 13) Budget annexe de la ZAC de la Pellandière – Budget primitif 2019
- 14) Budget annexe du lotissement de la Tussonnière – Budget primitif 2019
- 15) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'association "Les Scouts et Guide de France"
- 16) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'association MOBILE IT 72
- 17) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'association du Temps Libre
- 18) Convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et l'association Sablé Gymnastique
- 19) Guichet numérique des autorisations d'urbanisme – Validation des conditions générales d'utilisation
- 20) Subvention opération "Façade et devantures commerciales" – Dossier façade Monsieur DASSE
- 21) Convention de partenariat au projet cœur de villes de la Flèche et de Sablé-sur-Sarthe avec Enedis
- 22) Modification de l'effectif budgétaire
- 23) Avantages en nature aux agents de la collectivité
- 24) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP)
- 25) Subventions d'équipement à verser – Budget Primitif 2019
- 26) Subventions d'équilibre 2019 du budget principal aux budgets annexes
- 27) Avenant 2019 à la convention d'utilisation du service "garage" de la Ville de Sablé-sur-Sarthe par la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe – Etat 2018
- 28) Fonds de concours avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe – BP 2019
- 29) Vente d'un scooter
- 30) Vente d'une Peugeot 106
- 31) Convention d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy – Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018
- 32) Convention liant les lycées, le Conseil Régional et la Ville de Sablé-sur-Sarthe – Années 2018 et 2019 - Tarifs de location des équipements sportifs du LPO Raphaël Elizé à la Ville de Sablé-sur-Sarthe
- 33) Convention de groupement de commandes pour le marché d'exploitation des installations thermiques
- 34) Convention de groupement de commandes pour le marché de fourniture d'électricité
- 35) Convention de prise en charge des animaux errants sur le territoire de Sablé-sur-Sarthe en dehors des heures d'ouverture du chenil communautaire
- 36) Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) – Demande de subvention au Pays Vallée de la Sarthe
- 37) Projet Educatif Territorial
- 38) Corps européen de solidarité – Accueil de jeunes volontaires italiens - Modification
- 39) Demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse (OFAJ)
- 40) Information au Conseil Municipal : listing des marchés passés en 2018
- 41) Observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.

Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD

1) DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, comme secrétaires de séance Monsieur MAREAU. Non. Monsieur FRETILLIÈRE, d'accord et Sullivan. C'est ça. Voilà."

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de nommer comme secrétaires de séance :

Monsieur Sullivan DELANDE
Monsieur Gérard FRETILLIÈRE

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur le procès-verbal de la séance du 17 décembre, est-ce que vous avez des remarques ou des observations à formuler ?

2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2018.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas de remarque ! Je vous remercie."

Le Conseil Municipal a approuvé ledit procès-verbal.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 3 concerne les attributions déléguées, est-ce qu'il y a des attributions sur lesquelles vous souhaitez revenir ?"

ARRIVÉE DE MADAME GHISLAINE BODARD-SOUDÉE (19h13)

3) ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DÉLÉGUÉES

Le Conseil Municipal a ouï les décisions du Maire et sur sa proposition,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23

prend acte des décisions municipales suivantes :

N° 001 – 2019 : *Acquisition de fournitures de bureau – Attribution du marché*

N° 002 – 2019 : *Transport de personnes par autocar – Attribution du marché*

N° 003 – 2019 : *Prestations de nettoyage des locaux – Attribution du marché*

N° 004 – 2019 : *Location de véhicules sans chauffeur – Attribution du marché*

N° 005 – 2019 : *Contrat de maintenance des toilettes publiques automatiques SAGELEC*

N° 006 – 2019 : *Entretien des hottes de cuisine – Attribution du marché*

N° 007 – 2019 : *Vente de matériaux divers – 4^{ème} trimestre 2018*

N° 008 – 2019 : *Règlement de sinistre (Dégradation du sol du site Henri Royer avec un véhicule)*

N° 009 – 2019 : *Contrat de lutte contre les rongeurs et blattes – Attribution du marché*

N° 010 – 2019 : *Garderie périscolaire et Péricentre – Restauration périscolaire – Accueil de loisirs sans hébergement – Tarifs à compter du 1^{er} avril 2019 (pour les activités débutant au 1^{er} septembre 2019)*

N° 011– 2019 : *Contrat d'entretien des cloches horloges et vérification installations paratonnerres - Attribution du marché*

N° 012 – 2019 : *Tickets Sports Loisirs – Convention de prestations de service avec Monsieur Philippe MOINGT, magicien Mandragore*

- N° 013 – 2019** : Aménagement de la place Raphaël Elizé – Attribution du marché
- N° 014 – 2019** : Droits de place – Tarifs à compter du 15 janvier 2019
- N° 015 – 2019** : Location de locaux situés 18 rue Léon Legludic à Sablé-sur-Sarthe
- N° 016 – 2019** : Camping municipal – Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- N° 017 – 2019** : Camping municipal – Location de chalet "Eco nature" - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- N° 018 – 2019** : Camping municipal – Location de chalet Missouri et chalet PMR - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- N° 019 – 2019** : Camping municipal – Location de mobil home - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- N° 020 – 2019** : Camping municipal – Location de campétoile - Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019
- N° 021 – 2019** : Camping municipal – Vente de glaces – Tarifs saison 2019
- N° 022 – 2019** : Prestation de nettoyage des locaux – Bâtiments municipaux - Avenant
- N° 023 – 2019** : Prestation de nettoyage des locaux - Avenant
- N° 024 – 2019** : Démolition et désamiantage d'un ensemble de bâtiments – Attribution du marché
- N° 025 – 2019** : Location de mini-pelles, remorques et nacelle sans chauffeur – Attribution du marché
- N° 026 – 2019** : Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat de cession de spectacle vivant avec la Compagnie les allumeurs de rêves
- N° 027 – 2019** : Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat de cession de spectacle avec la Compagnie LILAMAYI
- N° 028 – 2019** : Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat de cession d'un spectacle avec l'association BAGOLO FÔ
- N° 029 – 2019** : Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat d'engagement d'un spectacle avec l'artiste KUM-KUM
- N° 030 – 2019** : Location d'une parcelle à usage de Pré à Monsieur Adrien PROUX
- N° 031 – 2019** : Evènements familiaux – Carnaval de Sablé-sur-Sarthe – Contrat avec l'association Croix Rouge Française
- N° 032 – 2019** : Fête de la musique 2019 – Convention avec l'association Croix Rouge Française
- N° 033 – 2019** : Fête nationale 2019 – Convention avec l'association Croix Rouge Française
- N° 034 – 2019** : Maintenance des progiciels MUNICIPAL CANIS : Gestion des animaux dangereux et MUNICIPAL : Gestion de la police municipale – Contrat avec la société LOGITUD SOLUTIONS (Contrat n° 20190479)
- N° 035 – 2019** : Maintenance du matériel et du logiciel MUNICIPAL GVe : Géo Verbalisation électronique (4 terminaux) – Contrat avec la société LOGITUD SOLUTIONS (Contrat n° 20190480)
- N° 036 – 2019** : Contrat de maintenance du progiciel SIECLE DDPACS avec la société LOGITUD SOLUTIONS (Contrat n° 20190645)
- N° 037 – 2019** : Contrat de service espace citoyens premium avec la société ARPÈGE (Contrat n° C183740)
- N° 038 – 2019** : Convention d'abonnement à la mise à jour "ORACLE" avec la société ARPEGE (Contrat n° C183741)
- N° 039 – 2019** : Contrat de maintenance du logiciel sPAIEctacle avec la société GHS
- N° 040 – 2019** : Contrat d'assistance et de maintenance du progiciel ATAL et eATAL avec la société BERGER-LEVRAULT
- N° 041 – 2019** : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe – Avenant – Animation locale Evs "Trait d'Union"
- N° 042 – 2019** : Site Internet "Webenchères" – Contrat de commissionnement avec la société SAS Bewide
- N° 043 – 2019** : Règlement de sinistre (Infiltrations vitrages salle Henri Bonnet)
- N° 044 – 2019** : "Vie associative et citoyenne" – Point Information Jeunesse – Contrat de formation entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe et la Croix Rouge Française
- N° 045 – 2019** : Valorisation des prestations – Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 (est abrogée par l'attribution déléguée V-052-2019)

- N° 046 – 2019** : Location de locaux situés 25 bis rue Pasteur à Sablé-sur-Sarthe
- N° 047 – 2019** : Vente de mobilier de bureau à la Société Publique Locale de développement touristique de la Vallée de la Sarthe (S.P.L.)
- N° 048 – 2019** : Activités "Sports-Loisirs" – Convention de prestations de service avec l'association Sablé Football Club
- N° 049 – 2019** : Location d'un logement situé allée du Québec à Sablé-sur-Sarthe
- N° 050 – 2019** : Mission SPS pour les travaux de démolition et désamiantage d'un ensemble de bâtiments – Attribution du marché
- N° 051 – 2019** : Avenant n° 2 à la convention de location avec la Mission Locale Sarthe et Loir (Parc du château)
- N° 052 – 2019** : Valorisation des prestations – Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019 (abroge l'attribution déléguée V-045-2019)
- N° 053 – 2019** : Maintenance des ascenseurs - Avenant
- N° 054 – 2019** : Contrat de maintenance des toilettes publiques automatiques – Attribution du marché

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, bonsoir. Je voudrais commencer juste par deux questions pendant que je prends la parole. Je voulais savoir pourquoi on se réunit un jeudi comme cela n'est pas commun autant qu'on en parle ? Et ma deuxième question, c'est plus technique, le quorum je me posais la question, on l'a ce soir ? Je pense ! Mais le quorum est-ce que cela comprend juste les personnes qui sont présentes ou ça comprend en plus les personnes qui donnent procuration ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le quorum, c'est les personnes présentes."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Et la première question."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pour le jeudi, c'est lié à la fois à des contraintes d'agendas de tout le monde et sur des délais de préparation notamment pour finaliser les documents budgétaires."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je vous remercie pour ça. Donc, sur l'adoption des attributions déléguées, je commencerai par la 24 liée à la 50. Je vais aller avec vous à la 24."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est sur des questions de démolition et de désamiantage."

⇒ Monsieur MAREAU : "Exactement. Donc, je voudrais savoir, un ensemble de bâtiment, est-ce que vous pourriez nous préciser de quel bâtiment on parle ? Et est-ce que pour la 50 et la 24, on parle de la même chose, des mêmes bâtiments, est-ce que c'est le même sujet ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je vais laisser Laurent vous répondre !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Cela concerne c'est dans le cadre de l'aménagement du futur complexe de cinémas et du pôle culturel. Ce sont la démolition de l'ensemble des bâtiments qui vont être détruits dans le cadre de ce projet soit l'ancien bar l'apostrophe mais aussi les sanitaires qui donnent sur le parking à l'arrière plus les ateliers, plus tout ce qui servait pour les arts plastiques. Et la 50, c'est effectivement en lien avec cette mission."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Voilà. Je vous remercie pour cette partie. Après, je vais juste à celle qui est juste ensuite, la 25. On se posait la question. Pourquoi que ce soit au niveau de la ville ou à notre partenaire qui est la Communauté de communes dont on fait partie, nous ne sommes pas capable d'avoir des mini-pelles ; je parle au pluriel parce que sur le document c'est au pluriel mais je

pense que l'on peut aussi parler au singulier ; des mini-pelles, des remorques ou des nacelles sans chauffeur ? Alors que là, nous sommes obligés de les louer ! Est-ce qu'il n'aurait pas été plus simple de faire, je pense, qu'on a une Communauté de communes qui est de plus en plus grande à tout point de vue, d'avoir acheté ces matériels et de s'en servir ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Alors en fin de compte, on a du matériel en conséquence, pas forcément ce type de matériel. Dès qu'on a du matériel qui nous sert très régulièrement, on procède souvent à l'achat de ce matériel. Là, sur des choses comme ça, c'est vraiment très ponctuel. C'est par exemple PJEP qui ont besoin de faire une petite tranchée, mais ce n'est pas leur fonction principale et sur la Communauté de communes, on a des moyens beaucoup plus importants puisqu'on fait des travaux beaucoup plus importants qu'avec une mini-pelle. Voilà. C'est vraiment pour des usages ponctuels. Ça nous revient moins cher que d'investir dans une mini-pelle qui nécessite de l'entretien, de la maintenance. Voilà. Mais dès que l'usage devient important, effectivement, là, à ce moment-là on étudie les deux solutions."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur JOURNET."

⇒ Monsieur JOURNET : "Il est bien entendu que tous les utilisateurs de ce matériel que vous avez acheté sont habilités à conduire ce genre de matériel ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ils ont ce qu'on appelle des CACES."

⇒ Monsieur JOURNET : "Des CACES et des habilitations."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Des habilitations, tout à fait."

⇒ Monsieur JOURNET : "Noresco ou autres ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ils ont ce qu'on appelle des CACES qui sont régulièrement remis à jour et sont validés régulièrement."

⇒ Monsieur JOURNET : "C'est bon."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur FRETILLIÈRE."

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "C'est en ce qui concerne indirectement la délibération 43. Donc, il y avait un préjudice important pour la salle Henri Bonnet puisqu'on récupère 24 000 euros. Il y a des fissures dans le parquet à la salle Madeleine Marie et puis il y a aussi quelques petits problèmes à l'extérieur que j'avais signalés, **des flashes** en particuliers. Je voudrais savoir où on en est dans ce domaine parce qu'on devrait pouvoir espérer aussi que des "travaux de réparation" puissent être faits par des entreprises ou au moins que l'on soit remboursé pour ça."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Pour la salle Henri BONNET, ce sont des infiltrations au niveau des vitrages et pour la salle Madeleine MARIE..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "la procédure est en cours."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la salle Henri BONNET, les procédures sont en cours. Pour Madeleine Marie, pardon. S'agissant du sol et des fissures sur le béton."

⇒ Monsieur JOURNET : "Si, je peux me permettre. Moi, j'ai eu plusieurs remarques vis-à-vis des électeurs de Sablé en disant qu'ils ont utilisé la salle Madeleine Marie, il la trouvait pratique en autre. Par contre, au niveau des toilettes, ça paraissait un peu juste. Je suis en train de me demander si légalement parlant aussi au niveau des règlements, deux toilettes pour 460 personnes d'utilisation, c'est suffisant et correctement prévu."

⇒ Monsieur FOURNIER : "On est après... on peut considérer que c'est juste mais en tout cas, on est complètement dans ce qui est exigé pour ce genre d'effectif. Alors, je ne peux pas, je pourrai vous donner, je ne l'ai pas en tête très concrètement, mais on a respecté le nombre de toilettes en conséquence. Voilà. Pour la salle Madeleine Marie uniquement la salle Madeleine Marie car quand on est sur l'ensemble des deux salles, on a fait l'extension dans la salle Georges Mention en récréant des toilettes dans le fonds de la salle."

⇒ Monsieur JOURNET : "C'est pour éviter de passer de l'un à l'autre."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Non, lorsque l'ensemble des deux salles sont louées Monsieur JOURNET ! Pas quand on est uniquement sur Madeleine Marie, c'est uniquement les sanitaires qui sont dans le hall. Voilà."

⇒ Monsieur JOURNET : "Il y a possibilité de passer dans l'autre pour accéder à l'autre."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Seulement quand les deux salles sont louées en même temps."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ok."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, je vous propose de passer au point important de la réunion de ce soir qui concerne le vote du budget et la proposition de budget pour 2019 et donc je vous propose qu'on passe en examen le document qui sera projeté sur l'écran pour la présentation du projet de budget."

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Est-ce que la presse veut bouger parce que c'est compliqué. Non, c'est bon ? Vous avez les yeux derrière la tête ! Mais c'est normal pour des journalistes.

La proposition de budget qui est faite ce soir, elle s'inscrit dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qu'on a eu, il y a quelques semaines maintenant. Sur l'ensemble du budget en dépenses totales, vous voyez que pour 2019, un **montant global de 32 131 000 €** avec **17 846 000 € en fonctionnement** et **14 285 000 € en investissement**. Ces 32 131 000 € intègrent les restes à réaliser à la fin 2018, les résultats antérieurs et les écritures d'ordre.

Si, on se place maintenant uniquement en dépenses réelles nouvelles, donc vous voyez ces dépenses un montant total de 24 692 732 € pour 2019, 14 074 000 € en fonctionnement, 14 217 000 € en investissement duquel on retranche les restes à réaliser et le refinancement de la dette.

Sur la répartition de ces dépenses nouvelles 2019, là qui n'incluent pas les restes à réaliser et les résultats antérieurs, ce sont vraiment des dépenses nouvelles 2019. Des répartitions par secteur d'activités de la Ville dont vous voyez notamment le secteur enfance et éducation 12 % de ces 24 292 732 €, l'urbanisme quand je dis l'urbanisme, ça intègre ce que l'on verra tout à l'heure les grosses opérations d'aménagement et de travaux, les services techniques 15 %, l'administration pour le fonctionnement des différents services 13 % et puis vous avez effectivement ensuite tous les autres secteurs la Vie citoyenne, la culture, le sport.

➤ Les Dépenses d'investissement

Sur les principales **dépenses d'investissement**, toujours en dépenses réelles au titre de la section d'investissement 10 618 000 € avec 8 815 000 € de dépenses d'équipement nouvelles et puis du capital de la dette à hauteur de 1 803 000 €. Ces 10 618 000 €, c'est bien sûr hors refinancement de la dette et sans les restes à réaliser.

Sur la répartition des dépenses d'investissement par grands secteurs d'activités, vous retrouvez un certain nombre de domaines que vous avez vus tout à l'heure. Les opérations d'aménagement d'urbanisme 3 840 124 €, la culture 925 976 €, le sport 849 200 €, l'administration tout ce qui concerne le fonctionnement des services 1 253 100 € et les charges financières des annuités d'emprunts à hauteur de 1 628 000 €.

Pour ce qui concerne la dette à la fois pour ce qui concerne le capital et les intérêts. La dette qui intègre, c'est obligatoire maintenant, tout ce qui concerne les engagements qui sont les nôtres au titre du PPP, tout ce qui concerne l'éclairage public. La dette 2019, elle s'élève à 2 654 000 € avec de la dette à charge et de la dette récupérable. La dette récupérable, c'est une dette où il y a en face des recettes notamment des recettes de loyer, une dette totale de 2 654 000 € principalement en capital 1 803 000 € et 851 000 en intérêts. La dette récupérable est aujourd'hui faible compte tenu de la vente de bâtiment.

➤ Les Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, et pour commencer les différentes opérations d'équipement, je vais laisser la parole à Alain.

⇒ Monsieur LAVOUÉ : Concernant la ZAC de la PELLANDIÈRE, donc on prévoit un budget 2019 de 290 000 €. C'est lié en partie à l'éclairage."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, ça c'était sur le budget annexe de la ZAC de la Pellandière qui est financé par des dotations du budget principal et je passe maintenant au budget principal avec une vue d'ensemble et puis on va le dérouler ensuite pour l'ensemble des travaux et je laisse Laurent intervenir."

Aménagements urbains

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, pour 2019, 6 750 000 € qui se décompose en 6 035 000 € en opérations, 528 000 € en maintenance, on y reviendra tout à l'heure et les petits travaux neufs 187 000 €. Dans ces opérations, aménagements urbains, la grosse opération de l'année, c'est la place Raphaël Elizé avec le chantier en cours pour 2 600 000 €. Pour information, le chantier se déroule pour le moment conformément au planning prévu."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Un mot sur les actions Cœur de Ville, Alain !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Donc un budget de 125 000 € qui s'articule autour d'un pré-diagnostic opérationnel, l'Opération Programmée pour l'Aménagement de l'Habitat ; un diagnostic sur l'offre de commerces et services en hyper centre ; une étude patrimoine et espace public : optique de renouvellement urbain, cible les espaces de valorisation et conservation du patrimoine ; et enfin mobilités douces : faire le lien entre le centre-ville et la périphérie. En ce qui concerne le premier point, la dominante étant bien sûr le logement, ensuite le commerce, c'est une étude commerciale, le troisième point on espère bien qu'il sera d'ailleurs pris en charge par la Caisse des Dépôts. Quant au dernier point, c'est effectivement le recensement des éléments patrimoniaux du centre-ville, là aussi avec une forte empreinte logements.

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, sur le quartier Saint Nicolas, donc 781 000 € inscrits au budget 2019. En fin de compte, ça va être la deuxième phase de la deuxième tranche du quartier qui consiste en l'enfouissement des réseaux donc à la fois électrique, d'éclairage public et puis tout ce qui est communication dans la fin de la rue de Sarthe dont on voit la photo, la rue Jean Bouin, la rue de l'Abreuvoir et la deuxième partie de la rue Traversière des Terres. Ce sont des travaux qui vont démarrer à la mi-mai et qui sont pilotés en grande partie par le Conseil Départemental."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Concernant les logements en cours pour 2019, on a donc une livraison prochaine de 25 logements à Montreux par Sarthe Habitat, livraison prochaine c'est-à-dire c'est pratiquement imminent au 1^{er} mai, je pense. On a également des travaux en cours pour 49 logements à la Chartrie dont la moitié à peu près sera livrée à la fin du prochain semestre et le projet de la Pellandière donc Rive-Sud 8 logements sociaux avec Sarthe Habitat et 5 logements privés. On a eu l'occasion d'en parler, deux délibérations concernant la vente de ces logements.

⇒ Monsieur FOURNIER : "On met une somme tous les ans sur l'embellissement des quartiers et des espaces publics, donc cette somme va être consacrée, Alain en parlait à l'instant sur en fin de compte le complément de traiter les abords des logements qui vont être livrés très prochainement à Montreux, principalement sur le trottoir longeant la rue mais aussi la réfection et une nouvelle allée piétonne permettant de rejoindre en fin de compte le local des archives et de l'éventail, une partie du futur pôle culturel à l'ensemble du quartier. Il faut vraiment inscrire ces logements dans le quartier et puis on consacrerait une somme à la réfection des toilettes publiques de la place de la République qui en ont bien besoin."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Laurent.

Ce tableau est important puisqu'il y avait des questions, qui est un point financier, budgétaire sur les projets importants que vous connaissez, à la fois sur le pôle culturel et sur le projet de cinéma. Ce sont des projets qui sont pilotés par la Communauté de communes mais qui concernent bien sûr, directement à la fois, le territoire de la Communauté de communes mais aussi le territoire de la ville de Sablé. Et donc, ce tableau à l'instant où l'on parle présente l'organisation, l'architecture financière globale, budgétaire de l'ensemble de ce projet encore une fois pôle culturel à la fois sur le site Saint Denis mais aussi sur le site Montreux et sur le projet de cinéma. Vous voyez qu'on a essayé sur le libellé d'expliquer, de clarifier les différentes opérations qui vont démarrer avec ce budget 2019 à la fois au titre de la Ville et au titre de la Communauté de communes. Il y a plusieurs opérations, le pôle culturel avec les opérations sur le pôle rue Saint Denis, deuxième opération, le pôle culturel sur le site de la Halle de Montreux, troisième bloc d'opération qui concerne l'ensemble des aménagements extérieurs de voirie qui concerneront le cinéma mais aussi le pôle culturel et une ligne sur l'aide à l'investissement Cinéma, c'est ce qu'on a évoqué, l'intervention au titre de la loi Sueur et puis l'accompagnement Ville sur le projet de cinéma, c'est tout ce qui concerne notamment les démolitions et réinstallations d'activités.

Qu'est-ce qu'on voit au total ? Vous avez pour ces différents blocs d'opérations dans le cadre de ce programme global, le coût total à droite TTC et puis vous avez les subventions attendues pour chacune des opérations, la part qui sera celle de la Ville de Sablé, le FCTVA ; vous savez qu'aujourd'hui lorsqu'on fait des investissements on paie effectivement ce qu'on commande et la TVA nous est remboursé ; le FCTVA c'est une recette que l'on reçoit et puis enfin quatrième bloc c'est la part qui sera prise en charge par la Communauté de communes. Vous avez à travers ce tableau qu'on a voulu synthétique et le plus clair possible. : comment budgétairement est prévue la réalisation de cet ensemble pôle culturel sur les deux sites et le cinéma ? Qu'est-ce qu'on voit au total ? Dans le cadre de cette perspective et prospective budgétaire et financière, un coût total pour l'ensemble des opérations de 13 176 000 € avec une participation financière de la Communauté de communes d'environ 4 495 000 €, de la ville à hauteur d'un peu moins 2 000 000 €. Et pour le reste comment sera financé ces opérations ? Par des subventions qui sont attendues à hauteur de 4 645 000 € et par le FCTVA que l'on récupérera à l'issue des opérations.

Donc, on a voulu ce tableau parce que d'abord ça permet d'avoir de manière transparente une visibilité globale sur ces chantiers importants qui vont redessiner profondément toute une partie du centre de Sablé et qui seront des équipements à vocation bien sûr Ville, Communauté de communes et au-delà et qui au fond, nous donne l'organisation de ces principes. Je pourrai bien sûr vous communiquer ce tableau quand vous le souhaitez. C'était d'avoir cette entrée globale avant que Laurent poursuive sur les premiers engagements qui seront ceux de la Ville dans ce cadre-là au titre de l'année 2019. "

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, comme le disait Monsieur le Maire, la participation et on va inscrire un budget de 350 000 € qui est une partie de la participation de la Ville au projet de pôle culturel. Donc, en ce qui concerne le pôle culturel, l'année 2019 va être ainsi principalement consacrée aux études avec un début des travaux plutôt début 2020. Les études sur 2019 et avec un début des travaux sur le premier trimestre 2020. On verra quand même des choses se faire dans le quartier puisque la démolition des bâtiments dont on parlait tout à l'heure à l'occasion d'une attribution déléguée se fera à partir du mois de mai 2019.

Donc, il est inscrit aussi pour reprendre même chose 491 000 € dans l'accompagnement, participation financière au niveau du cinéma, donc là, c'est pour la participation aux aménagements extérieurs. Les études qui vont accompagner la construction du cinéma. Donc, à la fois au niveau des voies de circulation, au niveau des parkings et puis suite à des démolitions puisque l'ancienne zone où il y avait les arts plastiques va être démolie, ça va nous permettre d'agrandir la voie d'accès au parking et de pouvoir réaliser des parkings.

Donc, un budget aussi inscrit de 100 000 € pour le jardin public pour pouvoir remettre en état en particulier le mur de soutènement de la partie supérieure du jardin public qui avait été fermé dans sa partie droite avec des fissures, refaire le mur pour pouvoir réouvrir. Sur la photo centrale, il y a une allée qui s'est faite au cours du temps par les piétons, on va la rendre beaucoup plus praticable et puis à votre gauche, un escalier qui avait aussi été interdit dans le cadre des fissures. On va refaire l'ensemble où il y avait des gardes corps. On va refaire des gardes corps aux normes plus tout un ménage qui a été fait au niveau du jardin public au niveau de tout ce qui est mise en place au niveau du jardin. Voilà.

⇒ Monsieur JOURNET : "La fin des travaux ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Pour l'instant, au niveau du jardin public, on est sur une étude du mur de soutènement. Pour l'instant, on a demandé une étude de soutènement pour savoir réellement ce que l'on devait faire. Mais dès qu'on aura cette étude, on pourra lancer les travaux. Donc, la fin, je ne

peux pas vous le dire actuellement mais quand on saura vraiment, quand on saura exactement ce qu'on doit faire précisément...

On a inscrit aussi 200 000 €, un budget de 200 000 € pour deux opérations. On va refaire complètement les jeux du jardin du parc du château qui ont pas loin d'une quinzaine d'années maintenant. Ils vont être refaits. Ce ne sera peut-être pas tout à fait ce qui est présenté sur la photo de gauche. Les jeux, c'est un projet avec lequel on travaille avec le CMJ. Il était quand même les mieux placés pour pouvoir discuter sur ce genre de choses, plus que nous en tout cas ! Donc, c'est un travail qui est fait en collaboration avec le CMJ. Ils ont choisi un type de jeux, on va réaliser le cahier des charges, on va lancer les marchés et puis les marchés publics délibéreront mais on pourra aussi présenter les résultats au CMJ. Et donc, en fonction des résultats, en fonction des délais, on pourra avoir une installation avant l'été. Mais cela dépend des délais d'approvisionnement.

La deuxième opération, c'est la création d'un city stade, à Gastines à côté de la Maison de quartier. On sera plutôt sur l'étude en 2019, toujours avec le CMJ et les jeunes du quartier.

Un budget de 144 000 € va être inscrit sur 2019 pour l'affichage dynamique. Le premier totem dynamique qui apparaîtra, n'apparaîtra peut-être pas en 2019 mais en 2020 ou fin 2019 puisqu'il sera sur la place Raphaël Elizé. Et vous pouvez bien comprendre qu'on ne va pas l'installer avant la fin des travaux. Ce sera compliqué de faire les travaux autour du panneau. Voilà. Donc, le premier panneau sera installé au niveau de la place Raphaël Elizé.

Le patrimoine bâti

On n'est pas tout à fait dans le patrimoine bâti mais pas loin, sur les terrains de sport. C'est la réfection du terrain synthétique au stade Rémy Lambert à la fois parce que c'est un terrain qui est usé. Il faut refaire l'ensemble du terrain du revêtement mais on va en profiter aussi pour le mettre aux normes puisqu'il n'est plus aux normes pour pouvoir faire des matchs dessus et donc une fois qu'il sera aux normes, ça nous permettra, le terrain synthétique, on peut faire le nombre de match qu'on souhaite. Donc, ça permettra de soulager nos terrains naturels qui sont très sollicités, à la fois le terrain d'honneur, le terrain Sosthène Bruneau qui lui sera aux normes et le terrain B qui est juste à côté. Donc un budget total de 700 000 € est inscrit pour cette année.

Alors, on en a déjà parlé mais là c'est une participation à hauteur de 285 000 € hors taxes. Là, on passe hors taxes puisque c'est une contribution, un fonds de concours à la Communauté de communes pour réaliser la construction du garage mutualisé entre les services communautaires et les services municipaux. Ce garage sera réalisé au niveau du site du Boulay. En fin de compte, quand vous rentrez sur le Boulay, il sera sur la gauche et donc il sera réalisé par la maîtrise d'ouvrage qui est assurée par la Communauté de communes. Il y aura une participation de 285 000 € de la Ville et le démarrage des travaux est prévu fin juin et normalement le garage mutualisé devrait être livré pour la fin de l'année 2019.

On a vu tout à l'heure dans les chiffres globaux de la grande maintenance. Ce sont plutôt, on a de la petite maintenance sur des travaux moindres et puis de la grande maintenance sur des travaux plus conséquents. Donc, là un budget de 347 000 € est inscrit avec quelques exemples de réalisation :

- Au niveau de l'école Saint-Exupéry, on va finaliser le remplacement des vitrages et des fenêtres avec la réfection des soubassements vitrés,
- A l'école du Pré, on va remplacer la toiture Zinc en particulier au-dessus de la cantine,
- La salle Marcelle Thébault, on a un certain nombre de travaux à faire, on va commencer par réaliser une isolation extérieure au moins au niveau des vestiaires, avant de refaire les vestiaires, on va reprendre tout l'ensemble des fenêtres des vestiaires plus une isolation,
- Le CFSR, ce sera le remplacement des chaudières qui arrivent en fin de vie et

- Puis au cimetière, c'est l'aménagement de l'accueil puisqu'on a recruté, il n'y a pas très longtemps, un agent d'accueil au niveau du cimetière. Donc, il est nécessaire d'aménager un lieu où il pourra travailler de manière confortable, donc c'est l'aménagement de l'accueil.

Nous avons comme tous les ans, une somme inscrite pour la mise aux normes de nos bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Donc pour 2019 : 558 000 €. Plusieurs actions, ça va de ce que l'on peut voir à gauche sur la première photo de gauche, pour pouvoir dissocier les contre-marches d'une couleur différente. Ce sont des petites opérations. C'est la modification d'un miroir. C'est la mise en accessibilité du bar du centre-culturel. C'est la réalisation d'une rampe pour permettre l'accès aux salles de l'ancienne école de Gastines et puis c'est aussi au niveau de l'école Saint Exupéry et Alain Bourgeteau, ce sont des petits travaux mais voilà. C'est toute une série de travaux sur l'ensemble. Là ce sont quelques exemples. On a aussi sur le site Henri Royer, on a des mises aux normes, je ne m'en souviens plus, sur des cheminements piétons, sur des barres qui manquent. C'est plein de petites choses mais qui nécessitent du temps à la fois dans le diagnostic et dans la réalisation.

Sur les dépenses d'équipement, on a vu tout à l'heure, le budget général maintenance et petits travaux neufs. Donc, là, je ne vais pas vous donner toute la liste. Il y en a 80 pages mais plutôt par domaine. Je vais vous laisser prendre connaissance. A fois éducation / enfance, la plus grosse partie, elle est sur les infrastructures. Les infrastructures, c'est toute la proximité, il y a 80 000 € de proximité et puis c'est sur l'éclairage public, sur la voirie, sur du mobilier urbain, sur nos espaces verts etc.. Dans les bâtiments, le plus gros budget est consacré aux écoles, ce qui est assez logique à hauteur de 156 400 € et puis sur tous nos autres bâtiments. On est vraiment dans la maintenance et petits travaux à la fois réalisés en régie par nos équipes et par entreprises pour une somme globale de 715 000 €.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Laurent. Après les dépenses, les recettes, Anne-Marie poursuit."

➤ Les Recettes d'Investissement

⇒ Madame FOUILLEUX : "Les recettes d'équipement vont s'élever à 6 914 000 € présentées ainsi :

- Subventions : 719 000 €
 - Taxe d'aménagement : 69 000 €
 - Fonds de compensation de la TVA et les prêts relais : 1 115 000 €
 - L'emprunt nouveau : 5 011 000 €
- sans les restes à réaliser au 31 décembre 2018 qui s'élèvent à 1 281 604 € et sans le refinancement de la dette à hauteur de 908 000 €.

L'autofinancement de l'investissement, tout d'abord, l'autofinancement net qui s'élève à 1 970 000 €

- L'autofinancement brut apparent : 2 722 000 €
- + les amortissements et les provisions à 982 000 €
- - le remboursement net du capital à hauteur de 1 803 000 €
- Et les autres recettes nettes à hauteur de 69 000 €

L'équilibre de la section d'investissement

L'autofinancement s'élève à 1 970 000 €. On obtient ce résultat par rapport aux dépenses réelles d'équipement 8 815 000 €

Et les recettes réelles :

- Subventions / participations, FCTVA et emprunts nouveaux que l'on vient de voir précédemment,

Ce qui fait un besoin d'autofinancement de 1 970 000 €.

➤ Fonctionnement 2019

- Transfert de compétences à la Communauté de communes

Par rapport à 2018, l'évolution la plus importante en fait, c'est dans le cadre du schéma de mutualisation avec le transfert d'agents ce qui représente au niveau des charges de personnel un montant de 2 116 000 € transféré.

- Dépenses réelles de Fonctionnement

Vous avez les dépenses réelles nettes de fonctionnement à hauteur de 14 074 000 € avec l'histogramme qui présente les différents secteurs et la répartition en euro. C'est l'enfance, l'éducation et puis les services techniques maintenance et gros travaux en fait qui sont les plus gros dépensiers si on peut dire au niveau des dépenses réelles de fonctionnement par rapport aux travaux et puis par rapport aux charges de personnel au niveau de l'enfance.

Les dépenses réelles de fonctionnement 14 074 000 € donc le comparatif avec les deux années précédentes ce qui fait une baisse de – 16,12 %. Si on regarde à périmètre constant entre 2018 et 2019, il y a un écart de seulement 37 000 €.

Présentation par chapitre

Les charges de personnel : 5 471 000 € contre 8 195 000 € l'année dernière sur le budget primitif 2018. Donc, dans le cadre de la mutualisation, la mise en place du schéma de mutualisation, il y a eu transfert de plus de 59 personnes, 60 personnes même et puis là, vous avez la répartition au niveau des différents secteurs et services au niveau des charges de personnel. Donc, les services techniques 31 %, l'enfance-éducation 28 %, ensuite on a l'administration 17 %, la DESC et la DVACMT représentent 48 %, tous les services auprès des jeunes que ce soit au niveau scolaire ou animation.

Des frais généraux : 4 532 000 €. En 2018, il s'élevait à 3 828 000 € et là vous avez la répartition aussi par services en pourcentage. Il y a le transfert, la transformation du service mixte de restauration en service commun géré par la Communauté de communes. C'est la différence entre les deux BP.

Les subventions aux associations pour un montant de 2 184 000 € dont vous avez la répartition :

- Culture : 1 031 000 € dont les subventions à l'Entracte
- Action sociale CCAS : 477 000 €

Et puis, ensuite, vous avez tous les autres services ou structures auxquels sont **apportées** des subventions."

⇒ Monsieur JOULAUD : "On va poursuivre par secteur en commençant par la politique de soutien aux associations et de citoyenneté et c'est Andrée qui commence."

Présentation par secteur

Politiques de soutien aux associations et de citoyenneté

⇒ Madame CASTEL : "Oui, je vais vous parler des grandes manifestations 2019 mais que vous connaissez déjà :

- Le carnaval qui a lieu le 22 mars, vous êtes invités demain à y participer
- La journée des citoyens, le 25 avril
- L'espace Henri Royer qui sera ouvert à partir du 15 juin

- La fête de la musique, le 21 juin
- Cet été, le cinéma dans les quartiers
- Le feu d'artifice et bal du 13 juillet
- Le Forum des associations qui lui aura lieu le 7 septembre
- La fête interculturelle, le 28 septembre
- Et l'illumination le 29 novembre
- Et le marché de Noël les 7 et 8 décembre.

Politiques Vie associative et Citoyenne

Concernant la Vie Associative et Citoyenne, avec le guichet unique, les inscriptions, on compte en 2018, 9 755 inscriptions, des paiements par prélèvement orientés vers 462 familles d'un montant de 4 612 €, des paiements en ligne 2 913 € et des connexions à l'espace famille 45 290.

Les points informations : le point d'accès aux droits environ 1 100 personnes ont été accueillies avec le point information jeunesse, donc 825 personnes de Sablé ce qui prouve que ce point information fonctionne très bien.

Pour la Vie Associative, nous avons 109 associations actives, nous soutenons bien sûr les manifestations qui sont organisées.

La citoyenneté, le maintien des règles d'attribution des subventions aux associations sportives et l'accompagnement des Conseils Citoyens de Montreux et de la Rocade."

Politiques sportives, culturelles, affaires scolaires, famille et loisirs

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour ce qui est des grandes manifestations sportives, bien entendu, il y avait le cyclo-cross national qui s'est déroulé dans le parc du château le 3 février. Nous serons partenaire du circuit de la Sarthe Pays de la Loire comme d'habitude dont c'est la 67^{ème} édition. Alors, le départ se fera le 9 avril à la Châtaigneraie en Vendée pour finir le 12 avril à Sillé-le-Guillaume. Le tournoi de foot féminin du 22/23 juin. Il y aura une animation autour de la coupe du monde de football féminin du 7 juin au 7 juillet comme on l'a fait pour les garçons à la salle Madeleine Marie et bien entendu, nous aurons le trophée Sarthe Basket du 7 au 8 septembre et le 30 juin, nous aurons aussi le triathlon.

Politiques sportives : quelques photos du circuit de la Sarthe.

Pour ce qui est des politiques sportives, travaux de la mise aux normes à Sosthène Bruneau dont nous aurons la finition des travaux dans quelques mois maintenant qui sera opérationnel pour le mois de septembre. Réfection et mise aux normes du terrain de football synthétique, Laurent vous en a parlé tout à l'heure, des travaux qui devraient débiter en juin. Le lancement des études et des travaux pour la modernisation de la base de Canoë Kayak, effectivement, il y aura un rendez-vous avant l'été pour qu'on regarde un petit peu comment on peut améliorer la base de canoë kayak qui en a grand besoin, maintenance et sécurisation du patrimoine sportif dont nous avons commencé depuis deux-trois ans et qui porte ses fruits et donc nous allons continuer dans ce domaine.

Au niveau des associations, nous allons poursuivre et surtout soutenir le monde associatif et sportif que ce soit financier ou au niveau du matériel par les services techniques. Nous allons aussi poursuivre l'aide apportée aux CFTS, en enfants bénéficiaires, il y en a 834 ce qui est quand même important dans ce domaine.

Pour le pôle enseignement, nous allons bien entendu poursuivre les activités d'enseignement sportif : 63 bénéficiaires actuellement et nous allons poursuivre aussi et soutenir les sections sportives scolaires dont nous faisons toujours le financement."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Andrée va poursuivre sur les grandes manifestations culturelles."

⇒ Madame CASTEL : "Les grandes manifestations culturelles :

- La folle journée du 25 au 27 janvier qui a rempli vraiment beaucoup, beaucoup d'entrées et qui a satisfait grandement René MARTIN et tout le reste de l'équipe culturelle
- Le Festival des enfants des toiles qui a lieu actuellement et pour m'être interrogée en début d'après-midi pour savoir si tout fonctionnait au niveau des entrées, par rapport à l'année dernière, c'est déjà en légère augmentation, le festival n'est pas terminé puisqu'il se termine vraiment le 23 mars. Vous avez encore le temps de voir des films qui sont forts intéressants.
- Rock Ici Même le 18 juillet, l'année dernière nous avons eu aussi une grosse affluence au niveau des enfants du centre aéré et des saboliens qui sont venus s'installer sur le parc
- Les nuits d'été du 19 juillet 2019 qui aura lieu à cette date,
- Et le Festival Baroque du 20 au 24 août. Voilà.

Les politiques culturelles maintenant,

Le patrimoine, nous poursuivons les acquisitions pour le fonds Reverdy et les journées européennes du patrimoine qui auront lieu le 21 et le 22 septembre 2019.

En ce qui concerne les associations, nous poursuivons le soutien aux associations culturelles (financier et matériel). Il y a une signature d'une convention de scène conventionnée entre la DRAC, la Ville du département de la Sarthe et l'Entracte qui doit se signer très prochainement.

Les affaires scolaires et familles

Nous avons des travaux effectivement dans les écoles. Il y a la réfection des sols de l'école du Pré qui a été commencée mais qui est à terminer. Il y a des traçages de jeux dans les cours de l'école. La signature du Projet Educatif de Territoire, nous allons voir cela tout à l'heure avec le Conseil municipal, le maintien des activités sur le temps périscolaire (garderies, cantines et espaces leçons) et la mise en place de deux orchestres à l'école, mais vous le savez déjà : école du Gai Levant et Saint Exupéry qui fonctionnent particulièrement bien puisque certains élèves de l'école du Gai Levant vont partir à Paris pour un concert sur place.

La famille et parentalité. Les actions du "Temps des Parents" dans les écoles maternelles et élémentaires et au sein de l'Espace de Vie Sociale et la mise en place de la dématérialisation des inscriptions pour les familles. A noter qu'en ce moment, nous vivons une semaine autour de la petite enfance avec des activités multiples sur la Ville et qui pour le moment remporte un très vif succès pour être allée sur les lieux.

Politiques de Loisirs

Accueils, le mercredi loisirs, les animations s'inscrivent dans le cadre du plan mercredi afin de garantir une continuité éducative entre les écoles et les accueils de loisirs. Les tickets sports loisirs, bien sûr, les activités sont maintenues sur 2019.

Ouverture sur toute la saison estivale : animations ville et restauration en gestion déléguée pour l'espace Henri Royer.

Voilà, monsieur le Maire."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée. Maryline poursuit sur les affaires sociales."

Action sociale

⇒ Madame CHAUDET : "Alors au niveau de l'action sociale, la grande nouveauté, c'est bien sûr l'ouverture depuis 2018 de l'espace de Vie Sociale "Le Trait d'Union" dans le quartier de Montreux qui a pour objectif le développement social local communal à travers des animations du partenariat institutionnel et associatif et l'organisation d'actions conjointes qui impliquent directement les bénéficiaires. Donc, là, vous avez deux actions qui existaient déjà mais qui se prépareront désormais dans cet espace par exemple l'organisation de la manifestation annuelle de Noël, les loisirs familiaux et puis d'autres projets qui sont actuellement en train de se mettre en place également."

Nous allons poursuivre les actions du CCAS dont la gestion des services aux seniors (aides à domicile, téléalarmes, gestion des résidences, Brin de compagnie), la gestion du service de restauration dans les résidences aux saboliens de 60 ans et plus qui souhaitent déjeuner dans les résidences, l'animation collective dans chaque résidence, le spectacle des seniors à Noël et l'accompagnement individuel des personnes en situation de précarité.

Les moyens, nous avons la subvention d'équilibre au CCAS qui est versée par le budget principal de la Ville à hauteur de 450 000 €.

Le budget général 2019 du CCAS qui est de 3 615 775 € et qui se décompose de la façon suivante :

- Le budget principal à hauteur de 2 093 794 €
- Les budgets annexes des résidences de personnes âgées et service d'aide à domicile à hauteur au total de 1 521 981 €. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Maryline. Anne-Marie va poursuivre. On revient sur les finances."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Après avoir vu les dépenses, on va voir les recettes de fonctionnement :

➤ Recettes de Fonctionnement

Recettes réelles d'exploitation pour un total de 16 086 000 € donc constituées :

- Produits des services et remboursement de frais : 1 747 000 €
- Impôts et taxes : 4 792 019 €
- Attribution de compensation : 7 192 981 €
- les dotations et compensations : 1 734 000 €
- Autres produits : 542 000 €
- les atténuations de charges : 78 000 €

Les Ressources fiscales constituées en partie par les produits des 3 taxes :

- Taxe d'habitation, vous avez le comparatif par rapport à 2018 : 1 068 000 €
 - Taxe sur le foncier bâti : 2 743 000 €
 - Taxe sur foncier non bâti : 85 000 €
- Soit un total de 3 896 000 € et donc une variation de 85 990 € soit + 2,26 %.

Le produit financier dont vous avez le rappel des 3 taxes et puis l'attribution de compensation de la Communauté de communes d'un montant de 7 192 981 € soit un total de 11 088 981 € et une variation de 2 117 705 € correspondant à la mise en place du schéma de mutualisation et donc au transfert des agents, donc les charges de personnel.

La Dotation Globale de Fonctionnement donc là vous avez une présentation de la baisse globale en chiffre depuis 2016, en fait cela fait 6 ans, ce sera la 6^{ème} année que l'on constate une baisse globale de la DGF. Pour l'année 2019, elle serait en baisse de 124 634 € soit une différence, soit une baisse globale de 1 594 441 € sur les 6 années, 7^{ème} année pour 2019.

Le FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources)

La contribution - 440 608 €, l'attribution + 99 916 € ce qui fait une charge nette de 340 152 €.

Et puis les deux dernières diapositives vont vous présenter les ratios de la loi ATR par habitant et ensuite par ratios de structure. Donc avec le comparatif 2018 et l'évolution. Et donc là, les ratios de structure prenant en compte des transferts dans le cadre du schéma de mutualisation."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Voilà pour la présentation du projet de budget 2019 de la Ville. Je voudrais remercier tous les collègues qui ont travaillé, tous les services Jérôme DOISY, Patrick QUANTIN, Hélène qui ont préparé ce document qui est à la fois pédagogique, clair et qui donne une vue globale du projet de budget qui vous est soumis.

Je vous laisse maintenant la parole. Qui souhaite intervenir sur cette présentation ou sur les documents ?

Monsieur JOURNET. Oui."

⇒ Monsieur JOURNET : "Une simple remarque, c'est que votre document que l'on vient d'avoir devant les yeux est très intéressant mais il aurait été souhaitable en ce qui me concerne et en particulier moi, d'avoir le PowerPoint devant les yeux pour suivre votre document sur le tableau. Parce que c'est fait, c'est dit et c'est raconté avec une vitesse admirable mais on n'a pas le temps d'enregistrer correctement. En ayant les documents devant soi, cela serait nettement mieux pour suivre les débats. Ce serait pratique la prochaine fois de les avoir après chez nous suite à ce conseil municipal. Merci d'avance."

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'accord Monsieur JOURNET. Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, plusieurs choses à dire. Je commencerai par 290 000 € c'est ce que j'ai pu voir sur l'écran pour les éclairages pour l'écoquartier à la Pellandière. Je me demandais si cela ne devait pas faire partie du PPP que l'on a à Sablé sur l'éclairage public. C'est ma question.

Ensuite, c'est très brumeux sur le financement du futur cinéma. On a des documents avec des chiffres. Vous nous en annoncez d'autres sur l'écran. C'est difficilement compréhensible. Je voudrais bien que vous nous éclairiez là-dessus. Sur l'écran, on a pu voir 600 000 € pour le cinéma, une autre ligne 240 000 € et je parle bien de la part de Sablé et ça ne compte pas les extérieurs, il y avait une ligne qui expliquait les extérieurs et un autre chiffre de 491 000 € pour 2019. Alors peut-être que c'est 2019 avec 2020, on ne parle que de 2019 est-ce qu'il y aura un report sur l'année précédente ? Je ne sais pas mais voilà c'est difficilement compréhensible. J'espère que vous allez nous éclairer un peu plus là-dessus.

Après, on parle du cimetière : aménager l'accueil du cimetière, qu'est-ce que cela veut dire ?

Excusez-moi, je reprends. La batterie était faible apparemment ! Donc, je disais sur le cimetière, qu'est-ce que cela veut dire ? Il y a déjà une petite maison à l'entrée qui est là depuis bien longtemps où il y a la personne qui s'occupe du cimetière. Est-ce que cela veut dire, qu'elle va être détruite ou pas ? Est-ce que cela veut dire qu'il va y avoir un agrandissement de ce bâtiment ou le bâtiment à gauche ou à droite ? Est-ce qu'on pourrait avoir plus de précisions sur ce sujet ?

Je continuerai. Je prends par ordre que c'est arrivé sur l'écran. Donc, nous on avait compris que c'était 58 personnes qui allaient passer de la Ville à la Communauté de communes. Tout à l'heure Madame FOUILLEUX, vous avez parlé de 59, peut-être 60. Est-ce qu'on peut être précis sur ce point ? Nous, on s'était arrêté à 58, donc point d'interrogation.

Dans les documents ainsi que sur l'écran, on n'a pas vu des choses sur le bâtiment qu'il y aura à côté de la gare dit coworking qui sera mené par la Communauté de communes mais est-ce que les abords comme on a pu le voir pour le pôle culturel ou le cinéma est-ce que les abords seront financés par la Communauté de communes ou par la Ville ? Et dans le cas où ce n'est pas la ville bien sûr, est-ce que c'est budgété ?

Ensuite, on arrive sur le social. On parlait de l'EVS et le "Trait d'Union", il devait y avoir une inauguration qui a été repoussée à une seconde date et depuis il n'y a plus de date annoncée pour l'inauguration de ce "Trait d'Union". Je me pose la question est-ce qu'il y aura une inauguration ? Et si possible peut-être quand ? Si vous pouviez répondre déjà à ces questions. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Monsieur FRETILLIÈRE !"

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Oui, je voudrais préciser auprès de la presse un certain nombre de choses. D'abord, les documents que vous avez vus comme l'a dit Monsieur JOURNET, nous, on ne les a pas d'avance. Donc, vous non plus, bien sûr ! Ça je me suis rendu compte. Nous on ne les a pas. Ceux qu'on a, c'est ce document-là qui est un rapport de présentation et puis les documents comptables précis avec plein de détails intéressants mais enfin c'est assez technique. Cela explique que dès fois on pose des questions parce qu'on est un peu dans le flou dans la mesure où la présentation de ce document-là est totalement différente du type de présentation qu'il y a ici et qu'on a aussi des chiffres qui dès fois sont différents. Cette année ce n'est pas tout à fait le cas mais dès fois, cela a été le cas d'autres années. Il faut aussi préciser et ça je ne m'en étais peut-être pas rendu compte jusque-là, j'avoue qu'en définitive en commission des travaux et de l'urbanisme, on n'aborde pas le détail des projets qui vont être présentés lors du budget. Voilà, ces choses-là étant dites, il faut comprendre qu'on est un petit peu dans le flou. Il y a une autre raison pour laquelle on est aussi dans le flou, mes collègues l'on déjà dit, ou on l'a dit la dernière fois, à savoir que dans la mesure où il y a eu un gros transfert de personnel à la Communauté de communes, tout ce qui concerne le personnel mais aussi des charges ne permet pas de comparer, c'est la même chose pour les ratios. Donc, il y a toute une série d'éléments sur lesquels on aura du mal à se prononcer parce que même si vous avez retraité, ce qui est une bonne idée, c'est quand même une gymnastique un peu compliquée.

Alors en ce qui concerne les travaux, je vais surtout parler des travaux en définitive. Donc, le gros chantier de cette année, c'est d'abord, la place Raphaël Elizé. Alors, il y a eu une augmentation assez significative entre le BP 2018 et le BP 2019. D'autant qu'en 2018, vous nous aviez indiqués ce qui concernait exclusivement les travaux en eux-mêmes sans évoquer tout ce qui était annexe en particulier mais il y en a plein d'autres, les architectes et donc la rémunération et en tout cas si j'ai bien compris on a à peu près 450 000 à 500 000 € de plus que ce qui avait été annoncés rien que pour les travaux en 2018. D'ailleurs, ça c'est pour 2019. Il n'est peut-être pas impossible qu'on continue de rembourser, de payer pour les travaux de la place Raphaël Elizé en 2020 que ce soit les honoraires, la fin des travaux, des choses comme ça puisque l'on ne paie pas forcément à la minute qui suit l'inauguration. C'est ce qui est assez logique. Alors j'ai posé la question en commission, on m'a dit qu'on

aurait le détail précis de toutes les dépenses donc j'attends et je pense d'ailleurs qu'il y aura besoin d'un réajustement un petit peu comme pour la salle Madeleine Marie. Alors, en plus pour la place Raphaël Elizé, il y a aussi des incertitudes même si les marchés, normalement s'il n'y a pas d'avenant qu'on sait à l'euro, à la centaine ou d'euros près de combien ça va coûter ? Par contre, il y a une incertitude avec le problème des architectes dont tout le monde a parlé ces derniers temps.

Alors, il y a un autre chantier important dont parlait mon collègue, c'est le cinéma. Là, effectivement, on est dans le flou. Dans le tableau que vous nous avez émis, on voit bien qu'on a l'impression que c'est l'ensemble des dépenses de la Ville, de la Communauté de communes mais pas seulement en 2019. Bon, déjà, ça permet de clarifier un petit peu mais si on fait le calcul total de ce que va dépenser la ville avec différentes rubriques, ce que va dépenser la Communauté de communes, j'ai fait un calcul mais peut-être que je me trompé, vous pourrez me dire le contraire. Ça ferait 2 090 000 € à peu près 2 100 000 € qui vont être à la charge de la Ville et de la Communauté de communes pour le cinéma. Je ne suis pas sûr, je peux vous dire que pour la Communauté de communes, ça fait 625 000 € pour les extérieurs, 600 000 € pour l'aide à l'investissement dans le cadre de la loi Sueur, pour la Ville c'est 865 000 € c'est-à-dire sauf erreur 625 000 € + 240 000 € c'est même plus que ça, je me suis trompé dans mes calculs. En gros, je ne suis pas sûr que le futur propriétaire du cinéma avance la même somme. Donc, en définitive, c'est nous qui finançons une bonne partie du cinéma. A la Flèche, ça coûte plus cher. J'ai cru comprendre que cela tournait autour de 8 à 8,5 millions d'euros mais ils sont propriétaires des locaux et en plus il y a des commerces et il y a des salles. Donc, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment une bonne affaire mais bon on attend pour avoir des chiffres précis, année par année et type par type parce qu'en plus dans ce que vous nous avez présenté, je n'ai pas vu les travaux de 90 000 € sauf erreur qui ont été nécessaires pour refaire les ateliers. Bien.

Ensuite, dans le reste, il y a toute une série de choses qu'on avait vue dans le ROB. D'autres qu'on n'avait pas vus. Vous nous en avez expliqué quelques-unes. Donc, on ne va pas y revenir. Nous sommes contents de voir que Sablé va combler son retard sur Juigné avec l'affichage dynamique et quand je dis Juigné, c'est à côté mais il y a plein d'autres communes. C'est vrai, que nous, on avait proposé ça dans notre programme. Vous vous y mettez. C'est bien.

On est aussi content que des travaux ont été engagés dans le jardin public. On était intervenu aussi à ce sujet dans le journal municipal, il y a quand même encore d'autres choses à faire pour la partie supérieure, sur la grande allée qui est vraiment très décrépie et puis il y aurait des choses à faire pour le parc du château pour conserver des arbres remarquables. Donc, nous, on a sur l'idée qu'il faudrait faire vraiment le point sur l'ensemble des espaces verts. Il y en a beaucoup à Sablé et programmer de façon pluriannuelle des travaux.

Alors pour le stade, le terrain synthétique de Rémy Lambert, ce que j'ai entendu m'inquiète un peu puisque Sosthène Bruneau ça devait être fait cette année, ça ne sera pas fini et on ne pourra pas l'utiliser avant la rentrée de septembre 2019 et le synthétique pour l'instant, ce n'est pas aux normes, on risque de ne pas pouvoir l'utiliser. Alors, je vais aussi poser une question sur la nature du terrain synthétique parce qu'il y avait eu une enquête télévisuelle là-dessus et on m'avait dit : on va vous en parler. Mais, je n'ai toujours pas la réponse.

Bon, je laisse de côté d'autres travaux qui traînent depuis quelques années. Ce qui me surprend, c'est que dans la rubrique réserve pour les travaux c'est 0. Alors qu'on sait bien qu'il y aura des mauvaises surprises. D'ailleurs, on revient sur Sosthène Bruneau, sur d'autres d'ailleurs dont on pourrait parler.

Bien, juste un point qui concerne le fonctionnement. Vous dites que les subventions augmentent. C'est vrai qu'elles ne diminuent pas mais il y a quand même la délibération 10, il y a une augmentation de 30 000 € de réserve et en définitive si on laisse de côté cette augmentation qui ne

paraît pas logique, eh bien, on retombe sur ces pieds. Il n'y a pas vraiment d'augmentation. Bon, c'est un peu près tout ce que je voulais dire. On aura l'occasion d'y revenir dans le cadre des différentes délibérations.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur FRETILLIÈRE. Pour revenir sur les interventions qui sont les vôtres et celles de Monsieur MAREAU et de Monsieur JOURNET.

Peut-être un point d'abord sur les remarques que vous-même avez pu formuler et Monsieur JOURNET sur le document. Le document qu'on présente, on le présente chaque année à travers un certain nombre de diapositives, le budget, comment il se traduit, quelles sont les actions ? On essaie d'avoir, on a tous les mêmes documents budgétaires, comptables, financiers qui sont des documents un peu ardu, je vous le concède, qui sont un peu austères, pas toujours accessibles mais ce sont des documents financiers, c'est un document budgétaire. On vient, nous, au conseil municipal, notre objectif à travers cette présentation, on le fait chaque année, c'est d'être clair, d'être transparent, d'être pédagogique, d'expliquer. Bien sûr, c'est notre projet de budget mais je pense que c'est quelque chose de beaucoup plus clair et en tout cas, c'est notre objectif, c'est de partager de manière notre vision, nos objectifs, nos projets. Vraiment, la remarque sur le flou. Voilà. Ce document, on présente le budget, on l'explique avec nos objectifs que l'on partage, avec lesquels on travaille. C'est notre document. Bien sûr, vous le verrez, c'est la proposition de budget qui est la nôtre. Voilà. Je ne vais tout de même pas vous donner en amont de toutes les réunions, de toutes les séances du conseil municipal, le texte écrit de ce que seront nos positions, nos interventions. Voilà ! Au-delà de ce document encore une fois..

⇒ Monsieur JOURNET : "...

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je n'ai pas fini Monsieur JOURNET ! Je vais être long parce qu'il y a eu beaucoup d'intervention. Maintenant, c'est moi qui commence à intervenir et puis laisser la parole à mes collègues pour compléter. Peut-être prendre un certain nombre de points qui ont été évoqués et puis les collègues compléteront tout à l'heure.

Au-delà de ce document, le deuxième point concerne tout le dossier du pôle culturel et du cinéma. Je crois que c'est vous, surtout Monsieur MAREAU et Monsieur FRETILLIÈRE qui êtes intervenus. Moi, ce qui est flou Monsieur FRETILLIÈRE et ce qui m'a semblé parfois inexacte, c'est l'intervention qui est la vôtre. Encore une fois, quand on présente ce document, c'est d'essayer d'être le plus clair, pédagogique, explicatif possible. Alors, si ne je ne l'ai pas été, on va essayer de reprendre pour partager la lecture de ces chiffres. Encore une fois, c'est un projet global piloté par la Communauté de communes mais qui a des imbrications et géographique et budgétaire et financier entre les deux collectivités. C'est un projet qui se distingue parce que encore une fois, on a essayé d'être clair sur plusieurs sous opérations. Vous le voyez à l'écran. Le projet rue Saint Denis où se situe le pôle culturel, le projet sur la halle de Montreux, halle qui a été acquise et payée par la Communauté de communes qui concerne tous les aménagements extérieurs, de voirie, de stationnement, de parkings, d'esplanade, de déplacements doux et tout ça c'est un espace global parce que quand on est à proximité du centre culturel, on sera demain à côté du cinéma. Tout ça, c'est un espace global. C'est la ligne qui est expliquée clairement, extérieur, voirie, pôle cinéma. Vous avez la ligne aide à l'investissement cinéma. Pourquoi est-ce que cela apparaît au titre de la Communauté de communes à hauteur de 600 000 euros ? C'est parce qu'on a toujours pour expliquer le projet du pôle cinéma qui est un projet privé, d'un investissement effectué par un privé à hauteur de 2 000 000 euros et pour laquelle la loi en l'occurrence la Loi Sueur permet une subvention des collectivités à hauteur de 30 % compte tenu de la fréquentation qui est celle du cinéma à l'échelle du territoire. J'ai eu l'occasion de le dire, je l'ai dit au conseil communautaire, c'est une subvention-participation qui sera versée à l'opérateur privée qui réalise cet investissement de 2 000 000 € pour créer le cinéma. Vous voyez qu'un cinéma qui va finalement sur le bâtiment lui-même coûté 600 000 euros à la collectivité, au conseil

communautaire. On est loin des 6-8 millions d'euros que vous évoquiez tout à l'heure ! Ça me semble plutôt une très bonne opération pour nos finances. Et puis, la dernière ligne, c'est l'accompagnement Ville, projet cinéma 240 000 euros. Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi est-ce que c'est la part de la Ville de Sablé ? On va répondre et puis Laurent complétera. C'est à la fois, la démolition et la réinstallation des activités sur des lieux qu'il faut préparer, qu'il faut aménager compte tenu du changement de locaux. Donc, encore une fois, si on prend la première ligne pôle Saint Denis, écoutez, ça coûte 7,5 millions TTC. C'est la future médiathèque, le grand projet avec la médiathèque, les salles informatiques, tous les aménagements qui se situeront entre la salle du centre culturel et les locaux de l'école de musique financés comment ? Vous voyez, des subventions attendues à hauteur de 3,6 millions, 715 000 euros au titre de la Ville, 1 250 000 euros, ce sont des recettes, c'est du FCTVA que l'on reçoit après l'avoir payé et puis la Communauté de communes à hauteur de 1 665 000 euros. La halle de Montreux 3 300 000 euros et puis vous voyez des subventions attendues, une part de la Ville à hauteur de 327 000 euros, des recettes autour du FCTVA, la participation de la Communauté de communes. Tout le chantier extérieur, voirie et ce que j'évoquais, que vous voyez là-aussi, ville, FCTVA, Communauté de communes, l'aide directe à l'investissement ce que j'évoquais les 600 000 euros, c'est la Communauté de communes et puis pour l'accompagnement les 240 000 euros, c'est la participation de la Ville. Vous aurez ce document. Encore une fois, il n'engage pas simplement l'année 2019, il engage l'année 2019-2020 et peut-être au-delà. Le même document sera présenté au conseil de la Communauté de communes prochainement parce que encore une fois, c'est l'architecture, c'est le cadre budgétaire de la globalité de ces projets et parce que j'avais entendu un certain nombre de questions qui étaient légitimes et je tenais et nous tenions à présenter sur un document l'organisation budgétaire, prévisionnelle de cet investissement qui est encore une fois un investissement majeur pour le territoire, pour la ville bien sûr, mais lorsqu'on évoque un coût de plus de 13 millions, vous voyez que le coût pour la Communauté de communes c'est un peu moins de 5 millions et un peu moins de 2 millions à titre directe pour la Ville de Sablé ce qui me semble dans cette configuration des participations certes importantes mais en tout cas dans les possibilités de nos collectivités et qui nous permettront d'avoir de beaux équipements. Encore une fois, je ne partage pas l'analyse qui est la vôtre sur un projet tel que vous pourriez le juger mais on pourra y revenir et Laurent pourra peut-être compléter tout à l'heure.

Un projet simplement sur le bâtiment de la gare que vous évoquiez également sur l'aménagement extérieur. Le projet est piloté par la Communauté de communes, l'emprise sera directement traitée par le bâtiment, les aménagements extérieurs viendront ultérieurement notamment pour tout ce qui concerne le stationnement puisque nous espérons finaliser avant l'été l'acquisition de parcelles à proximité du lieu qui appartiennent aujourd'hui à la SNCF. La SNCF doit revenir vers nous pour que nous puissions acquérir et aménager de nouveaux stationnements notamment pour l'espace Coworking mais pas seulement, mais ce sont des questions foncières qui vont nous bloquer pour l'instant. Je ne reviens pas sur, comme Monsieur MAREAU l'expliquait, ce document n'est surtout pas brumeux, il est surtout extrêmement clair. Jamais, je crois, on a présenté un document aussi transparent et clair. Alors, je vais vous laisser le temps de vous l'approprier. Mais voilà ! Qui nous permettra en tout cas, c'est notre souhait, d'avoir des explications sur ce sujet-là.

Sur l'affichage dynamique, je crois Monsieur FRETILLIÈRE, on ne va pas simplement rejoindre Juigné, on va dépasser Juigné avec toutes les amitiés que j'ai pour son maire et cette commune. Cela a certes tardé ! Laurent l'évoquait les premières installations avec l'aménagement de la place. L'idée, c'est de poursuivre notamment sur le secteur de la gare vite et puis sur un autre endroit, mais Laurent pourra peut-être compléter. En tout cas, ce n'est pas d'avoir simplement de l'information statique mais quelque chose d'extrêmement dynamique, notamment en termes de vidéos et de diffusion sur des outils numériques.

Je vais laisser les collègues peut-être compléter. Je pense qu'il y avait des questions, Laurent peut peut-être prendre des questions notamment sur l'éclairage, sur d'autres points, peut-être les

jardins publics également. Anne-Marie sur les cimetières, sur les agents, le transfert d'agents que vous évoquiez également et puis sur le trait d'union, il y aura une inauguration à laquelle tout le monde sera bien sûr convié. Et Alain commence par la Pellandière."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui concernant les 290 000 €, j'aurais pu préciser qu'il s'agit de l'éclairage entre autre parce que cette enveloppe correspond à la voirie et à l'éclairage. L'éclairage, on va le faire prochainement. C'est pourquoi j'ai parlé de l'éclairage. Quant à la voirie, il faudra attendre que les lotissements notamment les 5 lotissements privés plus Sarthe Habitat se mettent en place avant de faire la totalité du revêtement de la voirie. Voilà. C'est plus précis en fait."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Juste pour compléter Alain, vous posez la question pourquoi ce n'est pas dans le cadre du PPP ? Je vais répéter ce que je dis souvent. Le cadre du PPP, c'est pour la gestion de l'éclairage public et non pas la création. Donc, une fois que ces points lumineux seront créés, il y aura au cours de l'année 2019, un avenant avec dans le cadre du PPP, on va intégrer ces nouveaux luminaires pour la gestion. Donc, le PPP ne sert pas à créer mais à gérer. Donc, c'est pour cela qu'il y a une somme d'affectée."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant le local au niveau du cimetière, il ne s'agit pas de détruire la petite maison, c'est simplement de la réaménager pour avoir l'accès PMR et puis aussi avoir un accueil décent pour les familles qui viennent notamment à plusieurs et notamment lorsqu'il pleut parce qu'en fait on est obligé de les recevoir dehors. Donc, il y aura une réorganisation du local qui sera agrandi puisqu'il y a une partie qui est utilisée par les locataires de la maison d'en face."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Une autre question, Monsieur FRETILLIÈRE, vous vous étonniez parce que vous ne voyez pas la somme de 90 000 euros concernant le transfert des ateliers de l'association Entracte vers l'annexe des écuries. Et bien, ces 90 000 euros sont comme le disait Monsieur le Maire dans les 240 000 euros avec 90 000 euros pour le transfert des ateliers et 150 000 euros qui seront pour la démolition de ce qu'on évoquait tout à l'heure dans l'attribution déléguée. Petite chose aussi que vous évoquiez par rapport au terrain. On va justement commencer le terrain synthétique en septembre et non pas en juin. Le stade Sosthène Bruneau va être livré. On pourra utiliser le stade Sosthène Bruneau et on attaquera le terrain synthétique donc les matchs pourront se dérouler au stade Sosthène Bruneau et ensuite on pourra commencer les travaux du terrain synthétique."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Alors concernant le nombre d'agents transférés à la Communauté de communes, il y en a eu 58 (délibération du 17 décembre 2018) et une personne supplémentaire le 28 janvier 2019. Donc 59 et j'ai dit presque 60. Mais c'est 59."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'on a oublié des choses ? Oui, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "On avance, on avance positivement. Comprenez bien que si on pose des questions, c'est que c'est le travail d'un conseil municipal de se poser des questions et de comprendre exactement de quoi on parle. C'est bien dans ce sens qu'on est là et qu'on pose des questions pour vraiment tout comprendre et être sûr d'avoir bien compris et qu'entre être humain, on se comprenne bien."

Bon, malheureusement, il y a encore une question que vous n'avez pas répondu. J'étais précis je pense dans ma question. L'espace de coworking, combien, un chiffre, combien l'entourage autour ? Combien ça coûtera à la Ville ? Là vous n'avez pas dit de chiffres et il n'y en a pas dans les documents budgétaires. Donc, c'était bien la question.

Je n'ai pas la réponse sur le trait d'union EVS que j'ai posée.

Sur les questions que j'ai posées, c'est bien moi, ce n'est pas mes collègues, c'est moi qui ait dit que c'était flou et ce ne sont pas les documents qui étaient flous, c'est vraiment le budget du cinéma. Je pense que vous ne nous avez pas bien compris, c'est moi qui l'ait dit et c'est sur ce budget du cinéma. On a bien vu 600 000 euros, la brume commence à se désépaissir. On commence à avancer mais il reste encore ce chiffre de 491 000 euros que je ne comprends pas et que je ne vois pas dans ce tableau. Vous allez... Attendez je sens bien que vous avez envie de répondre tout de suite. Vous aurez le temps. Voilà.

Et le cimetière, c'est ce que vous avez répondu Madame FOUILLEUX sur le cimetière juste pour être plus précis, est-ce que c'est à droite ou à gauche ? Pareil vous allez répondre. Je vais continuer puisqu'apparemment c'est la tradition de la manière dont on travaille. Je vais aller jusqu'au bout.

Je remercie pour ces 59 personnes. Ça c'est beaucoup plus précis. On parle quand même d'être humain.

Et je me posais aussi la question sur cette personne est-ce que vous êtes au courant, si vous savez ce futur directeur de cinéma aura d'autres financements que ceux de la Ville, de la Communauté de communes directement mais pas de la Ville indirectement pour les abords du cinéma. Mais est-ce qu'il aura des aides d'Etat, de Région, de Département, d'Europe ? On est curieux de savoir quand même. Et pour les panneaux, on n'a pas entendu le chiffre du nombre de panneaux digitales, si vous pouviez nous préciser. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur FRETILLIÈRE, vous voulez intervenir ? Non. Monsieur JOURNET ?"

⇒ Monsieur JOURNET : "C'était une simple remarque, je crois que l'on s'est mal compris tout à l'heure. Je crois que votre document sur écran est parfaitement bien fait sauf qu'étant donné que pour nous, ce document sur écran était tristement inconnu pour nous, donc il était très difficile de le comprendre avec la rapidité où vous avez passé les images. C'est pour cela que j'aurais préféré si cela avait été possible d'avoir un document sur papier, le PowerPoint pour le suivre avec vous, avec une meilleure facilité. C'est simplement dans ce sens-là. Je n'ai pas remis en cause votre projet de majorité. J'ai simplement remis en cause la facilité de comprendre de vos documents. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur JOURNET. Alors, on va reprendre les points : espace Coworking, EVS, cinéma et les panneaux. Pour l'inauguration de l'espace de Vie Sociale..."

⇒ Madame CHAUDET : "Pour répondre à votre question Monsieur MAREAU, l'inauguration de l'espace de vie sociale aura lieu le jeudi 25 avril à 14h30 mais donc vous recevrez certainement une invitation et donc à laquelle vous êtes tous conviés."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors sur l'espace de Coworking, le cinéma, les panneaux, Laurent si tu veux répondre !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Sur l'espace de Coworking, Monsieur MAREAU si vous ne m'écoutez pas, vous ne pourrez pas m'entendre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Si vous voulez que la brume se lève totalement et que vous repartiez sous le soleil et le ciel bleu, il faut écouter Monsieur FOURNIER !"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Même si la nuit descend !!! Je vais reprendre sur les cinémas par rapport à l'inscription de 491 000 euros que l'on ne retrouve pas dans le tableau et effectivement, c'est tout à fait normal puisque ce tableau est l'ensemble du budget consacré sur plusieurs exercices

budgétaires et là il est inscrit pour le budget 2019 : 491 000 euros. Voilà, comme je l'ai dit dans la présentation du diaporama.

Sur l'espace de Coworking, c'est un projet qui va plutôt se dérouler sur l'année 2020. Donc à ce moment-là, en fonction du projet et des espaces qu'il faudra aménager autour, on verra qui de la Communauté de communes ou de la Ville financera et à ce moment-là on verra peut-être si la Ville participe à des aménagements extérieurs, un budget 2020.

Sur les panneaux, l'objectif au niveau des panneaux, c'est d'en avoir 3 : un sur la place Raphaël Elizé, un au niveau de la gare comme le disait Monsieur le Maire et puis un au niveau de la Rocade, pas sur la déviation mais au niveau de la Rocade. Après, là, on est en pleine consultation. On a inscrit un budget, on va essayer, on va le respecter. En fonction des marchés, on verra si on en met un, deux ou trois sur ce budget 2019. Mais en tout cas, celui qui sera mis en premier, peut-être celui de la gare mais en fonction du budget, il y en aura un sûr au niveau de la place Raphaël Elizé. Voilà."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Concernant le local au niveau du cimetière, c'est à droite en entrant puisqu'à gauche c'est un logement. C'est juste devant le portant où il y a des arrosoirs."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Est-ce que vous savez si le cinéma sera financé par d'autres institutions telles que le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la première colonne ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Non, non, je ne le vois pas."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur les 600 000 € ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Non sur le budget total de ce projet ! Est-ce qu'il a fait des demandes au Département, à la région, à l'Etat, à l'Europe."

⇒ Monsieur JOULAUD : "A la région. Le Département, ce n'est pas dans ses compétences. Il y a une demande qui est déposée auprès de la Région et au niveau européen ce n'est pas éligible."

⇒ Monsieur MAREAU : "Il y aura peut-être une aide de la Région. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mais qui s'intégrera dans les 600 000 €. Le budget, c'est 2 000 000 €. Pour faire simple, les aides publiques ne peuvent pas dépasser 30 %."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est bien ce que j'avais compris."

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'aide maximale est d'environ 600 000 €. S'il n'y a pas d'autres interventions, l'aide sera apportée par la Communauté de communes. S'il y a des collectivités qui viennent y participer, je pense à la région, cela sera déduit de la participation de la Communauté de communes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce sera moins pour nous à investir ! Excusez-moi, on va peut-être être encore un peu long mais j'ai encore deux ou trois autres questions sur cette fois-ci le tableau qui correspond à peu près au tableau que nous avons eu, qui correspond un peu près aux documents qui sont passés sauf qu'il y a des choses qui me semblent ne pas avoir vues. Il y a une étude urbaine, il y a 20 000 euros sur le budget 2019, alors je sais qu'on en a fait une l'année dernière, on nous l'a montrée,

normalement elle a été financée, normalement c'est un peu derrière nous et là je revois qu'il y a 20 000 euros alors je me pose la question. Après les 491 000 euros, on les retrouve ici sur le document.

On retrouve des dépenses pour 2019 pour des bornes électriques, il me semblait qu'elles étaient installées et payées. Là, il y a 14 000 euros d'inscrits pour 2019. Alors, je me pose la question. Est-ce que vous pouvez peut-être... ce sont des arriérées ?

Site de l'ancienne gendarmerie, nous, on est au courant de rien. Je ne pense pas qu'il y ait quelques choses de ce côté-là mais il y a 25 000 € qui sont au budget 2019. Donc pourquoi ?

Site de la Tussonnière, là on a une grosse somme 555 000 €, si vous pouvez développer parce qu'avec ça, on en reparlera peut-être pendant le reste du conseil.

Ensuite, sur le PPP, on voit qu'on rajoute encore 136 000 euros. On reviendra régulièrement sur ce PPP et on n'a pas changé d'avis dessus et après avant d'arriver sur le commerce, je reviendrai dessus. Donc, on a parlé du terrain synthétique.

Saint Denis, je pense que cela doit être une enveloppe puisqu'il y a marqué démolition 140 000 euros mais tout à l'heure on a bien vu qu'on était à 80 000 euros plus une autre attribution déléguée d'un peu plus de 1 000 euros. Je pense que les 140 000 euros, c'est une enveloppe pour la démolition et non pas un chiffre fixe. Vous allez m'en dire un peu plus.

Sur l'église Notre Dame, on a 51 000 euros, donc si vous pouviez nous dire ce qui se passe sur l'église Notre Dame ? Et puis, je terminerai juste l'avant dernier, les vitraux de l'église, on pensait pareil que c'était derrière nous, cession Arsène Lebrun 25 000 euros. Voilà. Est-ce que c'était encore quelque chose qui était retardée ?

Je terminerai cette litanie par l'amélioration du commerce et action cœur de Ville. Il y a deux lignes. On reparlera du commerce dans ce conseil municipal ce soir mais là il y a 14 000 euros, 125 000 euros pour l'action cœur de ville, ça je pense qu'on en avait déjà parlé mais c'est amélioration du commerce 14 000 euros. Voilà, je voudrais juste avoir des explications sur toutes ces lignes. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, Monsieur MAREAU, j'ai essayé de noter un peu tout. Je vais laisser aussi les collègues intervenir. Sur les crédits de l'étude urbaine, c'est une étude de capacité, de potentialité au niveau d'urbanisme, de construction, d'aménagement qui concerne le secteur de Gambetta que nous voulons lancer."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est une autre étude, ce n'est pas celle de l'année dernière."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, c'est vraiment sur l'emprise de Gambetta que l'on souhaite engager. Sur les bornes électriques, ce sont des restes-à-réaliser. Sur les sites de l'ancienne gendarmerie, là aussi ce sont des reprises de crédits, à ce stade, il n'y a pas de discussion et il n'y a pas de chose ou de projet arrêté de manière définitive sur le site de l'ancienne gendarmerie comme sur d'autres sujets, il n'y aura pas de développement commercial périphérique sur le site de l'ancienne gendarmerie dans la logique de ce que j'ai indiqué pour ce qui concerne les projets précédents. Concernant le site de la Tussonnière, vous connaissez j'imagine le sujet puisque ce sont des restes-à-réaliser que l'on reporte d'année en année suite aux legs d'Arsène Lebrun et vous savez bien que dans le cadre de la réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se pose la question de savoir ce que peuvent ou non devenir des secteurs agricoles ou naturels par rapport au droit de la construction. Voilà quelques points que j'avais relevés. Est-ce que Laurent ou Alain veulent compléter sur d'autres points que vous souhaitiez évoquer."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Au niveau de l'église, vous évoquiez les 51 000 euros au niveau de l'église, il s'agit de réaliser la protection solaire de l'orgue mais aussi de pouvoir enlever les grilles de protection qui avaient été mises avant la rénovation. La seule chose, c'est qu'il faut qu'on trouve le bon moyen pour les enlever puisqu'il y a eu une réfection du podium supportant l'autel avec un nouveau parquet et vous voyez qu'ils sont juste en dessus. Donc, on fera le tout en même temps. C'est-à-dire que si on prend des moyens de manutention, on essaiera de tout faire en même temps. Voilà, ça ce sont des crédits. Les vitraux ce sont des restes-à-réaliser, je présume. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Le PPP, alors 136 000. On rajoute cela au PPP ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "En fin de compte, ce n'est pas, on l'a tous les ans cette somme-là. C'est l'amortissement de la reconstruction du PPP au départ qu'avait mis l'entreprise, et donc c'est le budget d'amortissement que l'on paie tous les ans. Ce n'est pas une augmentation du budget."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je préfère entendre cela. Pour le commerce 14 000 €, amélioration du commerce en section 2. Micro, micro s'il vous plait."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est lié à la rubrique signalisation."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie pour toutes ces précisions."

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif principal 2019 de la Ville de Sablé-sur-Sarthe. Celui-ci s'équilibre en Recettes et Dépenses à la somme totale de 32 131 000,00 €. Dans ce montant, des opérations d'ordre pour 3 840 000,00 € (dont 3 772 000,00 € en dépenses de fonctionnement) comprennent 2 722 000,00 € de virement de section à section (du fonctionnement vers l'investissement).

♦ L'équilibre général du Budget se présente comme suit :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 074 000,00 €	16 112 081,35 €	2 038 081,35 €
Ecritures d'ordre	1 050 000,00 € ③	68 000,00 € ③	- 982 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement à la section d'investissement)	2 722 000,00 ④	-	- 2 722 000,00 €
		-----	-----
Total		16 180 081,35 €	- 1 665 918,65 €
Reprise anticipée résultats antérieurs		1 665 918,65 €	1 665 918,65 €
	-----	-----	-----
Résultat de Fonctionnement	17 846 000,00 €	17 846 000,00 €	0,00 €

➤ <u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	10 618 731,89 €	6 914 731,89 €	- 3 704 000,00 €
Produits des cessions		-	
Refinancement de dette	908 000,00 € ②	908 000,00 € ②	-
Ecritures d'ordre	68 000,00 € ③	1 050 000,00 € ③	982 000,00 €
Autofinancement apparent (Virement de la section de fonctionnement)		2 722 000,00 € ④	2 722 000,00 €
	-----	-----	-----
Total	11 594 731,89 €	11 594 731,89 €	0,00 €
Restes à réaliser 2018	2 690 268,11 € ①	1 281 603,99 € ①	- 1 408 664,12 €
Reprise anticipée résultats antérieurs ①	compte 001	23 289,26 €	23 289,26 €
	compte 1068	1 385 374,86 €	1 385 374,86 €
	-----	-----	-----
Résultat d'investissement	14 285 000,00 €	14 285 000,00 €	0,00 €
TOTAL	<u>32 131 000,00 €</u>	<u>32 131 000,00 €</u>	<u>0,00 €</u>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit, pour les crédits nouveaux de 2019 :

➤ <u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	14 074 000,00 €	16 112 081,35 €	2 038 081,35 €
Reprise anticipée résultats antérieurs	-	1 665 918,65 €	1 665 918,65 €
	-----	-----	-----
Résultat de Fonctionnement	- 14 074 000,00 €	17 778 000,00 €	+ 3 704 000,00 €
➤ <u>Section d'Investissement</u>			
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Solde</u>
Mouvements réels	10 618 731,89 €	6 914 731,89 €	- 3 704 000,00 €
	-----	-----	-----
Résultat d'investissement	- 10 618 731,89 €	6 914 731,89 €	- 3 704 000,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Alors, je vais donc vous soumettre la délibération de la page 4 sur laquelle vous devez vous prononcer. Moi, je voudrais simplement au-delà du débat qu'on a eu et des discussions et des questions légitimes que vous avez pu avoir, je pense que ce budget 2019 est un budget, tous les budgets sont importants, celui-là l'est peut-être encore davantage parce qu'il est ambitieux et parce qu'il porte en lui-même mais comme cela sera le cas également au sein de la Communauté de communes un certain nombre de projets majeurs qui vont marquer le visage de Sablé, du territoire sur l'année qui vient 2019 – 2020 – 2021 et donc encore une fois tous les budgets sont importants mais celui-ci l'est peut-être encore plus que les autres. Parallèlement, c'est un budget qui continue on l'a évoqué à soutenir les associations, qui fait des efforts sur la proximité, vous l'avez vu par rapport à un certain nombre d'actions que ce soit dans le quartier de Montreux, à Gastines ou ailleurs, qui met un effort important en termes budgétaires sur le patrimoine qui est important, Laurent l'évoque souvent et puis on le verra qui permet d'être réalisé parce que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes l'avait souligné notre gestion est sérieuse et que nous sommes en capacité d'engager ces dépenses et ces investissements en dépit des désengagements qui continuent de la part de l'Etat et on le verra avec pour la 6^{ème} année consécutive une non augmentation des impôts locaux puisque les taux d'imposition resteront stables. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Si je peux me permettre encore."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Une dernière précision, il me semble que vous n'avez pas répondu à une question que mon collègue a posée, que j'avais envie de poser de toute manière. Donc, on a pu apprendre que pour la place Raphaël Elisé sur ce sujet que peut-être, il y aurait de la part des architectes, des choses en justice. Donc, on voudrait en savoir un petit peu plus. Est-ce qu'il y a une procédure en cours ? On est toujours dans l'expectative à peut-être une procédure ou est-ce que c'est certain ? Et s'il y a une procédure que risque la Ville ou en tout cas surtout quel montant risque la Ville ? Une fourchette du montant qui je pense sera englobée dans les 2 600 000 € qu'il y aura. Si vous pouvez répondre à cette question s'il vous plait !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, ça permet d'ailleurs votre intervention de répondre à une question de Monsieur FRETILLIÈRE sur les coûts des travaux. C'est vrai qu'initialement, on l'a dit, il y a une somme qui avait été prévue, on imaginait de 2 000 000 €, on est à 2 600 000 €. On a et tant mieux, vous savez, on a été éligible au dispositif cœur de ville. On a bénéficié d'une première subvention dans le cadre de cœur de ville pour la place sans doute vraisemblablement d'une deuxième partie ce qui fait que cette augmentation du coût liée au marché, on l'a déjà évoquée, sera compensée par des aides que nous pouvons obtenir au titre de cœur de ville. C'est quelque part neutre par rapport au prévision qui avait été la nôtre."

Sur la situation, deux mots. La réflexion sur la place de la mairie, il est déjà ancien, on a commencé vraiment à y travailler à partir de 2017."

⇒ Monsieur MAREAU : "Excusez-moi de vous couper, 2016, on avait commencé à budgéter 30 000 €."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, c'est ça. Les premières réflexions 2016, voilà 2017, comment on pouvait imaginer l'aménagement de la place au plan technique au plan urbanisme et puis au plan financier parce qu'il fallait le prévoir. Et dès nos réflexions, on a rencontré les architectes, on leur a fait part de nos intentions, on a échangé oralement, par courrier. Bref. Tout cela a duré 2017-2018. Je ne vais pas vous donner le détail. Où on en est aujourd'hui ? L'architecte a considéré que le projet que

l'on souhaitait mettre en œuvre, qui d'ailleurs avait fait l'objet d'une consultation importante de la part des riverains, des commerçants, de la population parce qu'il y a eu beaucoup de réponses, des centaines de réponses sur les orientations, 800 réponses au questionnaire qui avaient été favorable. L'architecte a considéré que la création de cette place était une œuvre qui lui appartenait au titre de la propriété intellectuelle et que notre projet n'était pas recevable, ni acceptable parce qu'il touchait aux caractéristiques majeures de l'œuvre. Quels sont ces caractéristiques ? Il y en a quatre : Il faut que la place soit plate dans bordure, sans dénivellation et sans trottoir, deuxième caractéristique de l'œuvre au plan architectural, le plan incliné de la fontaine, troisième caractéristique de l'œuvre le dessin et la trame de la place qu'on ne perçoit pas forcément quand on marche, quatrième caractéristique de l'œuvre les édicules et les abris bus. A partir du moment où notre projet touchait à cela, il considérait que l'on portait atteinte à son droit qui est imprescriptible, qui est à mon sens exagéré mais c'est le droit et donc il a déposé au mois de juillet une requête auprès du tribunal administratif. On a déposé en défense, nous un mémoire en défense, vous connaissez maintenant les procédures parfaitement, auprès du tribunal administratif donc on a déposé notre mémoire au mois de novembre et donc maintenant et vous savez là aussi la durée des choses auprès du tribunal administratif, on attendra peut-être un an, deux ans ou plus pour avoir le résultat sans pouvoir préjuger que bien sûr on a des arguments à faire valoir mais du résultat final."

⇒ Monsieur MAREAU : "Mais est-ce que on peut à ce stade avec des exemples précédant, ailleurs, avoir une idée d'une fourchette de ce que cela peut coûter un euro, 300 000 euros ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, non."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je ne sais pas, je n'ai pas..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non à ce stade je ne donnerai pas de chiffres. Mais on n'est pas sur des ..."

⇒ Monsieur MAREAU : "sur des très grosses sommes qui pourraient grever notre budget."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non. Non. Non. C'est un combat de droit qui démarre."

⇒ Monsieur JOURNET : "En aucun cas, ça ne touchera à l'avancée des travaux."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ah. Non. Absolument pas. Ce n'est absolument pas suspensif. Effectivement, on serait en difficulté, s'il fallait stopper les travaux."

Voilà, sur le budget, est-ce que vous voulez que je refasse la lecture de la délibération ? Non !
Donc, sur ce projet de budget 2019, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ?

3 abstentions.

C'est adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, oui on va vite passer. Je vais laisser la parole si vous êtes d'accord à mon collègue Alain LAVOUÉ sur ces délibérations parce qu'il a été appelé par la gendarmerie pour une situation de décès et dans ces cas-là il faut un élu. Je laisse la parole à Alain si vous êtes d'accord pour qu'il présente ces délibérations. Pas d'objection ! Oui, on a voté le budget. On l'a voté. Je laisse Alain partir sur ces délibérations."

Délibérations présentées par Monsieur Alain LAVOUÉ

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Ecoutez, je vous remercie. J'ai eu 6 appels. En ce qui concerne les délibérations, on a la 15, la 16, la 17 et 18 qui sont en fait des délibérations relatives à des conventions entre la Ville et des associations. Si vous en étiez d'accord et compte tenu que les termes sont exactement les mêmes pour ces délibérations, on pourrait éventuellement faire un vote commun si vous en êtes d'accord."

⇒ Monsieur MAREAU : "On est d'accord sur la 15, 16, 17 et 18."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, c'est celles que j'ai dit effectivement."

15) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION "LES SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La première, c'est une convention entre la Ville de Sablé et l'association "Les Scouts et Guide de France". Cela se situe au 46 rue de l'Île à Sablé et ce sont des locaux loués à des fins de bureau. Voilà pour la 15."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association « LES SCOUTS ET GUIDE DE FRANCE » représentée par Madame Nathalie BURON, responsable locale, pour la mise à disposition d'un bureau d'une surface d'environ 20 m² situé 46, rue de l'Île à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

16) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION MOBILE IT 72

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La 16, une convention entre la Ville de Sablé et l'association Mobile IT 72 qui va donc aller au 23 bis rue Aristide Briand. Ils prennent le local qu'avait le syndicat Sud. Les termes de la convention comme je le disais tout à l'heure sont exactement les mêmes."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association MOBILE IT 72 représentée par Monsieur François PEIFFER, Président, pour la mise à disposition d'un bureau d'une surface d'environ 20 m² situé 23 bis, rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2019 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

17) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION DU TEMPS LIBRE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "De même pour la convention entre la Ville de Sablé et l'association du Temps Libre. Pas de remarques particulières !

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association DU TEMPS LIBRE représentée par Madame Ginette CERISIER, Présidente, pour la mise à disposition d'un ensemble de locaux d'une surface utile d'environ 115 m² situés 23 bis, rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

18) CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET L'ASSOCIATION SABLÉ GYMNASTIQUE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Et la 18, c'est la convention entre la Ville de Sablé et l'association Sablé gymnastique."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'association Sablé Gymnastique représentée par Madame Roselyne ESTIVALET, Présidente, pour la mise à disposition de locaux pour une surface utile d'environ 36 m² situés 23 bis, rue Aristide Briand à Sablé-sur-Sarthe appartenant à la Commune de Sablé-sur-Sarthe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que cette mise à disposition soit consentie à titre gratuit.

Cette mise à disposition sera consentie rétroactivement pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 renouvelable par reconduction expresse par période annuelle dans la limite de 12 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de cette convention ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention.*

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Voilà pour les quatre d'entre-elles."

⇒ Monsieur MAREAU : "Pour trois d'entre-elles, il n'y a pas de changement de lieux ! C'est juste du papier pour que ce soit réglementaire."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "C'est ça."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur ces délibérations-là, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions.

Non plus.

Elles sont adoptées.

Ecoutez, je vous remercie. Je laisse Alain poursuivre."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "La numéro 19 concerne un guichet numérique des autorisations d'urbanisme qu'on appelle le GNAU."

19) GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME **VALIDATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Donc, c'est une télé-procédure qui peut être mutualisée au travers le service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Cela veut dire que tout usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique à partir du 7 novembre 2018. Cependant la loi élan dans son article 62 a précisé que cette obligation était repoussée au 1^{er} janvier 2022 et avec le soutien de la Communauté de communes qui est le service instructeur, la collectivité souhaite déployer dès 2019 le service de dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme sur un portail spécifique appelé comme je le disais tout à l'heure GNAU Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Il est à noter aussi que c'est une possibilité mais la deuxième possibilité reste également celle d'aujourd'hui c'est-à-dire aller au service urbanisme et déposer sous la forme papier. Il est donc demandé au conseil de valider les conditions générales d'autorisation du guichet numérique des autorisation d'urbanisme et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à publier ces CGU ainsi que toutes versions à venir. Il y a plein de possibilités en fait."

Selon le décret n° 2016-1491 du 4 novembre 2016, tout usager pourra déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique à partir du 7 novembre 2018. Cependant, la loi élan dans son article 62 a précisé que cette obligation était repoussée au 1^{er} janvier 2022 pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il est également indiqué que cette téléprocédure peut être mutualisée au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme.

Ainsi, avec le soutien de la Communauté de communes (service instructeur), la collectivité souhaite déployer dès 2019 le service de dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme, sur un portail spécifique appelé « Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme » GNAU pour tout le territoire communautaire.

Il est à noter que les usagers auront le choix de déposer leurs dossiers d'urbanisme sous format papier ou sous format numérique.

Ce GNAU prendra la forme d'un portail internet qui permettra au public de consulter le document d'urbanisme opposable sur la commune, de saisir et déposer une autorisation d'urbanisme, de recevoir un accusé de dépôt accompagné du délai d'instruction et de suivre l'instruction de son dossier.

Comme pour toute utilisation de portail numérique, il est nécessaire, au préalable, de valider les conditions générales d'utilisation du portail GNAU pour cadrer l'utilisation de ce nouvel outil et sécuriser les procédures d'urbanisme.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal :

- *de valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) présentées dans le document joint en annexe,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à publier ces CGU, ainsi que toute version à venir (sous réserve qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la version initiale).*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain. Est-ce qu'il y a des objections ?

Abstentions ?

C'est adopté.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 20 concerne les opérations sur les façades commerciales."

20) SUBVENTION OPÉRATION « FAÇADES ET DEVANTURES COMMERCIALES » / DOSSIER FAÇADE MONSIEUR DASSE

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, donc subvention opération "façades et devantures commerciales" c'est un dossier façade de Monsieur DASSÉ. Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement "façades et devantures commerciales" voté au conseil du 9 avril 2018, la ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales. Monsieur DASSÉ a réalisé des travaux de rénovation de sa façade pour l'immeuble située au 10 rue du AH AH à Sablé pour un montant de travaux de 18 617,15 €. Donc, il peut prétendre à une subvention de 5 000 € qui ne correspond pas au 30 % du montant mais c'est la somme butoir."

Vu le règlement de l'opération « Façades et Devantures commerciales » approuvé par délibération en date du 9 avril 2018,

Vu le dossier complet de demande de subvention déposé par Monsieur DASSE, en date du 19 avril 2018 pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé 10 rue du AH AH à Sablé-sur-Sarthe,

Vu la validation du dossier par l'Architecte des Bâtiments de France en date du 7 février 2019.

Monsieur le Maire rappelle que conformément au règlement « Façades et Devantures commerciales » voté lors du conseil du 9 avril 2018, la Ville soutient les opérations de rénovation de façades et devantures commerciales comprises dans un périmètre précis afin de valoriser l'image et l'attractivité du centre-ville et de préserver le patrimoine architectural.

Monsieur DASSE a réalisé des travaux de rénovation de sa façade pour l'immeuble situé 10 rue du AH AH à Sablé-sur-Sarthe pour un montant de travaux de 18 617,15 € HT.

Le règlement prévoit une subvention de 30 % du montant HT des travaux soit une aide possible de 5 000 €.

Considérant que le dossier complet déposé par Monsieur DASSE respecte le règlement de l'opération « façades et devantures commerciales », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- *accorder une subvention de 5 000 € à Monsieur DASSE.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain.

Pas d'objection, ni d'abstention ?

Non plus.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 21, c'est une convention avec ENEDIS."

21) CONVENTION DE PARTENARIAT AU PROJET CŒUR DE VILLES DE LA FLÈCHE ET DE SABLÉ-SUR-SARTHE AVEC ENEDIS

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Donc, une convention de partenariat au projet Cœur de Ville de la Flèche et de Sablé avec Enedis. C'est dans le cadre du binôme opérationnel et stratégique que les territoires saboliens et fléchois constituent, mais également au titre de leur désignation commune au programme Cœur de ville, ENEDIS gestionnaire du réseau de distribution d'électricité propose à ces deux villes la signature d'une convention de partenariat qui engage d'un côté Enedis et qui engage également la Ville de Sablé."

Dans le cadre du binôme opérationnel et stratégique que les territoires saboliens et fléchois constituent, mais également au titre de leur désignation commune au programme Cœur de ville, ENEDIS gestionnaire du réseau de distribution d'électricité propose aux deux villes la signature d'une convention de partenariat.

Cette convention engage ENEDIS concernant :

- *La coordination des dossiers de raccordements et notamment la création de cinémas à La Flèche et Sablé sur Sarthe*
- *L'étude de réaménagement de la place Raphaël Elizé à Sablé-sur-Sarthe et de la place de la Libération à La Flèche*
- *L'accompagnement des projets de mobilité électrique*
- *L'appui au déploiement du THD dans le cadre des conventions avec les opérateurs*

- *L'accompagnement des projets d'autoconsommations individuels et collectifs*
- *L'étude et accompagnement des autres projets d'aménagement (ex. : voiries, ZA-ZI, ...)*
- *La mise à disposition de données cartographiques du réseau de distribution électrique*
- *L'accompagnement de la rénovation énergétique en fournissant des données de consommation électrique agrégées*
- *L'accompagnement du diagnostic de précarité énergétique*

Cette convention engage les villes de Sablé-sur-Sarthe et de La Flèche :

- *À solliciter ENEDIS autant que de besoin pour être accompagnées sur leurs projets « cœur de ville » en lien avec les missions du gestionnaire de réseau de distribution d'électricité.*
- *À communiquer à cet effet ses programmes d'actions le plus en amont possible à ENEDIS afin de favoriser au mieux l'accompagnement des projets.*
- *À désigner un interlocuteur qui sera membre du comité de pilotage des dossiers « cœur de villes ».*
- *À valoriser et à communiquer à chaque étape du projet et sur les actions menées, en y associant ENEDIS, avec son accord explicite, en utilisant les différents canaux d'information internes et externes dont elles disposent après validation par les parties prenantes des supports de communication, y compris l'utilisation des logos.*

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de valider le principe de l'établissement d'une convention de partenariat,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain.

Pas d'objection.

Abstentions.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Je crois que Monsieur MAREAU voulait aborder un sujet commerce."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, oui, je ne sais pas. Je suis dans l'ordre. Oui c'est exact. Donc comme vous voulez, je suis votre ordre du jour. C'est un peu perturbé !"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "J'espère que vous comprenez."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je comprends tout à fait. Je vous suis, dites-moi."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Oui, oui d'accord."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà pour les délibérations, Alain. Excusez-moi Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Si vous voulez qu'on aille sur le commerce, Monsieur LAVOUÉ, c'est ça. En fait, on en parlait dans le budget 2019, tout à l'heure quand j'ai indiqué les 14 000 € mais vous m'avez répondu déjà sur ces 14 000 euros puisqu'enfin de compte je me demandais avec dans les

subventions qu'on a le commerce, ça va se retrouver, puisqu'on n'a pas fait dans l'ordre, je suis un peu... aussi, c'est dans la section."

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est la 28."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est la 10, on parle de commerce et de développement local. Je vous remercie d'avoir gardé ce nom puisqu'on en avait parlé l'année dernière. Sablé Action 15 000 €, ça n'a pas changé. Par contre, c'est dans la réserve rubrique commerce où là on est passé à 5 900 € ce qui augmente le total. Voilà où était le reste de ma question sur le commerce."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "On me dit que c'est une provision pour des actions éventuelles. Mais moi, ce que je vous propose Monsieur MAREAU, si vous en êtes d'accord, comme on l'avait fait pour le rapport sur le transport urbain parce que là effectivement je comprends tout à fait vos questions concernant cœur de ville. Moi, ce que je vous propose c'est que l'on puisse se rencontrer et évoquer toutes les actions parce qu'elles sont nombreuses aujourd'hui. Il y a eu de la préparation. On est en phase d'initiation encore pendant une bonne année et vraiment il y a énormément de points et je ne pense pas que ce soir, je les ai ici les points, on pourrait se rencontrer pour évoquer ça."

⇒ Monsieur MAREAU : "Vous savez que je suis très attaché au commerce et que le débat revient régulièrement et de deux raisons. Je suis d'accord. On peut se rencontrer. J'ai même appris dernièrement qu'il allait y avoir une réunion dans la rue de l'île pour les commerçants. J'ai été étonné que des élus ne soient pas invités à cette réunion vu que c'est un sujet très important la rue de l'île en elle-même et ce qui va avec c'est-à-dire le commerce, le commerce de centre-ville."

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Parmi les actions dont on aura l'occasion de parler, ces nombreuses actions qui sont en cours. Est-ce qu'elles aboutiront toutes, point d'interrogation ? Mais effectivement, on se penche sérieusement sur les actions en faveur du commerce et sur la rue de l'île aujourd'hui. Cette rencontre de la rue de l'île, c'est ça vous voyez elle a effectivement lieu le 25 mars à 19 heures, les collègues ne sont pas au courant, n'y sont pas invités, je n'y serais pas non plus. C'est une réunion de travail avec le directeur du projet ainsi que Cécile MOLINE qui chapote les actions commerce."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord. Je terminerai juste c'était bien la 28 où aussi on parle du commerce et on avait déjà au début du mandat et dans les cahiers de Sablé, on avait déjà parlé du commerce et là on en reparle puisqu'on va faire si je comprends bien une quatrième étude de diagnostic, ce qui est pour moi la même chose, diagnostic sur l'offre du commerce et service en hyper centre. Donc, on a déjà en 30 ans, j'ai déjà dit qu'on avait eu 3 études. Sur ce mandat, on en a déjà une. Vous vous rappelez du cabinet Hosana qui nous a fait une étude pour 10 500 euros. Est-ce que cette étude ne suffisait pas, est-ce qu'elle n'était pas bien faite ? Est-ce qu'il manquait des choses ? Est-ce qu'il fallait compléter ? La question, c'est pourquoi encore une autre étude dont cette fois-ci elle est à 15 000 euros, je suppose qu'elle est dans le cœur de ville, je ne sais pas si une partie ou la totalité ce sera nous ou l'Etat qui paieront mais voilà je me pose cette question-là ?"

⇒ Monsieur LAVOUÉ : "Déjà pourquoi une autre étude ? Parce que c'est obligatoire et concernant la somme effectivement, c'est une étude où on peut avoir 60 000 euros avec un apport de 45 000 euros de subventions partagées entre l'Etat 30 000 € et la part de la Communauté de communes 15 000 euros. Donc, la part de la Ville donc, c'est 15 000 € pour cette étude-là. On espère bien aussi avoir le soutien de la Caisse des Dépôts."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, sur ces délibérations, est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Là, on était parti sur le commerce qui n'était pas une délibération. C'est juste qu'on est parti sur un sujet et j'en profitais pour parler pendant que Monsieur LAVOUÉ est encore là pour m'inviter à le faire de parler du commerce. Sur quelle délibération, vous voulez qu'on vote ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est moi qui est allé trop vite. On a passé les délibérations dont Monsieur LAVOUÉ avait la charge et je vous propose de revenir à la numéro 5."

⇒ Monsieur MAREAU : "La numéro 5. Je vous remercie."

DÉPART DE MONSIEUR ALAIN LAVOUÉ (21h05)

Délibérations présentées par Monsieur Marc JOULAUD

5) TAUX D'IMPOSITION 2019

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors la délibération numéro 5 qui venait après le vote du budget concerne les taux d'imposition et donc il vous est proposé de reconduire en 2019, les taux d'imposition 2018 qui je le rappelle sont identiques depuis plus de 6 ans maintenant."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je crois qu'ils ont été changés en 2010. J'e n'étais pas élu mais il me semble que c'était en 2010."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ça fait plus que ça alors, ça fait ..."

⇒ Monsieur MAREAU : "Malgré que je ne sois pas élu, j'ai lu d'autres procès-verbaux de ce conseil."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'était notre engagement, on le tient. Je rappelle et je le fais toujours que les taux d'imposition sont parmi les plus faibles de ville de taille comparable lorsqu'on compare en Pays de Loire ou en Bretagne."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition comme suit pour 2019 :

	<u>Taux 2018</u>	<u>Taux 2019</u>
- Taxe d'habitation	9,66 %	9,66 %
- Foncier bâti	13,99 %	13,99 %
- Foncier non bâti	28,39 %	28,39 %

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de retenir les taux d'imposition ci-dessus, au titre de l'année 2019.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "On a ensuite plusieurs délibérations qui concernent des subventions avec des rubriques différentes. La numéro 6 qui concerne les subventions à des ..."

⇒ Monsieur JOURNET : "Pardon, Monsieur le Maire. Sur la page intermédiaire entre la délibération 5 et la délibération 6, il y a les modalités de vote pour les délibérations. Je tiens à vous préciser que Bernard JOURNET qui ne doit pas voter pour l'ACAT, n'est plus d'actualité puisque nous ne faisons plus de demandes de subventions au CCAS pour cette association. Donc, je peux voter pour les autres, ça il faut l'enlever une fois pour toute. Cela fait déjà deux ans que mon retrait est fait. Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est noté Monsieur JOURNET !"

⇒ Monsieur JOURNET : "C'est une précision."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mais, vous avez raison puisqu'on examinera la délibération sur les subventions principalement pour des opérations de communication ou des évènements, il est effectivement rappelé que les délibérations n° 6 à 10, certain nombre de collègues ne participent pas aux votes ou en tout cas seront réputés comme ne participant pas au vote puisqu'ils sont concernés pas les délibérations."

MODALITÉS DE VOTE POUR LES DÉLIBÉRATIONS N° 6 à 10

LISTE DES ÉLUS NE POUVANT PAS PARTICIPER AU VOTE DE CERTAINES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	ÉLUS
➤ Association Culturelle des Communes du Canton de Sablé (A.C.C.C.S.)	Annie BONNAUD – Nicolas LEUDIÈRE
➤ Orchestre d'Harmonie de Sablé	Nicolas LEUDIÈRE
➤ Centre de Culture Scientifique Technique et industrielle (Maine Sciences)	Annie BONNAUD
➤ L'ENTRACTE	Annie BONNAUD - Andrée CASTEL – Nicolas LEUDIÈRE
➤ Association Aérostatique	Bernard TARIN
➤ Pétanque Sabolienne	Yves RENOULT
➤ Viet Vo Dao Sablé	Catherine CAILLEAU
➤ Zumba'Titude	Flavie GUIMBERT
➤ ACAT (Action des chrétiens pour abolition de la torture)	Bernard JOURNET

➤ Croix Rouge Française – Comité de Sablé	Claude PERRINELLE
➤ Association Le Jardinier Sarthois	Bernard TARIN
➤ Club de Développement économique	Marie-Paule FRÉMONT
➤ Sablé Action	Paulette TONNELIER – Marie-Laure DA SILVA FERREIRA
➤ C.F.S.R.	Anne-Marie FOUILLEUX - Alain TESSIER – Annie BONNAUD - Michèle MARREAU – Philippe MERCIER
➤ Assade	Gérard FRETILLIERE

6) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – COMMUNICATION

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la 6, des subventions, des participations pour des opérations ou des évènements, est-ce que vous avez des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?"

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2019 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
Sous-rubrique 023.1 – COMMUNICATION		
* Société des Courses (Grand Prix de la Ville de Sablé).....	6 862,50 €	6 862,50 €
* Trophée de la Sarthe - Pays de la Loire de Basket Ball à Sablé (subvention spécifique)	2 700,00 €	2 700,00 €
* Promotion touristique/Golf (selon convention triennale).....	2 125,00 €	2 125,00 €
* Confrérie du petit sablé de Sablé (fonctionnement annuel)	450,00 €	450,00 €
* Sablé FC – Tournoi féminin international	10 000,00 €	10 000,00 €
* Circuit cycliste de la Sarthe	10 000,00 €	10 000,00 €
* réserve	862,50 €	1 862,50 €
	-----	-----
Sous-total (Chapitre 65)	33 000,00 €	34 000,00 €
Subvention spécifique		
* Confrérie du petit sablé de Sablé (Journée du P'tit Sablé)	5 000,00 €	-
	-----	-----
Sous-total retraité	38 000,00 €	34 000,00 €
Sous-rubrique 04.1 – RELATIONS INTERNATIONALES		
* Jumelage Bückeburg 13,50 €/hôte (13,50 € en 2018)	1 500,00 €	1 500,00 €
	-----	-----
Sous-total	1 500,00 €	1 500,00 €
Total COMMUNICATION	39 500,00 €	35 500,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, Monsieur le Maire. Je posais une question sur la rubrique 4.1 relations internationales. Je me posais la question sur les 1 500 € qui vont pour le jumelage de Bückeberg puisque c'est une association dont je fais partie avec plaisir. Je reçois des allemands cette année, au nombre de 22, donc ça fait 22 fois 13,50 € par participant et donc on est à 297 € que cette association recevra normalement et non pas 1 500 €. 1 500 €, je suppose que c'est une enveloppe et pas une subvention propre comme on peut le comprendre sur les autres lignes. Alors, est-ce que cela pourrait être indiqué que peut-être plus tard que c'est une enveloppe, une réserve, vous appelez cela comme vous voulez mais pas une subvention propre comme on peut le voter sur toutes les autres lignes ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, c'est une enveloppe. Effectivement, ce n'est pas une association intuitu personae."

⇒ Monsieur MAREAU : "Si, je me suis bien fait comprendre."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Parfaitement."

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Oui, Bernard."

⇒ Monsieur TARIN : "Au niveau du Comité des Loisirs de Gastines, je ne peux pas voter puisque j'en suis le Trésorier. Je viens de m'en apercevoir tout de suite que je ne suis pas dans la liste."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sur la liste !"

⇒ Monsieur TARIN : "Sur la liste intermédiaire. Donc, il faut me rajouter pour le Comité de Loisirs de Gastines."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, il faut le rajouter."

⇒ Monsieur TARIN : "Anne-Marie aussi."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Anne-Marie aussi. Voilà. On le rajoutera."

Alors sur la délibération 6, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 7 est plus longue. Ce sont aussi des participations ou des subventions notamment sur tout ce qui concerne le domaine des loisirs, de la Vie Citoyenne, l'Education, la Formation, les organismes de Jeunesse et les associations culturelles et sportives."

7) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – DESC / DVACMT

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2019 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
<u>FONCTION 0</u>		
<u>Sous-rubrique 020.964 – LOISIRS - VIE CITOYENNE</u>		
* Médailleurs militaires (Amicale du Pays Sabolien)	207,00 €	207,00 €
* Association Cantonale des Anciens Combattants d'A.F.N. (F.N.A.C.A.)..	225,00 €	225,00 €
* U.N.C.....	945,00 €	945,00 €
* Souvenir Français.....	450,00 €	450,00 €
* Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers	150,00 €	150,00 €
* Réserve	23,00 €	23,00 €
	-----	-----
Sous-total	2 000,00 €	2 000,00 €
<u>Subventions spécifiques</u>		
* Souvenir Français (commémoration du centenaire 1914-1918)	1 000,00 €	-
* CICS	500,00 €	-
* Réserve	1 500,00 €	-
	-----	-----
Sous-total	1 500,00 €	1 500,00 €
<u>TOTAL/Loisirs Vie Citoyenne</u>	<u>3 500,00 €</u>	<u>3 500,00 €</u>

FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT - FORMATION

Sous-rubrique 21.x – ENSEIGNEMENT DU 1er DEGRÉ

* Écoles maternelles du secteur privé (crédits budgétaires)	95 000,00 €	97 000,00 €
* Écoles élémentaires du secteur privé (crédits budgétaires)	106 000,00 €	110 000,00 €
* Classes de découvertes (crédits budgétaires 2019)	7 000,00 €	10 000,00 €

➤ Quand classe externée (sans hébergement) diviser par 2 l'aide au transport et le coût du séjour

1 - Taux journalier par enfant pour l'année scolaire :

	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
- neige/fluviale	9,03 €	8,50 €
- mer/verte	7,13 €	7,00 €

2 - Aide au transport :

	<u>2018-2019</u>	<u>2019-2020</u>
- en % de la facture totale	40 %	40 %
dans la limite d'un plafond de	760,00 €	750,00 €
* Réserve		2 400,00 €

Sous-total		210 400,00 € 217 000,00 €

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
Sous-rubrique 24.1 - <u>FORMATION – ÉDUCATION</u>		
* CFA coiffure de la Sarthe	74,00 €	148,00 €
* CCI Formation Californie Le Mans	407,00 €	-
* Maison Familiale Rurale CFA Coulans sur Gée (72550).....	111,00 €	-
* Maison Familiale Rurale "Les Sources" – La Meignanne (49220).....	74,00 €	-
* Lycée professionnel privé Les Horizons – St Saturnin (72650).....	185,00 €	-
* Prévention routière	450,00 €	450,00 €
* Fondation Joël Le Theule	4 500,00 €	4 500,00 €
* Maison Familiale Rurale de Noyant	-	74,00 €
* FSE Collège G.Desnos La Ferté Bernard.....	-	74,00 €
* Réserve	1 199,00 €	1 754,00 €
	-----	-----
Sous-total	7 000,00 €	7 000,00 €

Remarques : ➤ subvention calculée sur la base de 37,00 €/élève sabolien (minimum de 74,00 €)

- . pour un effectif de 1 élève, le forfait est calculé sur la base de 2 x 37,00 €
- . pour un effectif de 2 à 10 élèves, le forfait est calculé sur la base du nombre x 37,00 €
- . pour un effectif de 11 à 30 élèves, le forfait est calculé sur la base de 11 x 37,00 €
- . pour un effectif de 31 à 50 élèves, le forfait est calculé sur la base de 31 x 37,00 €
- . pour un effectif de 51 élèves et plus, le forfait est calculé sur la base de 51 x 37,00 €

➤ formation accueil d'étrangers : forfait de 145,00 €/jeune pour 2019

<u>TOTAL/Enseignement</u>	<u>217 400,00 €</u>	<u>224 000,00 €</u>
----------------------------------	----------------------------	----------------------------

Sous-rubrique 422.27 - ORGANISMES DE JEUNESSE

* Scouts et Guides de France Charles de Foucault	360,00 €	360,00 €
--	----------	----------

Subventions spécifiques

* Maison d'Enfants "Les Pléiades"	450,00 €	450,00 €
<i>(subvention = 50 % du coût des activités justifié en fin d'année)</i>		
* Réserve	690,00 €	190,00 €
	-----	-----

<u>TOTAL/Jeunesse</u>	<u>1 500,00 €</u>	<u>1 000,00 €</u>
------------------------------	--------------------------	--------------------------

FONCTION 3 – CULTURE

BP 2018

BP 2019

Sous-rubrique 33.6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

* A l'homme volant	1 620,00 €	1 620,00 €
* Association Culturelle des Communes du Canton	5 748,16 €	5 793,70 €
* Amis de Bückeberg	270,00 €	270,00 €
* Arts Plastiques Saboliens	180,00 €	180,00 €
* Atelier du Temps Libre	1 800,00 €	1 800,00 €
* Atelier Malicot	900,00 €	900,00 €
* Batterie fanfare des Sapeurs-Pompiers	1 170,00 €	1 170,00 €
* La Cantonade	720,00 €	720,00 €
* Club Philatélique et cartophile de Sablé	342,00 €	342,00 €
* Comité de jumelage Sablé-Bückeberg	180,00 €	180,00 €
* Comité des Loisirs de Gastines.....	1 600,00 €	1 600,00 €
* La Band'Amis de Sablé	450,00 €	450,00 €
* La Jeunesse retrouvée (Club de cartes de Gastines)	162,00 €	162,00 €
* La Houlala Compagnie	5 130,00 €	5 130,00 €
* Sablé sur Livres	-	1 000,00 €
* Orchestre d'Harmonie de Sablé (O.H.S.)	1 620,00 €	-
* Sablé Danse Mania	2 250,00 €	2 250,00 €
* Troupe "Le Marquis capricieux"	1 800,00 €	1 800,00 €
	-----	-----
Sous-total	25 942,16 €	25 367,70 €

Subventions spécifiques

* Arts Plastiques Saboliens (Prix de la ville).....	950,00 €	950,00 €
* Amis de Bückeberg (remboursement stand marché de Noël)	-	25,00 €
* Association Maroco Sabolien (remboursement stand Noël)	-	25,00 €
* Graines d'Images.....	335,00 €	335,00 €
* La Houlala Compagnie (aide à l'emploi sur justificatifs)	5 000,00 €	5 000,00 €
* La Houlala Compagnie (création spectacle « Le cabaret de Montreux) .2 000,00 €	-	-
* Sablé sur Livres	1 000,00 €	-
* Artisans d'Art et Artistes Malicorne (Exposition salle T.Plé du 17 avril au 21 avril 2019)	-	300,00 €
* Compagnie Éventail (réalisation Flashmob)	3 000,00 €	-
* Sablé Danse Mania (spectacle 40 ans)	-	4 000,00 €
	-----	-----
Sous-total	12 285,00 €	10 635,00 €

* Réserve	1 522,84 €	3 997,30 €
	-----	-----
Sous-total	1 522,84 €	3 997,30 €

Sous-rubrique 33.7 - SUBVENTIONS CULTURELLES

* Maine Sciences (C.C.S.T.I.)	7 600,00 €	7 600,00 €
* Solde N-1 (positif) des prestations en nature et réserve.....	-	900,00 €
	-----	-----
Sous-total	7 600,00	8 500,00 €

BP 2018

BP 2019

Sous-rubrique 33.8 - SUBVENTIONS CULTURELLES

* Compagnie de danse baroque "L'Eventail" - Convention 2018-2021	10 000,00 €	10 000,00 €
* Compagnie Eventail (réalisation Graff mur Quartier de Montreux)..... -	8 000,00 €	
	-----	-----
Sous-total	10 000,00 €	18 000,00 €

Sous-rubrique 33.9 - SUBVENTIONS CULTURELLES

* L'ENTRACTE (Aide à la diffusion et à la création artistique).....	480 000,00 €	480 000,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique Folles Journées)	10 650,00 €	12 500,00 €
* L'ENTRACTE (subvention spécifique 40 ans du Festival baroque)	15 000,00 €	-

Sous-rubrique 33.9 - SUBVENTION COMPENSATRICE À L'ENTRACTE

(subvention compensatrice à l'association L'Entracte pour couvrir la refacturation par la Ville à l'association L'Entracte des traitements des agents rémunérés par la Ville)

* L'ENTRACTE	485 000,00 €	472 000,00 €
	-----	-----
Sous-total	990 650,00 €	964 500,00 €

Total CULTURE **1 048 000,00 €** **1 031 000,00 €**

FONCTION 4

Sous-rubrique 40.1 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

* Association Aérostatique.....	294,00 €	322,00 €
(Subvention 2019 totale : 885 €, soit 322 € + 563 € en spécifique page 5)		
* Boules de fort Étoile Sabolienne	-	-
* Boules de fort Les Constructeurs	352,00 €	339,00 €
* Boules de fort L'Union	260,00 €	260,00 €
* Bowldart's – Bowling et fléchettes	299,00 €	297,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.	1 633,00 €	1 584,00 €
* Cercle Escrime.....	1 744,00 €	1 781,00 €
* Cible Sabolienne - Tir	500,00 €	-
* Club Alpin Français	1 794,00 €	1 855,00 €
* Club cyclotourisme Sabolien	450,00 €	450,00 €
* Club Bowl'Maine Sablé / Solesmes.....	302,00 €	308,00 €
* Club de modélisme	300,00 €	299,00 €
* Club Subaquatique Sabolien	327,00 €	300,00 €
* Sablé Gymnastique.....	5 497,00 €	6 040,00 €
* Goélands.....	2 801,00 €	2 842,00 €
* A.S. Golf (golf de Sablé-Solesmes)	1 000,00 €	1 000,00 €
* Hand Ball Club Sablé	2 665,00 €	2 665,00 €
* Judo Club Sablé	2 613,00 €	2 780,00 €
* Envol G.R.	2 508,00 €	1 238,00 €
* Karaté.....	600,00 €	600,00 €
* Les Archers Sablé	1 000,00 €	1 000,00 €
* Etoile sabolienne Danse.....	316,00 €	328,00 €
* Pétanque Sabolienne	1 473,00 €	1 500,00 €
* Promenade et Nature.....	379,00 €	379,00 €
* Retraite Sportive Sarthe & Vègre	400,00 €	400,00 €

	BP 2018	BP 2019
* Roller Skating ASS.....	2 004,00 €	1 600,00 €
* Rugby Club.....	1 140,00 €	865,00 €
* Sablé Sport Santé (SASSA)	1 100,00 €	855,00 €
* Sablé "Jog" 72	600,00 €	600,00 €
* Sablé Basket	12 144,00 €	10 537,00 €
* Sablé Football Club	14 390,00 €	12 671,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (1 ^{er} semestre 2019 acquis)	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Football Club [niveau national] (2 ^{ème} semestre 2019 si maintien)	22 500,00 €	22 500,00 €
* Sablé Nautique Aviron.....	1 114,00 €	1 127,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme.....	41 316,00 €	41 143,00 €
* Sablé Smash'n'Bad	1 500,00 €	1 500,00 €
* Sablé Triathlon.....	1 720,00 €	1 769,00 €
* Sablé Volley Ball	1 093,00 €	1 100,00 €
* Tennis Club Sablé.....	3 400,00 €	3 400,00 €
* Tennis de Table de Sablé	1 500,00 €	-
* Twirling Club Sabolien	1 460,00 €	1 633,00 €
* Viet Vo Dao Sablé	1 100,00 €	1 100,00 €
* Zumba'titude	737,00 €	737,00 €
Sous-total	160 825,00 €	154 204,00 €
* Réserve 40.1 – Subventions aux associations sportives	4 175,00 €	10 796,00 €
Total 40.1	165 000,00 €	165 000,00 €

Sous-rubrique 40.3 - SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

* Association aérostatique (aide au local sur justificatifs)	591,00 €	563,00 €
* Boule de Fort L'Etoile Sabolienne (Challenge du Maire).....	500,00 €	-
* Canoë kayak club (participation à 7 championnats nationaux)	1 470,32 €	-
* Cercle Escrime (aide à l'emploi).....	1 498,00 €	3 260,00 €
* Cercle Escrime.....	125,20 €	-
* Envol (aide à l'emploi).....	-	1 627,00 €
* Goélands (aide à l'emploi).....	1 067,00 €	936,00 €
* Goélands (Aide exceptionnelle perte Aquagym)	1 300,00 €	1 300,00 €
* Judo Club (aide à l'emploi)	2 156,00 €	1 863,00 €
* Pétanque Sabolienne	900,00 €	-
* Sablé Basket (aide à l'emploi).....	2 890,00 €	4 230,00 €
* Sablé – Football Club (aide à l'emploi)	20 000,00 €	20 000,00 €
* Sablé Gymnastique (aide à l'emploi).....	985,00 €	1 331,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (organisation du cyclo-cross 3 février 2019).....	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide au local sur justificatifs)	8 500,00 €	8 500,00 €
* Sablé Sarthe Cyclisme (aide à l'emploi)	3 311,00 €	-
* Sablé Sarthe Cyclisme	500,00 €	-
* Sablé Sport Santé (Aide à l'emploi)	2 825,00 €	2 298,00 €
* Sablé Triathlon (organisation "Journée du triathlon" 30 juin 2019).....	650,00 €	650,00 €
* Sablé Triathlon (organisation « journée Animathlon » 8 avril 2019)	150,00 €	150,00 €
* Association Sportive Lycée Raphaël Elizé (championnat UNSS)	1 000,00 €	1 000,00 €
* Zumba'titude (aide à l'emploi)	1 838,00 €	1 218,00 €
Sous-total	56 256,52 €	52 926,00 €
* Réserve 40.3 – Subventions spécifiques	13 743,48 €	17 074,00 €
Total 40.3 – Subventions spécifiques	70 000,00 €	70 000,00 €

Remarques : ➤ Pour la participation à un championnat de niveau minimum national (ou interrégional pour le sport adapté ou handisport), la subvention spécifique est calculée selon les critères suivants :

- . déplacement en voiture : 0,20 €/km
- . déplacement en minibus : 0,24 €/km
- . aide par athlète : 6,00 €
- . hébergement par chambre de 3 personnes/ nuitée : 20,00 €
- . Plafond maximum : 2 000 €

BP 2018

BP 2019

🔗 **Subventions attribuées en contrepartie des charges des associations et des recettes de la commune (ou de diminutions de charges de personnels de la commune)**

Sous-rubrique 40.4x - SUBVENTIONS COMPENSATRICES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (CFTS)

➤ Associations (Rémunérations de 2019) : Sous-rubrique 40.41

(Subventions couvrant les charges de personnel 2019 d'Associations qui emploient des éducateurs en 2019)

* Pétanque Sabolienne	1 400,00 €	1 400,00 €
* Tennis Club Sablé.....	5 900,00 €	5 800,00 €
* Tennis de Table de Sablé	4 000,00 €	4 000,00 €
* Sablé Smash'n'Bad	2 100,00 €	2 100,00 €
* Les Archers Sablé	1 900,00 €	700,00 €
* Club Alpin Français	4 100,00 €	4 100,00 €
* Envol.....	-	3 700,00 €
* Sablé Basket	3 300,00 €	3 300,00 €
* Judo Club Sablé	7 800,00 €	7 700,00 €
* Sablé Football Club	8 800,00 €	8 600,00 €
* Cercle d'Escrime.....	1 600,00 €	2 200,00 €
* Réserve	-	-
	-----	-----
Sous-total	40 900,00 €	43 600,00 €

➤ Associations (Rémunérations de 2019) : Sous-rubriques 40.42 et 40.44

(Subventions couvrant les remboursements 2019 par les Associations à la Ville pour les éducateurs (titulaires) rémunérés par la Ville et refacturés auxdites associations)

* Club Alpin Français - Varappe	1 800,00 €	1 900,00 €
* Canoë Kayak Club Sablé.	4 400,00 €	4 400,00 €
* Cercle Escrime.....	1 200,00 €	800,00 €
* Sablé gymnastique	10 800,00 €	10 200,00 €
* Les Goélands.....	1 900,00 €	1 900,00 €
* Viet Vo Dao Sablé	1 400,00 €	1 400,00 €
* Sablé Football Club	6 900,00 €	6 900,00 €
* Hand Ball Club Sablé	2 200,00 €	2 200,00 €
* Sablé Volley-ball	1 800,00 €	1 600,00 €
* Réserve	-	100,00 €
	-----	-----
Sous-total	32 400,00 €	31 400,00 €

Total CFTS

73 300,00 €

75 000,00 €

Total SPORTS

308 300,00 €

310 000,00 €

Total DESC / DVACMT

1 578 700,00 €

1 569 500,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Donc, pour les votes même principe qu'expliqué tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?

Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "En section 2, enseignement et la formation, il y a trois lignes pour les écoles maternelles, l'élémentaire et classes découvertes. Donc, il y a une augmentation sur ces trois lignes de 9 000 €. Je voulais savoir si le calcul est bon, si le calcul était fait au prorata du nombre d'élèves dans ces écoles et donc cela expliquerait peut-être pourquoi il y a une augmentation."

⇒ Madame CASTEL : "Oui, Monsieur MAREAU, c'est fait effectivement en fonction des effectifs que nous avons dans les écoles privées qui ont augmentés."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur JOURNET !"

⇒ Monsieur JOURNET : "C'est une question en fait. Pourquoi le taux journalier baisse en 2019-2020 par rapport à 2018 en neige/fluviat et mer/verte ainsi que l'aide au transport ?"

⇒ Madame CASTEL : "Oui, effectivement, on a demandé qu'il y ait une petite baisse qui est de 13 centimes mer/verte et neige/fluviat en sachant que pour le moment nous n'avons plus de départ pour les séjours à la neige mais pour le reste effectivement nous avons baissé un petit peu les subventions que l'on donne par élève."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Donc, je fais page après page pour que tout le monde puisse suivre parce qu'après on peut passer de la fonction 3 culture si vous le permettez. Donc, je m'étonne de voir que l'OHS avait 1 620 € l'année dernière et là il n'y a plus rien sur la ligne. Première question que je me pose. Et après, si je continue j'ai d'autres interrogations du même type, la Boule de Fort de l'Etoile Sabolienne n'avait rien et n'a toujours rien alors que les autres boules de Fort avaient des subventions et je fais le parallèle avec la boule de Fort de l'Etoile Sabolienne dans la section 40.3 où il y avait le challenge du Maire pour 500 € et là il n'y a plus d'euros. Est-ce qu'il n'y a plus de challenge du maire ? Monsieur le Maire, je pense que c'est pour vous directement d'avoir la réponse."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est le très fameux challenge !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Je pense que vous êtes le mieux placés pour nous dire. Après je vois que le tir sabolien non plus n'a plus de subventions. Je continue le roller skating qui a une grosse baisse et puis nos deux plus gros clubs qui ont une baisse quand même de 1 600 € et de 1 700 € pour le Sablé Basket et le Football club dans les subventions aux associations sportives. Est-ce que ces clubs vont bien ? Est-ce qu'on pourrait avoir une réponse là-dessus ? Je reviens sur la subvention spécifique aux associations sportives, il y a des trous. Donc, si ces trous peuvent être expliqués ! La Boule de Fort, le Canoë Kayak qui avaient des subventions et qui en n'ont plus sur les spécifiques, il y avait le cercle d'escrime qui en n'a plus, il y avait la Pétanque sabolienne qui avait 900 € et qui n'a plus rien, le Sablé Sarthe Cyclisme qui avait deux lignes, une ligne à 311 € et une ligne à 500 € et qui en n'a plus. Voilà est-ce que vous pouvez expliquer ces trous ? Et puis, pour aller jusqu'au bout de cette délibération.... Après c'était tout."

⇒ Monsieur JOULAUD : "D'accord. Monsieur MAREAU, je vais laisser Andrée commencer par vos premières questions sur l'Orchestre d'Harmonie. Ensuite, Alain sur les différentes subventions sportives, qui sont toutes évoquées en commission des sports. Je crois que c'est Monsieur FRETILLIÈRE

qui est le représentant. Vous auriez pu éventuellement répondre à toutes les questions de Monsieur MAREAU puisque tout passe en commission des sports."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je pense qu'on peut les poser aussi ici."

⇒ Monsieur JOULAUD : "C'est pour évoquer que cela passe..."

⇒ Madame CASTEL : "Pour répondre à votre question concernant l'OHS, tout simplement, il n'y a pas eu de demande de subventions qui a été faite à temps. Je crois que Nicolas LEUDIERE devait voir avec son équipe. Il avait été prévu qu'effectivement toutes les demandes de subventions qui n'étaient pas envoyées à temps n'étaient pas honorées."

⇒ Monsieur MAREAU : "Est-ce que ce conseil municipal ne connaît pas les règles, peut-être ?"

⇒ Madame CASTEL : "Ça, vous pourrez lui demander, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est dommage qu'il ne soit pas là."

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour répondre sur le challenge de la Ville pour l'Etoile Sabolienne, effectivement, donc la demande nous est parvenue cette semaine pour le Challenge du Maire donc on ne pouvait pas la mettre mais elle sera mise prochainement dans les demandes de subvention spécifique. Pour le canoë kayak, pour l'instant c'était des participations aux championnats de France nationaux, pour l'instant, il n'y a pas eu de demande. Ils vont y aller puisque je crois qu'ils mettent deux personnes qui devraient y aller mais pour l'instant on n'a pas eu de demande donc on ne va pas non plus anticiper. Qu'est-ce que vous m'avez dit d'autres aussi ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "Je peux vous aider. Sinon, je me posais la question sur le Sablé Basket et le Football club pourquoi il y a une baisse de subvention ?"

⇒ Monsieur TESSIER : "Parce que c'est au nombre d'effectif. Le montant global des subventions n'a pas changé. Simplement, il y a un système de critères bien spécifiques dans notre fonctionnement, s'ils ont moins de participants, de jeunes etc, ça fait diminuer la subvention. C'est un calcul qui est mis systématiquement."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est ce que je craignais d'entendre et donc ..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Laissez Monsieur TESSIER, finir et après vous pourrez..."

⇒ Monsieur TESSIER : "Et si par contre, l'association, elle a plus d'intervenants, de jeunes, dans les critères bien spécifiques, la subvention augmente. C'est pour ça qu'éventuellement, il peut y avoir des baisses dans certains domaines et quelques petites augmentations dans certains autres domaines d'associations."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je comprends que le Sablé Basket, le Sablé Football Club ont moins de licenciés."

⇒ Monsieur TESSIER : "Oui. Tout à fait."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est ce que je suppose comprendre. Et la cible sabolienne, vous êtes passés à côté."

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour avoir été à l'assemblée générale, ils nous ont fait part qu'ils ne demandaient pas de subvention pour 2019 parce qu'ils souhaitaient, ils avaient assez de financement."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur TESSIER : "On a quelques associations comme ça qui ne nous demandent aucune subvention. Ça arrive !

⇒ Monsieur MAREAU : "Je comprends. On se pose la question quand on voit..."

⇒ Monsieur TESSIER : "Vous avez raison."

⇒ Monsieur MAREAU : "Le Cercle d'Escrime, ensuite il y a la Pétanque Sabolienne qui était à 900 et qui n'a plus rien."

⇒ Monsieur TESSIER : "Parce que là pour la pétanque sabolienne, il y avait le grand national qui se déroulait à ce moment-là. Là, pour l'instant, vous faites une compétition, vous ne demandez rien. Voilà."

⇒ Monsieur MAREAU : "Et ensuite, il y avait les deux lignes sur le Sablé Sarthe Cyclisme où il n'y a plus rien."

⇒ Monsieur TESSIER : "L'aide à l'emploi, il n'avait pas d'emploi justement à nous justifier avec diplôme. Ils en ont pas pour l'instant. Ils sont en train d'en former un effectivement et puis la journée des jeunes cyclistes, c'est pour la journée de Gastines. Pour l'instant, ils n'ont pas fait de demande non plus mais à mon avis, ils feront une demande mais en temps utile."

⇒ Monsieur MAREAU : "On a passé le Tennis de table qui n'a pas pareil de..."

⇒ Monsieur TESSIER : "Pour l'instant pas de demande !"

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord et c'était tout."

⇒ Monsieur TESSIER : "Voilà."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Alain."

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 8, ce sont des subventions dans le domaine social".

8) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ŒUVRES SOCIALES et CCAS

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'attribuer ces subventions 2019 aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
<u>FONCTION 5 / Sous-rubrique 520.2 - OEUVRES SOCIALES</u>		
* Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR).....	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aide aux Enfants du Mékong	800,00 €	800,00 €
* Alpha Sablé	4 000,00 €	4 000,00 €
* Association des parents et amis d'enfants inadaptés (A.P.E.I.).....	2 300,00 €	-
* France Victime (Ex : Association Sarthoise d'Aide aux Victimes).....	500,00 €	500,00 €
* Ass° Sabolienne Soutien Actif aux Demandeurs d'Emplois (ASSADE) 150,00 €		
* CIDDF	1 335,00 €	1 355,00 €
* Croix Rouge Française - Comité de Sablé	1 700,00 €	1 700,00 €
* Amicale des Donneurs de Sang bénévoles	500,00 €	500,00 €
* Kiwanis.....	-	25,00 €
* Club des Aînés Saboliens.....	500,00 €	500,00 €
* Mouvement Vie libre	1 000,00 €	1 000,00 €
* Association "Partage"	460,00 €	450,00 €
* Secours Catholique (subvention versée à la Délégation Départementale)	1 700,00 €	-
* Association "les Tamaris" – Foyer "Le Temps de Vivre"	1 000,00 €	1 000,00 €
(à l'Hôpital St Eloi – rue Aristide Briand)		
* Ligue contre le cancer.....	-	250,00 €
<u>Subventions spécifiques</u>		
* Alpha Sablé – subvention compensatrice pour loyers et charges locatives de deux logements loués à Sarthe Habitat Un acompte de 2 500 € a été versé au début de l'exercice 2019, les loyers remboursés pour 2018 s'étant élevés à 6 485,46 €.	6 500,00 €	6 600,00 €
* Assade – subvention compensatrice pour fluides (eau, électricité). - Un premier acompte de 500 € sera versé dès le mois d'avril 2019, les fluides remboursés pour le second semestre 2018 s'étant élevés à 380,78 €.	1 750,00 €	
<u>Réserve (ou Associations dont le dossier n'a pas été reçu)</u>		
* Autres actions exceptionnelles et demandes ultérieures avec dossier	205,00 €	5 420,00 €
	-----	-----
Sous total	23 500,00 €	27 000,00 €
<u>Sous-rubrique 520.3 - C.C.A.S.</u>		
* Centre Communal d'Action Sociale – Subvention de fonctionnement	450 000,00 €	450 000,00 €
	-----	-----
Total ŒUVRES SOCIALES	473 500,00 €	472 000,00 €

⇒ Monsieur JOULAUD : "Là-aussi, si vous avez des points sur lesquels vous souhaitez revenir ?"

⇒ Monsieur JOURNET : "Je peux intervenir ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur JOURNET !"

⇒ Monsieur JOURNET : "Je m'aperçois donc qu'il n'y a plus de subvention pour l'association de parents et amis d'enfants inadaptés (APEI) et qu'il n'y a plus de subvention pour le secours catholique par rapport à 2018 qui représentait 1 700 € ce qui veut dire que ces deux associations apparemment n'ont pas déposé de demande de subvention à temps et suivant le règlement du CCAS, toute demande qui n'est pas arrivée à temps est supprimée pour l'année qui suit. Or, je m'aperçois que le règlement a été détourné à bon escient en mettant une réserve de 5 420 € qui représente donc éventuellement la somme de 1 300 € et de 1 700 € pour le secours populaire ce qui fait un total de 1 300 € + 1 700 €, une réserve de 4 000 €. Or, vous avez mis une réserve de 4 420 €. Les 4 420 € de différence, c'est pourquoi faire, s'il vous plait Madame CHAUDET ou Monsieur le Maire ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il y a une réserve. Elle n'est pas affectée. Par nature, la réserve n'est pas affectée. Donc, il n'y a pas. Il ne faut pas aller jusque-là. La réserve peut servir mais..."

⇒ Monsieur JOURNET : "Donc, si les deux associations déposent leur dossier au mois de mars ou au mois d'avril, on prendra sur la réserve malgré le règlement intérieur du CCAS."

⇒ Madame CHAUDET : "C'est le même règlement que pour les autres associations. Donc, comme disait Monsieur le Maire..."

⇒ Monsieur JOURNET : "Les autres associations ont déposé un dépôt."

⇒ Madame CHAUDET : "Donc, là on n'a pas eu de dossier. On a forcément mis les montants dans la réserve."

⇒ Monsieur JOURNET : "Bon."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Mais, cela n'autorise pas forcément à accorder la subvention !"

⇒ Monsieur JOURNET : "Voilà, c'est ce que je voulais entendre. Merci. Donc, ça redemandera un vote au niveau du CCAS ?"

⇒ Madame CHAUDET : "Oui. Forcément, oui, oui, oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Donc, je reprends le micro. Donc, à l'APEI, je me posais la question ou peut-être que vous me direz que l'APEI n'a pas fait de demande. Est-ce que l'on doit d'inquiéter et l'autre chose, une petite somme, toute petite 25 € à Kiwanis. 25 €, je pense que cela rembourse tout juste les timbres. Pourquoi une si petite somme, une nouvelle association ? Voilà, si vous pouviez nous répondre ? Et je vous félicite, je vous félicite pour la ligue contre le cancer où on donne 250 €. Ce n'est pas beaucoup mais c'est déjà ça. Le cancer, cela peut toucher tout le monde et comme on va mettre 700 000 € sur un terrain synthétique et que maintenant on sait que ces terrains-là sont potentiellement cancérogène, c'est bien de donner un peu d'argent. Bah messieurs, je ne suis pas spécialiste du cancer mais voilà, je vous donne cette information si vous ne l'avez pas. Je vous le dis. Mais je vous félicite et je vous félicite de cette subvention. Si vous pouvez me répondre sur les deux autres associations APEI et Kiwanis, s'il vous plait !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "L'APEI, il n'y a pas eu de demande à ce stade de subvention et sur les Kiwanis, c'est simplement parce qu'au moment du marché de Noël, la météo n'était pas favorable, ils ont eu un stand un peu réduit par rapport à la dimension, par rapport à ce qui était prévu et comme geste, il y a eu une remise par rapport à la taille qui avait été prévue par rapport à des stands qui ne tenaient pas. Voilà c'est un geste."

⇒ Monsieur MAREAU : "Comme je l'ai compris sur les deux autres associations qui avaient fait la même demande. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je n'irai pas plus loin sur les terrains synthétiques !

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, la numéro 9 sur des subventions dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement."

9) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – ENVIRONNEMENT

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2019 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
<u>FONCTION 8 – AMENAGEMENT URBAIN, ENVIRONNEMENT</u>		
<u>Sous-rubrique 823.1 – ESPACES NATURELS</u>		
* Ligue de Protection des oiseaux (convention 2018/2022)	-	6 200,00 €
<i>Subventions des années 2018 et 2019 (3 100 € par an)</i>		
* Association de pêche et protection du milieu aquatique "La Sabolienne" 540,00 €	540,00 €	540,00 €
* Association Le Jardinier Sarthois	720,00 €	720,00 €
* Réserve	140,00 €	125,00 €
	-----	-----
<u>Sous total</u>	1 400,00 €	7 585,00 €
<u>Sous-rubrique 831.1 – RIVIÈRES</u>		
* FGDON	-	2 225,00 €
* Réserve	-	75,00 €
	-----	-----
<u>Sous total</u>	-	2 300,00 €

Sous-rubrique 92.2 - ASSOCIATIONS AGRICOLES

* Comité cantonal des fermes fleuries.....	115,00 €	115,00 €
	-----	-----
<u>Sous total</u>	<u>115,00 €</u>	<u>115,00 €</u>
<u>Total ENVIRONNEMENT</u>	<u>1 515,00 €</u>	<u>10 000,00 €</u>

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et enfin, dernière délibération qui concerne cette fois un certain nombre d'autres organismes notamment les syndicats et les commerces qu'on a évoqués tout à l'heure et le CREPS, le CFSR, pardon."

10) SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – COMMERCE

(Les élus, administrateurs d'associations ou autres organismes, ne peuvent participer au vote et n'assistent pas à la présentation de cette délibération pour les associations ou autres organismes les concernant).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2019 suivantes aux associations et autres organismes :

	<u>BP 2018</u>	<u>BP 2019</u>
<u>FONCTION 9</u>		
<u>Sous-rubrique 90_7 - ORGANISMES</u>		
* Syndicat C.G.T. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Syndicat CFDT (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Syndicat F.O. (union locale de Sablé) (dans le cadre d'une convention)	207,00 €	207,00 €
* Club de Développement économique (prestations refacturées)	417,50 €	417,50 €
* Réserve.....	61,50 €	61,50 €
	-----	-----
<u>Total ORGANISMES</u>	<u>1 100,00 €</u>	<u>1 100,00 €</u>

Sous-rubriques 94_3 et 94_5 – COMMERCE – DÉVELOPPEMENT LOCAL

* Sablé Action Vos Commerçants (Fonctionnement)	15 000,00 €	15 000,00 €
* Réserve Sous rubrique "Commerce"	900,00 €	5 900,00 €
Sous total	15 900,00 €	20 900,00 €
* C.F.S.R. (convention d'objectifs et de moyens)	45 000,00 €	45 000,00 €
* Réserve		- 25 000,00 €
Sous total	45 000,00 €	70 000,00 €
Total COMMERCE	60 900,00 €	90 900,00 €
<u>Total FONCTION</u>	<u>62 000,00 €</u>	<u>92 000,00 €</u>

⇒ Monsieur MAREAU : "Si, je peux me permettre !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU. Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je pense que Madame FOUILLEUX allait peut-être prendre la parole donc je me permets.... Les 25 000 € qu'il y a, c'est bien les 25 000 € qu'il reste sur la réserve des 50 000 € que nous avons votée l'année dernière. Je pense que vous allez me confirmer cela. Et puis après, il n'y a pas eu de changements sur les autres, et sur le commerce, on en a déjà parlé tout à l'heure."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, c'est ça. Anne-Marie peut-être !"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Oui c'est ça. C'est juste une réserve, ce n'est pas une avance, c'est juste une réserve."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération numéro 11 et on en a plusieurs sur des budgets annexes."

11) BUDGET-ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS - BUDGET PRIMITIF 2019

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le premier, c'est le budget annexe des transports urbains, le bus avec un budget, vous voyez de 418 000 € avec en dépenses principalement, le marché qui est passé avec la STAO et en recettes à hauteur de 418 000 € principalement bien sûr, les recettes du transport des voyageurs mais surtout la participation du budget principal de la Ville à hauteur de 365 000 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion du service de transports urbains est retracée dans un budget annexe géré selon l'instruction comptable M43.

Le Budget Primitif 2019 du service de Transports Urbains est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à **418 000,00 €**.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : **418 000,00 €**

- Marché public « exploitation du réseau de Transport Urbain » STAO 72 (417 700,00 €)
- Intérêts moratoires et pénalités (300,00 €)

RECETTES : **418 000,00 €**

- Recettes Transports de voyageurs (46 000,00 €)
- Facturation de groupes (6 900,00 €)
- Abonnement Pratik (100,00 €)
- Participation du budget principal (365 000,00 €),
incluant les révisions de prix applicables.

INVESTISSEMENT

Néant

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 du Budget-annexe du Service de Transports Urbains.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des objections ?

Monsieur JOURNET !"

⇒ Monsieur JOURNET : "Une remarque. A 50 000 € près, vous pourriez peut-être réfléchir et présager une gratuité de ces transports pour les saboliens et les autres. Ça serait électoralement possible parce qu'il y a beaucoup de villes de notre importance où ils ont déjà fait la gratuité de nos moyens de transport. Je pense que nous, on pourrait en faire autant à 50 000 € près à mettre dans les dépenses, ça serait bien pour l'électorat."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Monsieur JOURNET. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Vous avez vu déjà que le coût payé par les voyageurs est loin de couvrir le coût global du service parce que pour un coût de 418 000 €, les usagers qui utilisent le bus paient à travers leurs tickets les abonnements moins de 40 000 €, moins de 10 %. Les abonnements mensuels, vous le savez sont extrêmement réduits et par principe on considère que la gratuité en soit n'est jamais quelque chose sur lequel nous souhaitons aller. C'est une question de principe, les transports accessibles sont accessibles à tous notamment par les dispositifs qui peuvent exister pour les personnes en situation de besoin nécessité notamment. C'est notre position."

⇒ Monsieur JOURNET : "Ceci dit Monsieur le Maire, quand on regarde l'occupation des bus qui passent en ville, il y a beaucoup de questions à se poser. En général, deux personnes par car, c'est quand même... S'il y avait la gratuité, peut-être qu'il y a des gens qui rentreraient plus dans le car et qui ne prendraient pas leur voiture."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Je ne crois pas. Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne pense pas que la gratuité soit la question."

⇒ Monsieur JOURNET : "Au moins, ça permettrait aux gens d'accéder aux commerces de Sablé, ça ferait pas mal d'avantages pour eux. Mais enfin, c'est un choix. C'est un choix politique."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non. Non. Je ne partage pas votre avis."

⇒ Monsieur JOURNET : "Vous en avez un autre par rapport à nous."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui. Je ne suis pas certain que d'ailleurs vous soyez tous d'accord sur cette position au sein de votre groupe."

Alors sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alors, la numéro 12 sur le budget de la ZAC de Gastines. Un budget de 77 000 € non pas en fonctionnement mais d'abord en investissement avec des fins d'opération en dépenses, principalement des reports de résultats précédents sur les recettes."

12) BUDGET-ANNEXE DE LA Z.A.C. DE GASTINES - BUDGET PRIMITIF 2019

⇒ Monsieur JOULAUD : "Il nous reste sur la ZAC de Gastines, une acquisition à finaliser et la ZAC sera terminée."

*Le Budget Primitif 2019 de la Z.A.C. de GASTINES est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **77 000,00 €**.*

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : **100,00 €**

- *Autres dépenses* 100,00 €

RECETTES : **100,00 €**

- *Autres recettes (Produits divers)*..... 100,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : **76 900,00 €**

- *Travaux divers sur opération*..... 76 900,00 €

RECETTES : **76 900,00 €**

- *FCTVA 2019 sur dépenses 2017* 71,32 €

- *Résultat d'investissement reporté* 76 828,68 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 de la "ZAC de Gastines".

⇒ Monsieur JOULAUD "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La ZAC de la Pellandière, donc là un budget, vous voyez qui s'équilibre à 3 393 000 € avec des dépenses en fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de 1 790 000 € en investissement 1 603 000 € qui concerne principalement des écritures d'ordre sur des stocks de terrains et puis des remboursements de participation communale et là-aussi des ajustements sur les terrains et des variations de stocks en raison des ventes à venir et des résultats d'investissement reportés. On l'a évoqué à travers le vote du budget primitif.

13) BUDGET-ANNEXE DE LA Z.A.C. DE LA PELLANDIERE - BUDGET PRIMITIF 2019

Le Budget Primitif 2019 de la Z.A.C. de la PELLANDIERE est proposé pour les crédits suivants, qui s'élèvent en totalité à 3 393 000,00 € :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	: 1 790 000,00 €
- Travaux « Écoquartier » 1 ^{ère} tranche (Ouest)	289 600,00 €
- Dépenses diverses	400,00 €

	290 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 500 000,00 €

	1 790 000,00 €

RECETTES	: 1 790 000,00 €
- Résultats antérieurs	94 101,52 €
- Cessions de terrains	410 000,00 €
- Participation communale	244 398,48 €
- Produits divers et locations de terrains	1 500,00 €

	750 000,00 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 040 000,00 €

	1 790 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	: 1 603 000,00 €
- Remboursement participation communale	563 000,00 €
dont Restes à Réaliser 2018 : 102 621,13 €	
- Stocks de terrains (écritures d'ordre) :	1 040 000,00 €

RECETTES	: 1 603 000,00 €
- Résultat d'investissement reporté	102 621,13 €
- Participations diverses	378,87 €
- Variations des stocks de terrains (écritures d'ordre)	1 500 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 de la ZAC de la Pellandière.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Et puis, dernier budget annexe concernant l'urbanisme, la Tussonnière qu'on a également déjà évoqué à l'occasion du budget primitif à hauteur de 69 000 € avec en fonctionnement des dépenses et des recettes qui s'équilibrent à hauteur de 35 000 €, des dépenses et des recettes à hauteur de 34 000 € en investissement.

14) BUDGET-ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA TUSSONNIÈRE - BUDGET PRIMITIF 2019

⇒ Monsieur JOULAUD : "Sachant encore une fois, je l'ai dit l'échéance est d'abord celle du PLUI pour le secteur de la Tussonnière."

Le Budget Primitif 2019 du lotissement de la Tussonnière est proposé pour les crédits suivants qui s'élèvent en totalité à **69 000,00 €**.

FONCTIONNEMENT :

<u>DEPENSES</u>	35 000,00 €
..... - Aménagements de terrains et frais annexes	34 000,00 €
- Autres dépenses	1 000,00 €
<u>RECETTES</u>	35 000,00 €
- Stocks de terrains	34 000,00 €
- Produits divers	1 000,00 €
- Résultat antérieur	-

INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>	34 000,00 €
- Stocks de terrains	34 000,00 €
<u>RECETTES</u>	34 000,00 €
- Participation du Budget Principal	34 000,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 du lotissement de la Tussonnière.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

Délibérations présentées par Madame Anne-Marie FOUILLEUX

⇒ Monsieur JOULAUD : "Anne-Marie poursuit avec la numéro 22.

22) MODIFICATION DE L'EFFECTIF BUDGÉTAIRE

⇒ Madame FOUILLEUX : "La numéro 22 concerne une modification de l'effectif budgétaire donc la création de deux postes d'adjoints techniques à temps complet au niveau de la DST et donc ce qui fait un effectif total de 120 emplois et 6 apprentis mais cela n'a pas évolué par rapport aux modifications d'effectifs des conseils municipaux précédent."

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la modification de l'effectif communal pour intégrer notamment les changements intervenus dans les différents services.

A – Création

- Deux postes d'adjoints techniques à temps complet (DST)

L'effectif budgétaire est modifié ainsi qu'il suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE au 01/02/2019	EFFECTIF BUDGETAIRE au 22/03/2019	MODIFICA TIONS	DONT TNC TI = Temps incomplet
<i>Directeur Général des services</i>	A	0	0		
FILIERE ADMINISTRATIVE					
<i>Attaché Principal</i>	A	0	0		
<i>Attaché</i>	A	1	1		
<i>Rédacteur principal 1^{ère} classe</i>	B	3	3		
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	B	1	1		
<i>Rédacteur</i>	B	1	1		
<i>Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe</i>	C	2	2		
<i>Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe</i>	C	6	6		1 TI 85,71 %
<i>Adjoint Administratif</i>	C	4	4		1 TI 80 %
<i>Autres (préciser)</i>					
TOTAL (1)		18	18		
FILIERE TECHNIQUE					
<i>Ingénieur principal</i>	A	0	0		
<i>Ingénieur</i>	A	0	0		
<i>Technicien principal de 1^{ère} classe</i>	B	3	3		
<i>Technicien principal de 2^{ème} classe</i>	B	1	1		
<i>Technicien territorial</i>	B	0	0		
<i>Agent de Maîtrise principal</i>	C	5	5		
<i>Agent de Maîtrise</i>	C	0	0		
<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	C	18	18		
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	C	34	34		1 TI 82,86 % - 1 TI 80 % 1 TI 85,71 % - 1 TI 45,71 %
<i>Adjoint technique</i>	C	19	21	+2	2 TI 80 % 1 TI 70 % - 1 TI 97,14 %
<i>Autres (préciser)</i>					
TOTAL (2)		80	82	+2	

FILIÈRE SOCIALE					
Cadre de Santé	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants chef	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants principal	B	0	0		
Éducateur de Jeunes Enfants	B	0	0		
Moniteur Éducateur	C	0	0		
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2		
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	6	6		
Autres (préciser)					
TOTAL (3)		8	8	0	
FILIÈRE SPORTIVE					
Éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0		
Éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0		
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	B	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives principal	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié	C	0	0		
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	0	0		
TOTAL (4)		0	0	0	
FILIÈRE ANIMATION					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0		
Animateur	B	2	2		
Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	C	1	1		
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	C	1	1		
Adjoint d'animation	C	0	0		
Autres (préciser)					
TOTAL (5)		5	5	0	
POLICE MUNICIPALE					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0		
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	0	0		
Chef de Service de Police Municipale	B	0	0		
Brigadier-Chef principal	C	4	4		
Gardien Brigadier	C	2	2		
TOTAL (6)		6	6	0	
CHARGÉ DE MISSION					
Chargé de mission communication	A	0	0		
Chargé de mission Sécurité	B	1	1		
TOTAL (7)		1	1	0	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8)		118	120	+ 2	

CONTRATS DE DROIT PRIVE					
Apprentis		6	6		
TOTAL		6	6		

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'effectif ainsi défini et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer avec les agents les arrêtés ou contrats correspondants.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est- ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 23."

23) AVANTAGES EN NATURE ACCORDÉS AUX AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

⇒ Madame FOUILLEUX : "La numéro 23 concerne les avantages en nature accordés aux agents de la collectivité. Il est donc proposé de délibérer pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient le personnel. Vous avez le détail par rapport aux types d'agents concernés et puis quels sont les avantages en nature qui sont pris en charge ? Vous avez les repas pour des nécessités de service, vous avez également le logement pour nécessité de service et donc c'est le Directeur Général des Services de la Ville et de la Communauté de communes et puis ensuite les véhicules que ce soit de service ou de fonction. Au niveau des agents et de tous les employés municipaux, vous avez également tout ce qui concerne la fourniture des vêtements de travail, tous les moyens de communication qui sont mis à disposition, les ordinateurs, les téléphones etc... Il vous est donc proposé d'autoriser l'attribution gratuite des repas lorsque les nécessités de service et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur le lieu de travail, de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce type de dispositif, de confirmer l'attribution gratuite du logement au Directeur Général des Services, de valoriser cet avantage sur les salaires, de confirmer l'autorisation donnée au directeur général des services à utiliser un véhicule de fonction mis à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel ainsi que pour ses déplacements privés, de fixer le montant de référence pour le calcul de ces avantages en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF, de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019."

En application de l'article 34 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, le Conseil Municipal doit délibérer pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les personnels.

Il est indiqué qu'à ce jour, aucun élu de la Ville ne bénéficie d'avantages en nature. Seuls les personnels sont concernés par ce dispositif.

Agents concernés :

Tous les salariés sont concernés au même titre par cette réglementation, qu'ils soient fonctionnaires titulaires, stagiaires ou non titulaires de droit public ou qu'ils soient de droit privé (CAE, CUI, Emploi d'avenir, apprentis...).

Cependant, l'intégration des avantages en nature dans l'assiette de cotisation sera différente selon le statut de l'agent.

Fonctionnaires affiliés à la CNRCAL : comme tous les accessoires de traitement (indemnités, SFT...), les avantages en nature sont soumis uniquement à CSG et CRDS et aux cotisations salariales et patronales au titre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique ; aucune autre cotisation n'est due.

Agents affiliés à l'IRCANTEC (fonctionnaires effectuant moins de 28 heures par semaine et agents non titulaires de droit public et de droit privé) : les avantages en nature sont soumis aux mêmes cotisations sociales, salariales et patronales que le traitement principal et dans les mêmes conditions. Pour tous les agents (CNRACL et IRCANTEC), les avantages en nature sont intégrés dans le revenu imposable dans les mêmes conditions que le traitement principal. Dans les collectivités, les prestations en nature les plus courantes sont les repas, le logement, les véhicules. La prise en compte et la valorisation des avantages définis ci-après sont déjà effectives sur les salaires des agents concernés de la Communauté de Communes.

I - REPAS

La ville fournit ou paie directement au restaurateur des repas aux personnels suivants compte tenu des missions qui leur sont confiées et des contraintes en résultant :

- les agents en charge des offices de restauration.

Pour information, au 1^{er} janvier 2019, la fourniture de repas à titre gratuit est évaluée par l'URSSAF à 4,85 € par repas quelle que soit la rémunération perçue par le bénéficiaire. Il est à relever que les repas remboursés aux salariés dans le cadre de déplacements professionnels hors de leur résidence administrative ne constituent pas des avantages en nature et ne sont donc pas soumis à cotisations sociales.

A noter que les repas fournis aux personnels qui, de par leurs fonctions et missions, sont amenés par nécessité de service à prendre leur repas « avec les personnes dont ils ont la charge éducative, sociale ou psychologique, dès lors que leur présence au moment des repas résulte d'une obligation professionnelle figurant soit dans un projet pédagogique ou éducatif de l'établissement, soit dans un document de nature conflictuelle (convention, contrat de travail) » ne sont pas considérés comme avantages en nature. Ils ne sont donc pas valorisés sur les salaires.

Il en est ainsi pour les animateurs intervenant lors de la pause en périscolaire car ce personnel a un rôle pédagogique.

II - LE LOGEMENT

La ville de Sablé-sur-Sarthe est propriétaire d'un logement attribué pour nécessité absolue de service au Directeur Général des Services de la Ville et de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Sablé-sur-Sarthe, par délibération n° V-146-2015 du 22 juin 2015, a fixé la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué. Le logement est concédé à titre gratuit. L'agent doit toutefois payer les charges liées à la consommation des fluides (eau, chauffage, gaz, électricité), les charges locatives et les charges générales (taxe d'habitation, frais d'entretien, assurance habitation).

III – VEHICULES

1°) de service :

Est considéré comme véhicule de service tout véhicule mis à disposition des agents par l'employeur pour des raisons de service. Le véhicule doit être restitué en dehors des périodes de service de l'agent, pendant les repos hebdomadaires, les congés...

La ville dispose de véhicules de service utilisés par son personnel pour l'exercice de leurs missions (réunion en soirée ou tôt le matin, missions inhérentes, exigences et obligations inhérentes aux fonctions de direction) ; ces véhicules sont affectés aux agents en raison des fonctions exercées et des nécessités de déplacement liées au service.

L'utilisation des véhicules de service pendant le temps de travail n'est pas considéré comme avantage en nature.

Par ailleurs, l'utilisation de ces véhicules de services pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, autorisée à certains cadres n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.

Ces véhicules sont laissés à disposition des services de la ville en dehors des périodes de travail, c'est-à-dire durant les congés et les RTT.

L'attribution d'un véhicule de service prend fin au moment où la mission de l'agent qui lui permettait de bénéficier d'un tel véhicule prend elle-même fin.

2°) de fonctions :

Il est précisé qu'un véhicule de fonctions est attribué règlementairement au Directeur Général des Services, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel, ainsi que pour ses déplacements privés.

Le Directeur Général des Services de la Ville de Sablé-sur-Sarthe et de la Communauté de Communes bénéficie de l'utilisation d'un véhicule de fonctions depuis le 1^{er} avril 2016.

L'ensemble des dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien des véhicules de fonction et de service est pris en charge par la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe. Il s'agit notamment du carburant, des révisions, des réparations, de l'assurance, du lavage...

L'attribution d'un véhicule de fonction prend fin au moment où cesse d'occuper l'emploi qui lui ouvrirait droit au bénéfice d'un tel véhicule.

3) Valorisation :

L'utilisation privée d'un véhicule mis à disposition d'un agent de façon permanente constitue un avantage en nature, qu'il s'agisse d'un véhicule dont l'employeur est propriétaire ou locataire, ou en location avec option d'achat.

L'avantage en nature est calculé sur la base de la déclaration annuelle produite des kilomètres parcourus à titre privé.

IV - AUTRES DISPOSITIONS

La fourniture de vêtements de travail : le remboursement de l'employeur ou la fourniture gratuite aux agents de vêtements qui répondent aux critères de vêtement de protection individuelle au sein de l'article R223-1 du code du Travail ou à des vêtements de coupe et de couleur fixées par la collectivité, spécifique à une profession et qui répondent à un objectif de salubrité, ne relèvent pas des avantages en nature

« Outils issues des nouvelles technologies de l'information et de la communication » : ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs, progiciels, logiciels, modem d'accès à un télécopieur, à l'ordinateur de la collectivité ou à Internet, téléphones mobiles.

A ce jour, une flotte de téléphones mobiles existe ; leur utilisation est liée aux nécessités de service. Dans ce cas, l'avantage en nature peut être négligé dès lors que les outils mis à disposition par l'employeur sont, comme c'est le cas dans les services de la ville, destinés à usage professionnel ou que leur utilisation par l'agent découle d'obligations et de sujétions professionnelles (par exemple : possibilité d'être joint à tout moment).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser l'**attribution gratuite de repas** lorsque les nécessités de services et les contraintes correspondantes obligent les agents à rester sur leur lieu de travail,*
- *de valoriser ces repas sur les salaires selon les modalités réglementaires pour l'ensemble du personnel susceptible de bénéficier de ce dispositif,*
- *de confirmer l'**attribution gratuite du logement** au Directeur Général des Services,*
- *de valoriser cet avantage sur les salaires*
- *de confirmer l'autorisation donnée au directeur général des services à utiliser **un véhicule de fonctions** mis à disposition de façon permanente et exclusive pour son usage professionnel ainsi que pour ses déplacements privés,*
- *de fixer le montant de référence pour le calcul de ces avantages en nature conformément au montant annuel défini par l'URSSAF,*
- *de définir cette autorisation pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Première remarque, à la fin des délibérations, en général, on voit que c'est passé par une commission, sur celle-ci, je pourrai dire la même chose sur la précédente, il n'y a pas marqué que c'est passé par une commission sur le document."

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est vrai."

⇒ Monsieur MAREAU : "Première interrogation. Alors, je n'ai pas vérifié sur toutes les autres encore mais peut-être que ça arrive encore. Vous nous avez parlé de cette délibération. J'aurai voulu qu'on aille plus directement à une synthèse de tout ça. Je me posais la question, comment cela se passait avant ? Est-ce qu'il y avait une délibération qui avait été prise de même type peut-être bien

avant qu'on soit élu ? Est-ce que c'est une nouvelle réglementation, une nouvelle obligation ? Comment c'était avant ? Et donc, si c'était avant, par rapport à avant je ne sais pas quand, quels sont les changements majeurs ?"

⇒ Madame FOUILLEUX : "Cette délibération est prise toutes les ans. Il faut la prendre tous les ans et il n'y a pas de changement par rapport aux années précédentes si ce n'est éventuellement le montant défini par l'Urssaf mais c'est tout. C'est la seule modification qu'il pourrait y avoir."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est bien ce qu'il me semblait. Je vous remercie."

⇒ Madame FOUILLEUX : "Et la même chose à la Communauté de communes."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'autres questions ?"

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 24, sur le régime indemnitaire."

24) RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

⇒ Madame FOUILLEUX : "Cette délibération, en fait, c'est pour compléter la délibération qui a été prise précédemment en décembre puisqu'il a été intégré, c'est en bas de la première page, qu'il fallait tenir compte du reclassement des assistants sociaux éducatifs en catégorie A à compter du 1^{er} février 2019 et il vous est proposé la mise à jour, c'est la seule modification je dirai qui a été complétée et il y a d'autres évolutions mais c'est simplement dans les tableaux des catégories où il y a non pas la catégorie, disons les emplois fonctionnels mais il y a une précision sur ce type d'emploi."

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDF1427139C du 5 septembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux sociaux-éducatifs,

Vu la délibération instaurant le régime indemnitaire en date du 12 décembre 2011,

Vu la délibération instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux en date du 5 décembre 2016,

Vu la délibération instaurant le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois concernés, en date du 17 décembre 2018,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 décembre 2018, les représentants du personnel ayant émis un avis défavorable et les représentants de l'administration ayant émis un avis favorable,

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la ville a mis en œuvre le RIFSEEP.

Toutefois, afin de tenir compte du reclassement des assistants socio-éducatifs en catégorie A à compter du 1^{er} février 2019, il est proposé à l'assemblée délibérante la mise à jour de la délibération et son annexe.

Ce régime indemnitaire se compose de deux parts distinctes :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE),*
- le complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif.*

Article 1 – Les Bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération, les agents publics suivants lorsqu'ils sont en position d'activité :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet, temps partiel,*
- les agents contractuels permanents de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel en CDI et ceux en CDD s'ils sont engagés pour un contrat d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, à l'exception, toutefois, de ceux qui sont recrutés aux motifs des articles 3 et 3-1 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.*

Ne peuvent bénéficier des dispositions prévues par la présente délibération :

- Les agents de la filière police municipale (catégorie A B ou C) ainsi que les sapeurs-pompiers professionnels*
- Les agents de droit privé (apprentis, emplois d'avenir...),*

Article 2 – Parts et plafonds :

Le RIFSEEP est composé de deux parts :

- a) *une part fixe (IFSE) liée au poste, aux fonctions et à l'expérience professionnelle.*

Son montant est déterminé selon le niveau de responsabilité et d'expertise. L'IFSE étant liée au poste de l'agent, il convient donc de classier tous les postes de la collectivité et les répartir dans différents groupes de fonctions au vu des critères suivants :

- fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,*
- technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,*
- sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel.*

b) *une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.*

Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre. Son éventuel versement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent, appréciés au moment de l'entretien professionnel annuel. Les attributions individuelles, non reconductibles automatiquement d'une année sur l'autre, peuvent être comprises entre 0 et 100 % du montant maximal. Ce complément indemnitaire annuel peut être versé plusieurs fois par an.

Chaque part du RIFSEEP correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés et applicables aux fonctionnaires de l'Etat dont le détail est annexé.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du temps de travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Article 3 : Définition des groupes de fonctions et des critères de classement

Les fonctions d'un cadre d'emplois sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

1° Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception :

- Responsabilité d'encadrement direct*
- Niveau d'encadrement dans la hiérarchie*
- Responsabilité de coordination*
- Responsabilité de projet ou d'opération*
- Responsabilité de formation d'autrui*
- Ampleur du champ d'action*

2° Technicité, expertise et qualification nécessaire à l'exercice des fonctions :

- Connaissance (de niveau élémentaire à expertise)*
- Complexité*
- Niveau de qualification*
- Difficulté (exécution simple ou interprétation)*
- Autonomie*
- Initiative*
- Diversité des tâches, des dossiers ou des projets*
- Simultanéité des tâches, des dossiers ou des projets*
- Diversité des domaines de compétences*

3° Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de l'environnement professionnel :

- Vigilance*
- Risques d'accident*
- Risques de maladie professionnelle*
- Responsabilité matérielle*
- Valeur du matériel utilisé*
- Responsabilité pour la sécurité d'autrui*
- Valeur des dommages*
- Responsabilité financière*
- Effort physique*
- Tension mentale, nerveuse*
- Confidentialité*
- Relations internes, relations externes*

- Facteurs de perturbation
- Horaires atypiques, réunions, surcroît de travail...
- Pénibilité

Au regard de l'organigramme, des fiches de postes et des critères définis ci-dessus, il est proposé de fixer le nombre de groupe suivant par catégories hiérarchiques :

Catégorie A : 3 groupes

Catégorie B : 2 groupes

Catégorie C : 2 groupes

Article 4 : Classification des emplois

Pour les filières administratives, techniques, culturelles, sportives, sociales et médico-sociales.

Catégorie A	
Groupes de fonctions	Emplois
Groupe 1	DGS, DGST et emplois de direction
Groupe 2	Fonction de direction adjointe, responsable d'un ou plusieurs services
Groupe 3	Chargé de mission, fonction de coordination, de pilotage, d'expertise

Catégorie B :

Pour les filières administratives, techniques, culturelles, sportives, de l'animation, sociales et médico-sociales.

Catégorie B	
Groupes de fonctions	Emplois
Groupe 1	Responsable ou responsable adjoint d'un ou plusieurs services, direction d'une structure
Groupe 2	Coordination, pilotage, instruction avec expertise, assistance de direction

Catégorie C :

Pour les filières administratives, techniques, culturelles, sportives, de l'animation, sociales et médico-sociales.

Catégorie C	
Groupes de fonctions	Emplois
Groupe 1	Responsable d'équipe, expertise complexe et exposée
Groupe 2	Agents ayant des fonctions techniques, administratives, culturelles, d'animation, médico-sociales... sans encadrement

Article 5 : Réexamen du montant de l'IFSE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités ou de fonctions, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Le montant individuel dépend du rattachement de l'emploi occupé par un agent à l'un des groupes fonctionnels définis ci-dessus.

L'IFSE est également liée à l'expérience professionnelle de l'agent. La situation de l'agent fera donc l'objet d'un réexamen à chaque éventuel changement de fonction ou d'emploi. En l'absence de changement, le réexamen intervient au moins tous les quatre ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent.

L'expérience professionnelle doit être différenciée de l'ancienneté qui se matérialise déjà par les avancements d'échelon, et de la valorisation de l'engagement et de la manière de servir qui peuvent être pris en compte par la part variable (CIA).

L'autorité territoriale déterminera par arrêté le montant de l'IFSE attribué à chacun des agents en fonction de la classification de son emploi dans les groupes de fonctions (article 4) et de l'expérience professionnelle appréciée selon les critères et indicateurs (article 3).

Article 6 : Modalités de versement

La part fixe (IFSE) est versée mensuellement dans les proportions de la fraction de temps de travail de l'agent.

La part variable (CIA), si elle est versée, sera perçue semestriellement et non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

Article 7 : Maintien à titre personnel

Considérant que l'ensemble du personnel perçoit aujourd'hui un niveau de régime indemnitaire basé sur la classification des postes occupés, ils bénéficieront du maintien du montant actuellement perçu.

Article 8 : Cumul du RIFSEEP avec d'autres indemnités

Selon l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 : « l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles énumérées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget »

L'IFSE et le CIA sont exclusifs de toute autre prime et indemnité de même nature à l'exception de :

- *Indemnité compensant un travail de nuit,*
- *Indemnité pour travail du dimanche,*
- *Indemnité pour travail des jours fériés,*
- *Indemnité d'astreinte,*
- *Indemnité d'intervention,*
- *Indemnité de permanence,*
- *Indemnités d'élection,*
- *Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS).*

Les différentes indemnités non compatibles avec le RIFSEEP que perçoivent certaines catégories d'agents aujourd'hui au vu de leurs activités... (Indemnité usage produits d'entretien, indemnités voirie, indemnité chaussures et équipement...) sont intégrées à la part fixe de leur régime indemnitaire actuel.

Il est proposé au conseil Municipal :

- *de prendre en compte les modifications apportées à la délibération n° V-206-2018 du 17 décembre 2018 et à son annexe.*
- *d'inscrire chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Anne-Marie. Comme Anne-Marie l'a indiqué, le régime indemnitaire a été vu au Comité technique paritaire au mois de décembre, l'année dernière, les représentants du personnel se sont prononcés défavorablement après de longues discussions mais le passage au régime indemnitaire au RIFSEEP est obligatoire.

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 25."

25) SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT À VERSER – BUDGET PRIMITIF 2019

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit de subventions d'équipement à verser. Donc ce sont des crédits qui sont inscrits au budget primitif 2019 et qui correspondent au participation 2018 à verser pour les investissements communs Communauté de communes et Ville et les restes-à-réaliser au 31 décembre 2018 pour 17 041,91 € et une participation 2019 prévue à hauteur de 39 000 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 pour les subventions d'équipement à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe à verser sont les suivants :

Objet : *investissements communs (mobiliers, matériels informatiques, logiciels et photocopieurs)*

- | | |
|---|-------------|
| - Participation 2018 à verser (Restes à réaliser au 31 décembre 2018) | 17 041,91 € |
| - Participation 2019 prévue (Crédit nouveau au Budget Primitif 2019) | 39 000,00 € |

et propose au Conseil Municipal de l'autoriser à verser les subventions d'équipement, sur l'exercice 2019, à la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe, dans la limite des crédits inscrits au budget.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'objection ?

Pas d'abstention ?

3 abstentions.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération suivante."

26) SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES

⇒ Madame FOUILLEUX : "Il s'agit des subventions d'équilibre de budgets annexes que l'on a vu précédemment. Le budget annexe "service de transports urbains à hauteur de 365 000 € et le budget annexe de la "Tussonnière" à hauteur de 34 000 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été inscrit, au budget primitif 2019, les subventions d'équilibre, en section de fonctionnement (chapitre 65 nature 6521) ou en section d'investissement (chapitre 27 nature 276348), pour les budgets annexes suivants :

- *pour le budget annexe "Service de transports urbains", à hauteur de **365 000 €** pour 2019,*
- *pour le budget annexe "La Tussonnière", à hauteur de **34 000 €** pour 2019.*

Ces subventions seront versées au vu des résultats réels de l'exercice 2019 des budgets annexes et il y a lieu de délibérer pour autoriser le comptable public à procéder à ces opérations financières du budget principal vers ces budgets annexes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser, pour l'exercice 2019, le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes de la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'objection ?

Même vote !

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "La 27."

27) AVENANT 2019 À LA CONVENTION D'UTILISATION DU SERVICE "GARAGE" DE LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE – ÉTAT 2018

⇒ Madame FOUILLEUX : "C'est un avenant à la convention d'utilisation du service "garage" de la Ville par la Communauté de communes avec une modification sur l'article 4 qui précise les prestations réalisées en 2018 qui était jointe dans les annexes, ça concerne le nombre d'heures de main d'œuvre du service garage pour les différents services avec le montant 792,50 heures pour 22 966,68 €."

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 26 juin 1998, il a été décidé de passer une convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe afin de préciser les modalités d'utilisation du service "garage" de la ville de Sablé-sur-Sarthe, les deux collectivités utilisant des moyens communs, notamment en termes de personnel et de matériel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer un avenant 2019 à la convention avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe afin de modifier l'article 4 précisant les prestations réalisées en 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Abstentions ?

C'est adopté."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 28, c'est un fonds de concours pour deux études dont une qu'on a évoquée tout à l'heure."

28) FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE - BP 2019

⇒ Madame FOUILLEUX : "Un fonds de concours avec une participation dans le cadre Actions cœur de Ville avec comme participation à recevoir concernant le diagnostic offre de commerce et services en hyper centre à hauteur de 15 000 € et une participation à verser pour le pré-diagnostic opérationnel OPAH-RU, c'est le renouvellement urbain à hauteur de 20 000 € ce qui représente la moitié du coût puisque c'est un fonds de concours avec la Communauté de communes. Il vous est donc demandé d'approuver la convention et d'autoriser à verser le fonds de concours à la Communauté de communes."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer de nouvelles conventions avec la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, pour des fonds de concours à recevoir et des fonds de concours à verser :

Objet : Actions Cœur de Ville

Participations à recevoir

- Diagnostic Offre de Commerce et services en Hyper Centre 15 000,00 €

Participations à verser

- Pré-diagnostic opérationnel OPAH-RU 20 000,00 €

Il rappelle que les fonds de concours représentent la moitié du coût net restant à charge du porteur de l'action, calculé selon les plans de financement figurant dans le tableau joint en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les termes de la convention financière à intervenir entre la Commune de Sablé-sur-Sarthe et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe,*
- *de l'autoriser, ou son représentant, à signer ladite convention,*
- *et de l'autoriser à verser le fonds de concours à la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe en fonction de l'échéancier figurant dans la convention.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Je me posais la question sur l'OPAH qui est de compétence de la Communauté de communes. Nous n'avons pas précédemment donné d'argent sur l'OPAH avant ? Est-ce vous pouvez me préciser ?"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, parce que celle-là elle est centrée sur le centre-ville. L'OPAH, Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat. Elle est centrée sur le centre-Ville puisque c'est Cœur de Ville qui a vocation à ..."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est communautaire et c'est la Communauté de communes d'habitude qui s'occupe de cette compétence."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui et donc l'étape qui concernera la Ville et une seconde étape où les communes seront concernées par cette aide à la rénovation des centres-bourgs."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'ailleurs, ça ne change pas, c'est la Communauté de communes qui pilote et nous nous donnons juste 20 000 €."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, c'est ça."

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

3 abstentions.

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité (3 abstentions).

⇒ Monsieur JOULAUD : "Deux délibérations pour vendre un scooter et une Peugeot 106."

29) VENTE D'UN SCOOTER

⇒ Madame FOUILLEUX : "Donc pour vendre un scooter à Monsieur PICAR Motos à hauteur de 700 € et une Peugeot 106 à Tilt Auto, là c'est la casse à hauteur de 100 €."

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente d'un scooter essence de marque Peugeot, modèle Elystar 50, immatriculé BT638D et appartenant à la Ville de Sablé-sur-Sarthe (Services Généraux).

Ce scooter serait vendu aux conditions suivantes :

Type de matériel	Année	N° inventaire	Acquéreurs	Montant Net
<i>Scooter essence Peugeot Elystar 50 Immatriculation : BT638D</i>	<i>2011</i>	<i>2011V2182005</i>	<i>PICARD MOTOS Allée Verte Sablé sur Sarthe (72300)</i>	<i>700 €</i>
<i>Pour un montant total net de :</i>				<i>700,00 €</i>

Délibération adoptée à l'unanimité.

30) VENTE D'UNE PEUGEOT 106

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la vente d'un véhicule Peugeot 106, immatriculé 4555 WB 72 et appartenant à la Ville de Sablé-sur-Sarthe (Service Bâtiment).

Ce véhicule serait vendu aux conditions suivantes :

Type de matériel	Année	N° inventaire	Acquéreurs	Montant net
<i>Peugeot 106 GPL Immatriculation : 4555 WB 72</i>	<i>2000</i>	<i>2000V2182003</i>	<i>TILT AUTO Le Bois Guibert Parcé (72300)</i>	<i>100 €</i>
<i>Pour un montant total net de :</i>				<i>100,00 €</i>

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas de question ?

Pas d'objection ?

Abstentions ?

Non plus.

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Alain TESSIER

⇒ Monsieur JOULAUD : "Alain poursuit avec la 31."

**31) CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU COLLÈGE REVERDY
Avenant facturation pour location pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018**

⇒ Monsieur TESSIER : "C'est une convention d'utilisation des équipements sportifs du collège Reverdy. Alors pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, la somme due par la Ville au Collège Reverdy s'élève à 5 734,76 €."

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 18 mai 2001, le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention passée entre la Ville de Sablé, le Collège Reverdy et le Conseil Départemental de la Sarthe, fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs du Collège Reverdy par la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

Comme précisé dans l'article 3 de cette convention, un avenant doit être conclu chaque année scolaire afin de fixer la contribution de la Ville. Pour l'année scolaire 2018-2019, les avenants sont conclus par période trimestrielle.

*Pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, la somme due par la Ville de Sablé-sur-Sarthe au collège Reverdy s'élève à : **5 734,76 €.***

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Des questions ?

Pas d'objection ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 32, cette fois avec la Région."

**32) CONVENTIONS LIANT LES LYCÉES, LE CONSEIL RÉGIONAL ET LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE – ANNÉES 2018 ET 2019
TARIFS DE LOCATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DU LPO RAPHAËL ELIZÉ À LA VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE.**

⇒ Monsieur TESSIER : "Une convention liant les lycées, le Conseil Régional et la Ville de Sablé pour les années 2018 et 2019. On a les tarifs horaires de location des installations pour les années 2018, 2019. Vous les avez là. Ça nous est imposé de toute façon. On n'a pas le choix. Il est proposé au conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention 2018 pour la régularisation, de signer la convention 2019 et à verser au lycée une contribution financière pour les années 2018 et 2019 qui correspond bien entendu à l'utilisation des installations sportives que l'on utilise."

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation des équipements sportifs du LPO Raphaël Elizé par le biais d'une convention entre le Conseil Régional, le lycée et la Ville de Sablé-sur-Sarthe.

La convention est conclue pour une durée de 1 an.

➤ Les tarifs horaires de location des installations, pour les années 2018 et 2019, sont les suivants :

Grande salle (40x20 m) :	8,70 €
supplément chauffage à l'année	2,41 €
supplément gardiennage	6,06 €
Petite salle ou salle spécialisée :	5,25 €
Installations de plein air	10,11 €
Installations spécifiques :	23,27 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention 2018 pour régularisation ;
- à signer la convention 2019 ;
- à verser au lycée une contribution financière pour les années 2018 et 2019 correspondant à l'utilisation des installations sportives.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Monsieur Laurent FOURNIER

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 33 et 34 concerne des groupements de commande. C'est Laurent !"

33) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

⇒ Monsieur FOURNIER : "Ce que je vous propose c'est qu'on les traite ensemble. Donc, c'est deux marchés à la fois d'exploitation de nos installations thermiques c'est-à-dire tout ce qui est chaudière à gaz arrive à échéance cette année et puis le marché de fourniture d'électricité arrive également à échéance cette année donc il vous est, là c'est une convention de groupement de commande pour renouveler le marché d'exploitation des installations thermiques et de la même manière pour renouveler le groupement de commande pour le marché de fourniture d'électricité."

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, permet la constitution d'un groupement de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville, la Communauté de Communes et le Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe pour le marché d'exploitation des installations thermiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe, coordonnateur du groupement,*
- *et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et le Centre Communal d'Action Sociale de Sablé-sur-Sarthe.*

Délibération adoptée à l'unanimité.

34) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, permet la constitution d'un groupement de commandes entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature.

Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes composé de la Ville et la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe pour le marché de fourniture d'électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de désigner la Ville de Sablé-sur-Sarthe, coordonnateur du groupement,*
- *et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Ce n'est que le gaz ?"

⇒ Monsieur FOURNIER : "Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que vous êtes d'accord de voter de manière conjointe sur les deux ou non ? Oui."

Est-ce qu'il y a des objections ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 35."

35) CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS SUR LE TERRITOIRE DE SABLÉ-SUR-SARTHE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DU CHENIL COMMUNAUTAIRE.

⇒ Monsieur FOURNIER : "Donc, c'est une convention en fin de compte qui permet de compléter la prise en charge des animaux retrouvés sur la voie publique qui nous sont signalés par la gendarmerie plus fréquemment en dehors de l'ouverture des chenils communautaires. C'est une convention avec des vétérinaires qui permet de définir la prise en charge de ces animaux en particulier le week-end ou le soir après la fermeture du chenil communautaire."

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de passer une convention entre la Ville de Sablé-sur-Sarthe, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et l'entente vétérinaires composée de : Mesdames FAVRE Camille, JAN Aline, CAILLEAU Nathalie, VAN MINNENBRUGEN Muriel.

Cette convention a pour but de définir le protocole de gestion des animaux errants déposés à leurs cabinets par des tiers en dehors des heures d'ouverture du chenil communautaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'accepter les termes de la convention*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention pour une durée d'un an.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Pas d'objection ?

Abstentions ?

Non plus."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 36."

36) INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ELECTRIQUES (IRVE) - DEMANDE DE SUBVENTION AU PAYS VALLÉE DE LA SARTHE

⇒ Monsieur FOURNIER : "La numéro 36, c'est d'une part dans le cadre des demandes de subvention. Il nous a été demandé de rajouter la phrase qui est en italique, « *Le Conseil Municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant LEADER était inférieur au montant prévisionnel.* » Pour la première partie, il n'y a pas de souci parce qu'elles sont faites. Sur la seconde partie, vous avez le tableau qui a été revu puisque suite aux marchés publics, nous avons fortement baissé le coût global de l'opération ce qui fait que nous arriverons si toutes les subventions demandées, certaines on les a déjà reçues, le conseil Régional, le conseil Départemental, il nous reste la confirmation de l'Etat de Leader ce qui permettrait d'avoir un financement au maximum possible c'est-à-dire 80 % et donc il resterait à charge de la Ville un montant en autofinancement de 23 307,69 € qui représente 20 % du montant hors taxes global."

Vu la délibération numéro V-165-2017 du 25 septembre 2017,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour obtenir la subvention déjà sollicitée auprès du Pays Vallée de la Sarthe (Subvention LEADER) pour l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques, il est demandé d'ajouter la phrase suivante à la délibération précitée :

« Le Conseil Municipal s'engage à réaliser le projet en cas d'obtention de la subvention sollicitée à cet effet et à prendre en charge l'autofinancement nécessaire à la réalisation de l'opération, notamment si le montant LEADER était inférieur au montant prévisionnel. »

Monsieur le Maire rappelle que la subvention sollicitée était initialement évaluée à 50 000 € pour un montant total de travaux estimés à l'origine à 217 910 € Hors Taxes.

A ce jour, le montant des travaux éligibles s'élève à 116 538,45 € Hors Taxes, soit une demande de subvention de 32 442,30 € HT. Le financement se décomposerait alors comme suit :

Dépenses éligibles Leader	Montant HT	Ressources	Montant
Etude, installation, raccordement, signalétique et protection des IRVE	112 768,16 €	Etat (FSIL) 35 % Conseil Régional (reçue) Conseil Départemental (reçue) LEADER	40 788,46 € 4 000,00 € 16 000,00 € 32 442,30 €
Autres travaux (accès PMR...)	3 770,29 €	Autofinancement	23 307,69 €
TOTAL	116 538,45 €	TOTAL	116 538,45 €

Les travaux sont aujourd'hui terminés. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de soutien auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement accordée à hauteur de 35 % du montant des travaux HT, et informe le Conseil Municipal que les subventions demandées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental ont été versées.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU. Oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, donc si l'Etat nous verse cette somme ou une somme à la fin de l'année. Leader, là, on a un peu moins d'espoir, je pense que ce sera peut-être en année. On reverra cette délibération pour conclure la fin de ce budget ou pas ? Vu que si peut-être l'Etat donne ..."

⇒ Monsieur FOURNIER : "Non, puisque c'est l'objet de la demande."

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur FOURNIER : "C'est une demande. Donc, non ! On ne la reverra pas."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci."

Pas d'objection ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibérations présentées par Madame Andrée CASTEL

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ensuite, Andrée pour deux délibérations, la 37 et la 38."

37) PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

⇒ Madame CASTEL : "Donc, en ce qui concerne le Projet Educatif Territorial, vous savez tous que depuis la rentrée 2018, il a été décidé de modifier les rythmes scolaires et la semaine est passée de 4,5 jours à 4 jours. La Ville de Sablé dispose d'un PEdT qu'il convient de modifier pour tenir compte des nouveaux rythmes et souhaite donc s'inscrire dans la continuité du PEdT. Il a pour objectif de mobiliser les ressources du territoire afin d'assurer la continuité éducative des enfants et d'articuler les différents temps de l'enfant proposés le long de l'année, les temps scolaires, péri et extra-scolaires, recherche d'égalité des chances dans l'accès aux activités découvertes, sportives, artistiques et socio-culturelles. Il vous est donc proposé de signer le projet Educatif Territorial, la convention du PEdT et la convention "Plan mercredi". Voilà.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la rentrée 2018, il a été décidé de modifier les rythmes scolaires : la semaine scolaire est passée de 4,5 jours à 4 jours.

La Ville de Sablé-sur-Sarthe dispose d'un PEdT qu'il convient de modifier pour tenir compte de la mise en place de ces nouveaux rythmes.

Le PEdT formalise une démarche permettant aux communes volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le projet relève, à l'initiative de la Collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Il définit les grandes orientations politiques de la collectivité pour l'organisation des actions en faveur de la jeunesse. Ces orientations sont nécessaires aux services pour la définition des projets pédagogiques des structures d'accueil.

Les modalités d'application du PEdT sont cadrées par une convention entre l'Etat, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville, qu'il convient par conséquent de renouveler également.

De plus, il informe que la modification des rythmes scolaires permet d'adhérer au dispositif « Plan Mercredi » par le biais d'une convention qui définit les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer :

- le Projet Educatif Territorial,
- la convention du PEdT,
- la convention « Plan Mercredi ».

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée.

Des questions ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ensuite, c'est une modification sur l'accueil de jeunes volontaires italiens."

38) CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES ITALIENS – MODIFICATION

⇒ Madame CASTEL : "Dans le cadre du programme du Corps Européen de Solidarité, nous accueillons régulièrement des jeunes volontaires et cette année, nous avons deux jeunes italiens qui sont arrivés pour l'un le 5 février et pour l'autre, elle est arrivée le 5 mars. Tous les deux ont été affectés l'un au niveau de la DVACMT et l'autre à la DESC. La Ville de Sablé a à sa charge les frais de transport, un aller-retour entre Sablé et le Pays d'origine, l'hébergement, la restauration, le remboursement du coût d'activité à l'organisme d'envoi ainsi que l'encadrement des jeunes volontaires. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Trésorier municipal à verser 260 € en début de chaque mois aux deux jeunes qui sont arrivés à Sablé au titre d'une indemnité mensuelle forfaitaire et d'autoriser le Trésorier municipal à procéder au remboursement du coût d'activité de l'organisme d'envoi. Voilà."

Vu la délibération du 17 décembre 2018 relative à l'accueil du 7 janvier 2019 au 31 octobre 2019 de jeunes volontaires italiens au sein de la Direction de l'Éducation, des Sports et de la Culture et de la Direction de la Vie Associative et Citoyenne et des Moyens Transversaux.

Monsieur le Maire indique que la Commission Européenne a accordé pour cet accueil un soutien de 19 056 € à la Ville de Sablé-sur-Sarthe dans le cadre du programme Corps Européen de Solidarité, "projets de volontariat" (ex-SVE).

Les deux volontaires pressenties, Jessica GENOVA et Mariana HANNA, se sont désistées avant leur arrivée. De nouveaux volontaires ont été recrutés pour les remplacer :

- *Andrea CORRIAS, arrivé le 5 février 2019*
- *Domiziana AURELI, arrivée le 5 mars 2019.*

La Ville de Sablé a à sa charge, les frais de transport (un aller-retour entre Sablé et le pays d'origine), l'hébergement, la restauration, le remboursement du coût d'activités à l'organisme d'envoi Associazione Porta Nuova Europa, ainsi que l'encadrement des jeunes volontaires.

Il est proposé au Conseil Municipal:

- *d'autoriser le Trésorier Municipal à verser 260 € en début de chaque mois à Madame Domiziana AURELI et à Monsieur Andrea CORRIAS, au titre d'une indemnité mensuelle forfaitaire ;*
- *d'autoriser le Trésorier Municipal à procéder au remboursement du coût d'activités à l'organisme d'envoi Associazione Porta Nuova Europa.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Merci Andrée. Monsieur MAREAU, oui."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui, je me posais la question, les autres SVE qui venaient les autres années restaient une période, dites-moi exactement entre 10, 11 ou 12 mois ? Je ne sais pas exactement précisément. Je voulais savoir si là ces deux personnes qui viennent d'arriver, resteront sur la même période."

⇒ Madame CASTEL : "Oui. Oui. Ils resteront sur la même période. Effectivement."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est-à-dire 10, 11, 12 ?"

⇒ Madame CASTEL : "C'est 10 mois, je crois. Monsieur MAREAU, je vous le redirai aussi si vous le voulez pour avoir exactement la durée de leur séjour à Sablé. En principe, c'est 10 mois."

⇒ Monsieur MAREAU : "C'est 10 mois. Ce qui les envoie jusqu'à Noël. D'accord. Je vous remercie."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce qu'il y a des oppositions ?"

Des abstentions ?

Je vous remercie."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "La numéro 39, c'est une demande de subvention auprès de l'OFAJ."

39) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE (OFAJ)

⇒ Madame CASTEL : "C'est une demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la jeunesse. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour un montant de 14 000 € qui tient compte des frais de transport des allemands. Ces derniers sont susceptibles de leur être reversés sur présentation des justificatifs et des frais d'hébergement, de restauration et des frais annexes. Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ et de reverser le cas échéant le montant de la subvention perçue au titre des frais de transport des jeunes allemands. Voilà."

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Municipal Junior accueille du 6 au 10 avril, 12 jeunes allemands dans le cadre du jumelage Sablé-Buckeburg.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse pour un montant de 14 000 € qui tient compte des frais de transport des allemands (ces derniers sont susceptibles de leur être reversés sur présentation des justificatifs) et des frais d'hébergement, de restauration et des frais annexes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'OFAJ,*
- *de reverser le cas échéant le montant de la subvention perçue au titre des frais de transport des jeunes allemands.*

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU."

⇒ Monsieur MAREAU : "Je me posais la question 12 jeunes, 4 jours 14 000 €. Je me suis posé la question sur les proportions d'euros qu'il y a dans cette demande. En comparaison, je rappelle qu'il y a des allemands qui arrivent cette année, la Ville propose 13,50 € par personne. Donc, là je me demandais s'il n'y avait pas une petite disproportion par rapport à tout cela."

⇒ Madame CASTEL : "Alors, là je m'adresse ..."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Ça intègre le transport et les frais de déplacement."

⇒ Monsieur MAREAU : "Oui. Oui. Mais connaissant les prix, je m'étonne d'une telle somme !"

⇒ Madame CASTEL : "Alors, je ne peux pas trop vous répondre parce que ce sont des dossiers de mon collègue et je n'ai pas eu trop de renseignements, est-ce que Monsieur QUANTIN ?"

⇒ Monsieur MAREAU : "D'accord."

⇒ Monsieur TARIN : "Alors, je peux vous apporter simplement cette précision à titre personnel, pour avoir fait la demande en tant que trésorier à certaine année à l'OFAJ. Ce n'est pas parce que vous demandez 14 000 € que vous aurez 14 000 €. Il faut se dire qu'on peut en demander 14 000 € pour en avoir la moitié, dès fois... Il m'est arrivé certaine année d'en avoir que 10 % tout dépend du budget global de l'OFAJ. Et ensuite, ils prennent principalement le transport en charge. Or, le transport de Bückeberg – Sablé est sûrement beaucoup plus cher que l'hébergement à Sablé ou les repas. Ça c'était à l'époque où je faisais les demandes maintenant vous direz à aujourd'hui mais c'est comme ça qu'il procédait à l'époque. Il faut toujours demander le maximum pour essayer d'avoir le minimum."

⇒ Madame CASTEL : "Merci Bernard."

⇒ Monsieur JOULAUD : Ça, c'est le bon sens de Monsieur TARIN ! Alors, est-ce que vous êtes en tout cas d'accord pour le demander ? Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Abstentions ?

Non."

Délibération adoptée à l'unanimité.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Voilà pour les délibérations. La numéro 40 c'est une information et dont vous avez le récapitulatif des marchés publics qui ont été passés en 2018."

40) INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL – LISTE DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés publics de travaux, de fournitures et de services conclus en 2018 pour un montant supérieur à 20 000 € HT

Il n'y a pas de vote.

41) OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

⇒ Monsieur JOULAUD : "La délibération numéro 41, c'est une communication concernant le rapport de la Chambre Régionale des comptes puisque vous savez que la Chambre Régionale des Comptes a fait un examen des comptes de la Ville de Sablé sur la période de 2012 à 2017 et même chose sur la Communauté de communes toujours sur 2012 à 2017 avec un contrôle qui était global, qui a été long, qui a donné lieu à des échanges bien entendu avec les magistrats, avec les services et donc un rapport final de la Chambre à laquelle vous trouvez annexé la réponse qui a été apportée par la Collectivité. Ce rapport a bien entendu été soumis lors du dernier conseil communautaire. Il est également transmis à l'ensemble des communes et des conseils municipaux des communes de la Communauté de communes pour le cas échéant d'abord donner lieu et information, le cas échéant donner lieu à un débat. Voilà ! Si vous souhaitez réagir sur ce document, vous avez la parole ! C'est simplement prendre acte.

Oui. Monsieur FRETILLIÈRE."

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Une question et deux remarques. La première, je suppose que la personne qui a rédigé le rapport est la même que celle qui a rédigé le rapport sur la Ville. Cela aurait été logique puisqu'en définitive c'est un peu les mêmes éléments dans la mesure où il y a une imbrication entre les deux mais si ce n'est pas la même, ça m'intéresserait.

Ensuite, les deux remarques d'une part, en ce qui concerne les capacités d'autofinancement, on voit qu'elle n'augmente pas, elles ont même tendance à baisser et on peut se poser la question de savoir comment la Communauté de communes aura la capacité à financer les gros travaux dont on a parlé tout à l'heure et d'autres sans doute aussi qui vont être engagés dans les années à venir ?

Et enfin, si j'ai bien compris, le rapport s'arrête à la fin de l'année 2016 et ..."

Problème de micro.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Au bout de 2 heures et demi, ils ont dû mal."

⇒ Monsieur FRETILLIÈRE : "Donc, le rapport s'arrête à la fin de l'année 2016 et si je pars de cette hypothèse, je trouve que le rapporteur n'est pas très curieux parce qu'il y a eu à la fin de l'année 2016 le sujet d'un ancien projet de cinéma, une délibération qui a été à mon avis et à l'avis de quelques-uns y compris de la tutelle assez litigieuse."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Quelqu'un d'autre souhaite intervenir sur ce rapport ?

Alors, Monsieur FRETILLIÈRE, deux petits mots, ce n'est pas la même personne qui a effectué la rédaction du rapport que le rapport effectué par la Chambre Régionale des Comptes sur la Ville de Sablé.

Deux petites remarques, la première, vous avez vu que ce contrôle a été long puisqu'il porte sur une période longue 2012. Les magistrats ont eu connaissance et ce sont intéressés à la période 2017. On est sur 5 exercices plein de budget. Que le contrôle, vous avez vu, a été large puisqu'il porte à la fois sur la fiabilité des comptes de la Communauté de communes, sur la sincérité et l'information budgétaire, sur la gestion des ressources humaines dans son ensemble et sur la situation financière qui est celle de la Communauté de communes.

La Chambre Régionale des Comptes fait un certain nombre de recommandations, c'est normal, nous invite à mettre davantage de documents en ligne notamment pour enrichir les documents et les annexes budgétaires. Elle évoque principalement la question des ressources humaines, mais vous avez le résumé de son rapport, le schéma de mutualisation qui a été adopté et mis en place depuis, elle rappelle et c'est un point très positif que la situation financière de la Communauté de communes est satisfaisante et qu'elle n'appelle pas d'inquiétude, je crois que c'est le terme exact qui est utilisé. On a rappelé dans notre réponse définitive, vous l'avez vue, qu'on se félicitait de cette analyse, et de ce jugement de la Chambre Régionale des Comptes. On en demeure pas moins qu'il fallait aussi rappeler que cette situation n'inspire pas d'inquiétude et qu'elle est satisfaisante en dépit et c'est la même chose qu'à la Ville, de la réduction importante des dotations budgétaires de l'Etat au cours de cette différente année. Vous direz que les rapporteurs ne sont pas très curieux, vous poserez la question à Monsieur QUANTIN parce que ce n'est pas vous qui avez été l'interlocuteur des magistrats ! Je ne partage pas totalement votre avis j'imagine là-dessus puisque cela a été encore une fois long.

Deuxièmement, je m'inscris en faux contre ce que vous dites sur une délibération que vous évoquez concernant un ancien cinéma. Voilà et on pourra en reparler vous verrez que je m'inscris en faux par rapport à ce que vous évoquez.

Deuxièmement, je l'ai dit en conseil communautaire et on pourra le redire à la Ville, on voit bien qu'on va rentrer sur 2019-2020-2021 sur plusieurs exercices avec des pics ou des progressions importantes d'investissement parce que les projets sont importants encore une fois et je le redis, si nous sommes en capacité de le faire à la Ville et à la Communauté de communes, c'est parce que la gestion est rigoureuse, est sérieuse parce que les services y participent et au final les deux rapports finalement tombent bien à la fois pour la Ville et la Communauté de communes. D'abord parce que cela donne une approche objective de la situation financière de nos collectivités avant des échéances électorales et c'est très bien ainsi et qu'elle démontre que la situation de nos collectivités financièrement est bonne et qu'avec les efforts des services et des collaborateurs, nous sommes en capacité d'absorber ces montées d'investissement sur des projets majeurs sur la Ville et la Communauté de communes."

⇒ Monsieur MAREAU : "Si, je peux me permettre !"

⇒ Monsieur JOULAUD : "Oui, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Juste sur ce que vient de dire mon collègue, c'est après avoir questionné la Préfecture sur une délibération qui concernait Monsieur THUM et la société des écrans saboliens, la Préfecture nous a indiqué par écrit que cette délibération n'était pas valide. J'ai l'écrit, je peux vous le montrer puisque cette société n'existait pas à ce moment-là. Elle n'a pas existé trois mois plus tard quand j'ai posé la question au conseil communautaire et elle n'existe toujours pas. Elle n'a jamais existé. Et toutes ces délibérations étaient fondées sur cette société. Donc, c'est une société qui n'a jamais existé, on s'est appuyé là-dessus, sur une personne qu'on n'a jamais vue. Vous avez eu la chance de la voir et cette personne nous a fait perdre du temps et de l'argent et cette délibération n'était pas valide."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Monsieur MAREAU, prenez l'initiative dont vous êtes coutumiers. Maintenant, la Préfecture ne nous a jamais demandé de retirer cette délibération."

⇒ Monsieur MAREAU : "Non, puisque suite à quoi, elle l'aurait fait si on avait continué sur cette lancée et resté avec... mais on attendait la fin de l'année que cette société se crée, que ce qui nous avait été promis c'est-à-dire un rapport à 100 000 € qui n'est jamais arrivé. Donc, oui la Préfecture et nous même, nous n'avons pas besoin de continuer cette procédure ou tout autre démarche puisqu'on

était arrivé à la fin de quelque chose et on commençait autre chose. Donc, il n'y avait pas de raison. Mais cela ne change rien sur cette procédure, sur cette délibération qui n'était fondée sur rien."

⇒ Monsieur JOULAUD : "Non, ce sont des supputations, Monsieur MAREAU ! Cette délibération, on ne nous a jamais demandé de la retirer. Voilà ! Vos supputations sont vos supputations. Il n'y a pas de procédure, Monsieur MAREAU !"

⇒ Monsieur MAREAU : "Il n'y a pas forcément besoin de procédures. Un écrit du Préfet me suffit pour que je pense que le Préfet ne soit pas un menteur, que la Préfecture fasse du travail correct. Je leur fais confiance et je pense que quand il envoie un écrit pour nous confirmer cela, je leur fais confiance. On ne parle pas de procédure, on ne parle pas de partir sur autre chose. Voilà, ils n'ont pas eu besoin tout comme nous de continuer dans cette direction. Je viens de vous le dire."

Monsieur le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un contrôle de la gestion de la Communauté de Communes de SABLÉ-sur-SARTHE pour les années 2012 et suivantes.

Il informe que conformément à la procédure, il est fait obligation aux communes membres de la Communauté de Communes de SABLÉ-sur-SARTHE de communiquer, par inscription à l'ordre du jour de leur prochain conseil municipal, le rapport complet portant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la Communauté de Communes de SABLÉ-sur-SARTHE, afin que ces documents donnent lieu à un débat.

Vu le code de juridictions financières et notamment ses articles L-243-4 et suivants et R-243-16 et suivants,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport complet des observations définitives, pour les années 2012 et suivantes, de la Chambre Régionale des comptes sur le contrôle de la Communauté de Communes de SABLÉ-sur-SARTHE et de la réponse de la Communauté de Communes de SABLÉ-sur-SARTHE, ainsi que de l'organisation d'un débat.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Est-ce que quelqu'un souhaite rajouter autre chose ?

Voilà, écoutez, j'en resterai là Monsieur MAREAU !"

Le conseil municipal prend acte.

⇒ Monsieur JOULAUD : "Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 juin à 19 heures donc un lundi. Voilà. On a retrouvé un agenda plus classique.

Merci à vous tous pour votre présence et votre participation et bonne soirée."

La séance est levée à 22 h 02.
